

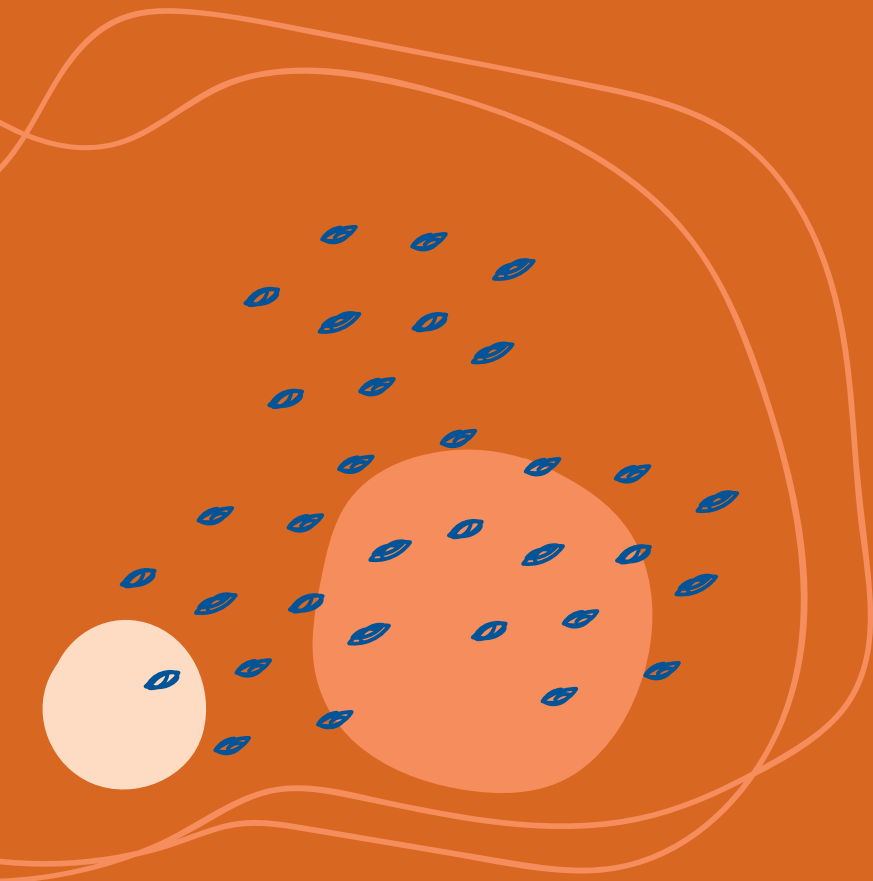


Série sur l'inclusion des personnes en situation de handicap
et sur l'intersectionnalité : Synthèse n°1

« ON M'A APPELÉE PAR MON PRÉNOM » :

Examen de synthèse du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes Volet spécial sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap





© 2023 ONU Femmes. Tous droits réservés.

Élaboré par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies)

Principales auteures : Dr Selina Palm et Dr Elisabet Le Roux

Citation recommandée : Palm, S. et Le Roux, E. (2023), « On m'a appelée par mon prénom » : Examen de synthèse du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Volet spécial sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).

Les avis exprimés dans cette publication n'engagent que leurs autrices et ne représentent pas nécessairement ceux d'ONU Femmes, des Nations Unies ou d'une de leurs organisations affiliées.

Pour en savoir plus ou formuler des commentaires sur ce produit, veuillez contacter le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à l'adresse untf-evaw@unwomen.org.

Description et crédit de la photo de couverture : Maria Jose Perez/ADD International (Cambodia)

Description et crédit du titre de la couverture : citation d'une femme en situation de handicap et participant au projet du volet spécial financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies d'Action on Disability et Development International au Cambodge.
Crédit photo : Action on Disability et Development International, Cambodge.

À propos du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) est le seul mécanisme mondial d'octroi de subventions consacré à l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Géré par ONU Femmes au nom du système des Nations Unies depuis sa création en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a versé près de 215 millions de dollars pour financer 646 initiatives dans 140 pays et territoires. En 2022, il a géré un portefeuille de subventions de 186 projets visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans 70 pays et territoires, répartis dans cinq régions, avec des subventions totalisant 87 millions de dollars. Les bénéficiaires des subventions sont principalement des organisations de la société civile (OSC). Depuis 2018 (cycle 20), le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ne finance que des projets d'OSC. En 2022, la majorité (62 %) de ces OSC étaient des organisations de défense des droits des femmes.

À propos du Volet spécial pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes vise à atteindre les femmes et les filles issues de communautés particulièrement mal desservies. Afin de donner suite à cet engagement et en reconnaissant le sous-financement chronique de cette question, le Fonds a créé, en 2018, un volet de financement thématique visant spécifiquement à lutter contre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap, avec un financement pour des projets d'une durée de trois ans. En 2019, 3,5 millions de dollars ont été attribués à dix projets au total, suivis de 6 millions de dollars supplémentaires en 2020 destinés à financer douze autres projets.

Le Volet spécial répondait aux besoins des femmes et des filles en situation de handicap et visait à catalyser un parcours commun entre le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et les OSC pour faciliter une meilleure compréhension des enjeux opérationnels et liés aux programmes dans ce domaine, afin de documenter des programmes et des efforts de plaidoyer fondés sur des données probantes. À l'issue de ce parcours, il était prévu que ces enseignements soient largement diffusés afin que les programmes futurs prennent davantage en considération les besoins des femmes et des filles en situation de handicap et que les bailleurs de fonds soient plus réactifs en soutenant l'environnement nécessaire à cette réalisation.



Formation en crèche organisée pour les jeunes filles.

REMERCIEMENTS

Cet examen de synthèse a été rédigé par le Dr Elisabet Le Roux et le Dr Selina Palm et développé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies), avec les précieux conseils des organisations de la société civile, du personnel d'ONU Femmes et des membres de nos groupes consultatifs internes et externes.

En particulier, nous tenons à remercier le personnel des 22 projets du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dont les données et les contributions constituent le cœur de cet examen de synthèse. Ces projets sont les suivants :

- *Christoffel-Blindenmission Christian Blinden Mission e.V.*, au Pakistan ;
- *Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women*, au Bangladesh ;
- *Coordinadora por los Derechos de la Infancia y la Adolescencia*, au Paraguay ;
- *Women Challenged to Challenge*, au Kenya ;
- *Fusa para la salud integral con perspectiva de género y derechos, Asociación civil*, en Argentine ;
- *Desarrollo Legislativo y la Democracia*, au Guatemala ;
- *Centro de Estudios Legales y Sociales*, en Argentine ;
- *Organisasi Harapan Nusantara*, en Indonésie ;
- *Action on Disability and Development International*, au Cambodge ;
- *Beyond Borders/Depase Fwontyè yo*, en Haïti ;
- *National Center against Violence*, en Mongolie ;
- *Stars of Hope Society*, en Palestine ;
- *Nepal Disabled Women's Association*, au Népal ;
- *Leonard Cheshire Disability Zimbabwe*, au Zimbabwe ;
- *Mujeres Transformando el Mundo*, au Guatemala ;
- *Umuryango Nyarwanda w'Abagore Bafite Ubumuga*, au Rwanda ;
- *National Union of Women with Disabilities of Uganda*, en Ouganda ;
- *Swaziland Action Group against Abuse*, en Eswatini ;
- *Paz y Esperanza*, au Pérou ;
- *Initiative pour un Développement Équitable* en Haïti ;
- *Society for Life Changers and Good Parental Care*, au Nigeria ;
- *Mental Disability Rights Initiative of Serbia*, en Serbie ;

Nous souhaitons également remercier nos pairs évaluateurs : Karen Andrae, experte en matière de handicap et de genre, Catherine Hyde Townsend, conseillère principale, Inclusion du handicap à la Fondation Ford, Lizzette Soria et/ou Khamsavath Chanthavysouk de la Section EAW d'ONU Femmes, et les membres du personnel du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, Etsehiwot Eguale, Vesna Jaric, Raissa Vitorio et Shruti Majumdar, pour avoir pris le temps de réviser les versions préliminaires de ce rapport et pour leurs commentaires précieux sur ce document. Nous remercions tout particulièrement Sambou Diakite, pour son soutien et son assistance en matière de recherche, et Anna Alaszewski, responsable de portefeuille et conseillère du Volet spécial pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, notre principal point de contact au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, pour son enthousiasme et son soutien, ainsi que pour avoir coordonné et géré la production du document avec le soutien de l'ensemble de l'équipe.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Introduction

Les femmes et les filles en situation de handicap sont davantage exposées à plusieurs formes de violence que les personnes non handicapées. Il est estimé qu'une femme sur cinq est en situation de handicap : il est donc prioritaire d'aborder les réalités spécifiques de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Pourtant, cette situation est souvent niée, reléguée à l'arrière-plan ou abordée comme une question distincte, en partie à cause de l'invisibilité, de l'ignorance et de la stigmatisation liées aux handicaps. La littérature récente a mis en évidence une lacune dans la recherche qualitative à travers les cadres conceptuels de l'intersectionnalité et de la théorie féministe du handicap en relation avec les contextes des pays à revenu faible et intermédiaire, ainsi que l'importance de la recherche fondée sur des interventions autour de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap (Meyer et al., 2022 ; SVRI et EQI, 2021). Les instruments internationaux reconnaissent l'importance d'une perspective transversale du genre et du handicap ainsi que la nécessité d'une compréhension plus approfondie de celle-ci.

Cet examen de synthèse contribue à combler cette lacune de la recherche en adoptant une approche qualitative, axée sur l'intervention, pour comprendre la relation entre le handicap et la violence à l'égard des femmes et des filles. Ce document résume les idées et enseignements principaux qui se dégagent du portefeuille du Volet spécial du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap (ci-après « le Volet spécial »), composé de 22 organisations de la société civile bénéficiaires de subventions qui ont été attribuées entre 2018 et 2023. Ces bénéficiaires se trouvaient dans des contextes très divers et travaillaient également avec des femmes et des filles souffrant de différents types de handicaps et confrontées à diverses formes de violence. De cette manière, cet examen apporte également des connaissances au secteur plus vaste de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, ce qui peut contribuer à améliorer les programmes de manière à ce qu'ils soient à la fois spécifiques et inclusifs en matière de handicap, et à construire une base de données probantes axée sur les réalités actuelles des praticiens et des pays du Sud.

Méthodologie

L'examen de synthèse a suivi les approches et les méthodes associées à la méta-synthèse qualitative. Il s'est appuyé sur une sélection de rapports de suivi spécifiques aux projets, ainsi que sur le nombre limité d'évaluations externes et de produits de connaissances disponibles à la fin des 22 projets. Ces documents ont fait l'objet d'un processus d'analyse et de synthèse en deux étapes, et deux groupes de discussion ont également été organisés avec des représentants des 22 bénéficiaires du portefeuille.



Groupe de discussion pour femmes en situation de handicap organisé par Women Challenged to Challenge.

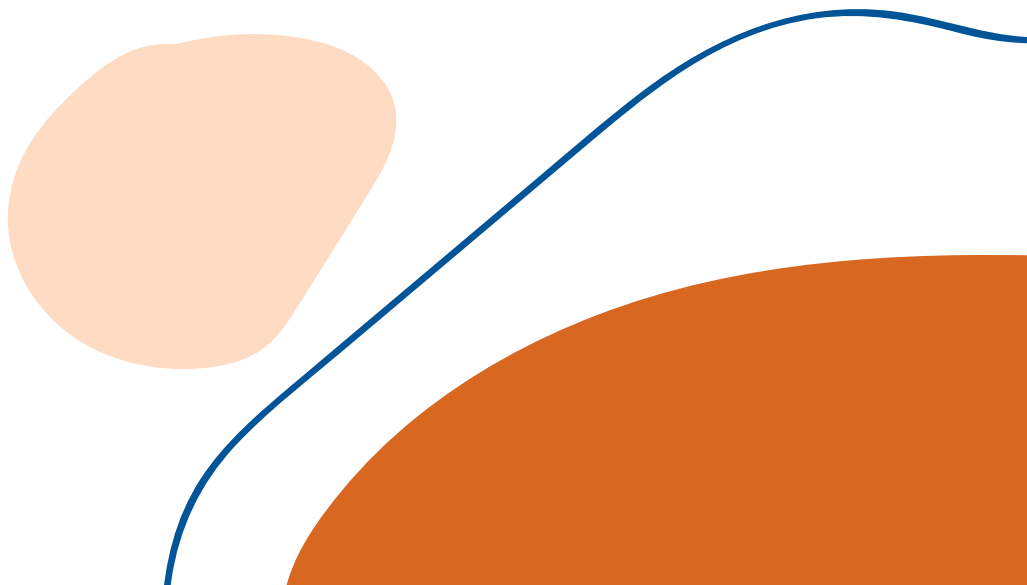
Principaux thèmes émergents des observations des praticiens

Cinq thèmes interdépendants ont émergé du processus d'analyse et de synthèse et ont été utilisés pour structurer cet examen de synthèse.

- 1. Donner la priorité aux collaborations pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap :** la collaboration est apparue comme un élément crucial de la réussite des programmes pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, ainsi que du travail à l'intersection difficile du genre, des handicaps et de la violence. Les collaborations comprenaient à la fois des partenariats formels dans le cadre de la demande de subvention ainsi que des collaborations nouvelles et informelles apparaissant au cours du processus de mise en œuvre du projet.
- 2. Faire évoluer les mentalités sur la question de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap :** les expériences et les enseignements des bénéficiaires ont mis en évidence le rôle clé des bénéficiaires dans la sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, le travail plus intensif pour transformer les mentalités dans différents domaines, le soutien aux changements de paradigme dans la compréhension des handicaps, ainsi que la production et la diffusion de connaissances pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.
- 3. Centrer l'action et la participation significative des femmes et des filles en situation de handicap :** la participation des femmes et des filles en situation de handicap a toujours été considérée comme particulièrement importante en raison de l'intersection spécifique entre le genre, les handicaps et la violence. Les bénéficiaires de subventions ont présenté les différents niveaux auxquels cela s'est produit.
- 4. S'engager dans les systèmes juridiques et politiques pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap :** l'engagement dans ces systèmes plus vastes ainsi que dans les institutions qui les composent est apparu comme un élément essentiel de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dans l'ensemble du portefeuille. Les bénéficiaires de subventions ont donné un aperçu de leur engagement dans les systèmes juridiques et politiques au sein d'un certain nombre de groupes sociaux, ce qui pourrait permettre à d'autres d'obtenir des gains à plus long terme.
- 5. Miser sur une adaptation et un apprentissage flexibles dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap :** l'adaptabilité des projets peut être planifiée au stade de la conception, mais elle apparaît également en réaction à des changements de situation imprévus. Cela s'est avéré important pour la capacité d'un projet à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et à répondre aux besoins spécifiques de divers groupes de femmes et de filles en situation de handicap.

Conclusions et recommandations

L'examen de synthèse se termine par cinq réflexions générales sur la valeur globale du Volet spécial telle qu'elle ressort de l'ensemble des données du portefeuille. Il s'agit (1) de son calendrier et de son orientation spécifique, (2) de son incidence financière, (3) de sa capacité à permettre des ressources spécifiques au handicap, (4) de son soutien à un mouvement plus inclusif visant l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et (5) de sa mise en évidence de la mise en œuvre.



CONTENTS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5
SOMMAIRE	7
1 INTRODUCTION	10
1.1 Présentation de l'intersection du genre, des handicaps et de la violence	10
1.2 Les femmes et les filles en situation de handicap et le risque accru de violence à leur encontre Termes clés	12
1.3 Volet spécial du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap	13
1.4 Portefeuille du Volet spécial	14
1.5 Méthodologie	17
2 PRINCIPAUX RÉSULTATS	18
2.1 Donner la priorité aux collaborations pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap	19
2.1.1 Types de collaborations	19
2.1.2 Objectif des collaborations	21
2.2 Faire évoluer les mentalités sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap	23
2.2.1 Sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap	23
2.2.2 Transformer les mentalités dans cinq domaines de la société	24
2.2.3 Changement de paradigme dans la façon de comprendre les handicaps	26
2.2.4 Production et diffusion de connaissances pour la prévention primaire	28
2.3 Mettre en valeur l'action et la participation des femmes et des filles en situation de handicap	29
2.3.1 Pourquoi une participation significative est essentielle pour travailler avec les femmes et les filles en situation de handicap	30
2.3.2 Des espaces mettant en valeur la participation et l'action des femmes et des filles en situation de handicap	33
2.4 Engager les systèmes juridiques et politiques dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap	35
2.4.1 Plaidoyer juridique et politique en faveur des femmes et des filles en situation de handicap	36
2.4.2 Travailler pour l'harmonisation de la réglementation et l'adoption de politiques au niveau national	37
2.4.3 Renforcer les capacités des débiteurs d'obligations au sein des systèmes statutaires	38
2.4.4 Accompagnement juridique au niveau individuel	40

2.5 Adaptation et apprentissage flexibles dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap	41
2.5.1 Importance des cycles de recherche et d'apprentissage pour la flexibilité et l'adaptabilité des programmes	41
2.5.2 Apprentissage et adaptations flexibles pendant la pandémie de coronavirus en 2019	42
2.5.3 Principaux enseignements tirés des adaptations	45
3 RÉFLEXIONS FINALES SUR LE VOLET SPÉCIAL	46
3.1 Le calendrier du Volet spécial et l'attention particulière qu'il porte à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap	46
3.2 Impact du financement du Volet spécial sur les personnes travaillant avec des femmes et des filles en situation de handicap	47
3.3 Le Volet spécial a permis le développement rapide d'outils et d'approches spécifiques au handicap	48
3.4 Le Volet spécial a soutenu un mouvement plus inclusif pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles grâce à des collaborations innovantes	48
3.5 Le Volet spécial a mis en évidence des tensions dans la mise en œuvre qui doivent faire l'objet de recherches plus approfondies	49
3.6 Recommandations	51
BIBLIOGRAPHIE	53
ANNEXES	56
Annexe A : Tableau des projets	56
Annexe B : Méthodologie	60
Annexe C : Guides pour les groupes de discussion et formulaire de consentement	62

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADD	Action on Disability and Development
ARROW	Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women
BB	Beyond Borders/Depase Fwontyè yo
CBM	Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V.
CDIA	Coordinadora por los Derechos de la Infancia y la Adolescencia
CELS	Centro de Estudios Legales y Sociales
CNIC	Carte nationale d'identité informatisée
COVID-19	Maladie du coronavirus de 2019
CDPH	Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap
DG	Discussion de groupe
EVAWG	Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	
FUSA	Fusa para la salud integral con perspectiva de género y derechos, Asociación civil
IDEH	Initiative pour un Développement Équitable en Haïti
LCDZ	Leonard Cheshire Disability Zimbabwe
LEGIS	Desarrollo Legislativo y la Democracia
MDRI-S	Mental Disability Rights Initiative of Serbia
MdC	Mémorandum de compréhension
MTM	Mujeres Transformando el Mundo
NCAV	National Center against Violence
NDWA	Nepal Disabled Women's Association
ONG	Organisation non gouvernementale
NUWODU	National Union of Women with Disabilities of Uganda
ODF	Organisation des droits des femmes
OHANA	Organisasi Harapan Nusantara
OPH	Organisation de personnes en situation de handicap
OSC	Organisation de la société civile
P&H	Paz y Esperanza
SHS	Stars of Hope Society
SOLIFE	Society for Life Changers and Good Parental Care
SDSR	Santé et droits sexuels et reproductifs
SWAGAA	Swaziland Action Group against Abuse
UNABU	Umuryango Nyarwanda w'Abagore Bafite Ubumuga
VEFF	Violence à l'égard des femmes et des filles
VAWGWD	Violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap
WCC	Women Challenged to Challenge
WDDF	Women with Disabilities Development Foundation

1 INTRODUCTION

1.1 Présentation de l'intersection du genre, des handicaps et de la violence

Il est estimé que 16 % de la population mondiale vit avec un handicap. Cela signifie que plus de 700 millions de femmes et de filles en situation de handicap dans le monde sont laissées pour compte par les communautés des droits humains et du développement, malgré la législation internationale relative aux personnes en situation de handicap (OMS, 2022). Le handicap est identifié dans les statistiques actuelles comme étant plus répandu chez les femmes que chez les hommes (Meyer et al., 2022), le Rapport mondial sur l'équité en santé pour les personnes en situation de handicap (OMS, 2022) estimant que, dans le monde, 18 % des femmes sont en situation de handicap, contre 14 % des hommes. Toutefois, le manque de fiabilité de la collecte des données signifie que ces chiffres peuvent ne pas donner une représentation exacte des chiffres réels dans le monde (Andrae et Holly, 2019 ; Meyer et al., 2022). Un écart entre le handicap et le développement a été identifié : les niveaux de pauvreté et de bien-être des personnes en situation de handicap sont souvent restés stationnaires alors que ceux des personnes non handicapées se sont améliorés (Groce et Kett, 2013). C'est pourquoi les Objectifs de Développement Durable demandent qu'une attention accrue soit accordée à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le programme de développement, y compris sur les questions d'égalité de genre (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, 2015). En conséquence, une série d'instruments internationaux traitant des femmes et des filles en situation de handicap ont reconnu l'importance d'une perspective transversale sur le genre et le handicap. Il s'agit notamment de la Recommandation générale n° 18 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Nations Unies, CEDEF, 2010) et de la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH) (Assemblée générale des Nations Unies, 2006).

Une récente étude exploratoire (Meyer et al., 2022) sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap démontre comment les cadres conceptuels de l'intersectionnalité et de la théorie féministe du handicap peuvent apporter un éclairage précieux sur les systèmes patriarcaux et les constructions sociales qui sous-tendent cette violence. Toutefois, elle note également que ces cadres ont jusqu'à présent été appliqués principalement

Termes clés

Handicap : la CDPH des Nations Unies reconnaît que le handicap est un concept évolutif et résulte de l'interaction entre les personnes en situation de handicap et les barrières comportementales et environnementales qui entravent leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres (Assemblée générale des Nations Unies, 2006). Ce rapport utilisera souvent le terme « en situation de handicap » pour englober la diversité des handicaps, y compris les handicaps physiques, psychosociaux, intellectuels, sensoriels et invisibles. Cela permet d'éviter une tendance à l'homogénéisation du handicap et de démontrer que les handicaps forment également un continuum complexe de niveaux de déficience (Andrae et Holly, 2019).

VEFF : l'Assemblée générale des Nations Unies définit la violence à l'égard des femmes et des filles comme tout acte de violence fondée sur le genre qui entraîne ou risque d'entraîner pour les femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (Assemblée générale des Nations Unies, 1993). Ce concept s'applique aux femmes de tous âges, y compris les filles et les femmes plus âgées.

Violence fondée sur le handicap : il s'agit notamment de la violence directe et indirecte à l'encontre des personnes en situation de handicap. Elle est liée à la stigmatisation sociale associée aux handicaps et repose sur le déséquilibre des pouvoirs entre les personnes en situation de handicap et non handicapées. La violence directe peut inclure la violence physique, psychologique et économique. La violence indirecte fait référence à la violence structurelle, caractérisée par des normes, des attitudes et des stéréotypes concernant les handicaps (Andrae et Holly, 2019).

Intersectionnalité : l'intersectionnalité renvoie à un moyen de comprendre que de nombreuses catégories sociales sont étroitement imbriquées dans la vie des femmes et des filles. Plusieurs catégories d'identité (par ex., handicap, race et genre) ou de circonstances plus larges (par ex., profession, statut de migrant et état de santé) peuvent s'entrecroiser de manière complexe pour produire de nouvelles formes de risque de VEFF. Ces catégories et circonstances s'influencent mutuellement de façon complexe, non linéaire et souvent imprévisible. Il en résulte des systèmes d'oppression interdépendants dans lesquels les femmes et les filles peuvent se sentir piégées (Palm et Le Roux, 2021).

Capacitisme : le capacitisme est un préjugé social qui définit les personnes en situation de handicap par leur handicap et les considère comme inférieures à celles qui n'ont pas de handicap. Le capacitisme conscient ou inconscient peut être ancré dans les institutions, les systèmes ou la culture générale d'une société. Un système de croyances « capacitistes » qui dévalorise et limite le potentiel des personnes en situation de handicap sous-tend souvent les attitudes négatives, la stigmatisation et les stéréotypes (OMS, 2022).

Remarque sur la terminologie des Nations Unies incluant le handicap : la présente étude s'efforce d'utiliser la terminologie standard recommandée par les lignes directrices des Nations Unies. (Nations Unies, n.d.) Toutefois, nous reconnaissons également qu'il s'agit d'un espace évolutif dans de nombreuses langues différentes. Lorsque les bénéficiaires utilisent un autre terme, ou lorsqu'un changement de terme risquerait de rendre la signification moins claire, le terme original a été conservé.

dans des contextes occidentaux à revenus élevés et qu'ils doivent être fondés sur des données basées sur différentes formes de handicap et de violence et sur des contextes différents. Trois lacunes spécifiques en matière d'évaluation de ce domaine sont également identifiées dans la littérature : un manque de ventilation par sexe et par handicap, une adaptation limitée des méthodes de collecte de données pour garantir que les activités de recherche sont accessibles aux femmes en situation de handicap, et un engagement limité dans les relations différentielles entre les types de handicap et l'exposition à la violence (Meyer et al., 2022). La littérature note également que des limites importantes subsistent dans la compréhension actuelle de la relation entre le handicap et la violence à l'égard des femmes, notamment le fait que certaines analyses ne tiennent pas suffisamment compte du genre et de la façon dont il façonne la vulnérabilité à la violence (Meyer et al., 2022, p. 2). Ces observations renforcent les conclusions de l'Agenda mondial de recherche partagé (SVRI et EQI, 2021), qui souligne la nécessité d'une recherche qualitative axée sur les interventions liées aux programmes et la manière de les améliorer en tant que priorité absolue, ainsi que la nécessité de donner la priorité aux populations négligées (telles que les femmes et les filles en situation de handicap), de prêter attention aux types de violence spécifiques ou supplémentaires auxquels ces populations peuvent être particulièrement exposées (tels que la violence institutionnelle et la violence exercée par les personnes de soutien), et d'accorder plus d'attention aux auteurs de ces violences.

Cet examen vise à apporter une contribution fondée sur des faits à ces domaines prioritaires sur la question spécifique de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, en se concentrant sur la mise en œuvre de programmes existants dans divers contextes à faibles revenus et en tirant des enseignements de cette mise en œuvre. Toutefois, il ne se concentre pas sur les résultats globaux ou les questions de durabilité dans l'ensemble du portefeuille, car au moment où il a été commandé, les évaluations externes de la plupart des projets étaient encore en cours. Une note d'information axée sur ces résultats sera élaborée en 2023.



Remise de certificats aux participantes de la formation des formatrices sur la réduction des violences basées sur le genre à l'égard des femmes en situation de handicap.

1.2 Les femmes et les filles en situation de handicap et le risque accru de violence à leur rencontre

La CDPH reconnaît que « les femmes et les filles en situation de handicap sont souvent plus exposées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, à la violence, aux blessures ou aux abus, à l'abandon ou à la négligence, à la maltraitance ou à l'exploitation » (Assemblée générale des Nations Unies, 2006). Si les personnes en situation de handicap, quel que soit leur genre, sont particulièrement exposées aux violences physiques, émotionnelles et sociales, la littérature démontre une intersection claire entre la violence à l'égard des femmes et le handicap, qui peut accroître le niveau de violence subi par les femmes et les filles en situation de handicap et rendre invisibles certaines formes de violence à leur égard (Dunkle et al., 2018 ; Andrae et Holly, 2019 ; Meyer et al., 2022).

Des études suggèrent que les femmes et les filles en situation de handicap courent jusqu'à trois fois plus de risques de subir une agression sexuelle et sont deux fois plus susceptibles de subir d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles (VEFF), y compris la violence domestique, que les femmes et les filles qui n'ont pas de handicap (Dunkle et al., 2018). Elles sont également plus exposées au harcèlement sexuel (ONU Femmes, 2020). En outre, les femmes et les filles en situation de handicap sont plus susceptibles d'être victimes d'abus prolongés avec des blessures et des conséquences graves (Orteloeva et Lewis, 2012). Si elles subissent souvent les mêmes formes de violence que les femmes et les filles non handicapées, il existe également des types de violence spécifiques auxquels les femmes et les filles en situation de handicap peuvent être confrontées. Il s'agit notamment de la violence reproductive et institutionnelle, de l'institutionnalisation forcée, de la contention et de l'isolement, de la privation de médicaments, d'aides à la mobilité ou d'outils de communication, des menaces de privation de soins et de la négligence délibérée (Andrae et Holly, 2019 ; ONU Femmes, 2018).

Les femmes et les filles en situation de handicap peuvent également être la cible d'agresseurs en raison de leur exclusion sociale, de leur mobilité limitée, de l'absence de structures de soutien, des obstacles à la communication, des perceptions sociales négatives et des normes culturelles liées au handicap. Dans de nombreux cas, les auteurs de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap sont des membres de la famille ou d'autres personnes de soutien, la violence se produisant soit dans le foyer, soit dans un cadre institutionnel. Les femmes et les filles en situation de handicap peuvent se retrouver piégées à long terme par des partenaires violents ou d'autres membres de la famille parce qu'elles sont financièrement et socialement dépendantes d'eux (Dunkle et al., 2018 ; Meyer et al., 2022). Les femmes et les filles en situation de handicap ne constituent pas non plus un groupe homogène. Les différents handicaps et leur ampleur, associés aux identités multiples et croisées des femmes et des filles, peuvent exposer certaines d'entre elles à des risques plus élevés de certains types de violence. Par exemple, il est prouvé que les femmes et les filles souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels sont plus exposées à la violence (Andrae et Holly, 2019).

Cette réalité touche également les enfants. Une étude systématique récente a révélé que 31,7 % des enfants en situation de handicap ont subi des violences, soit le double de la moyenne des enfants non handicapés. En outre, les personnes vivant dans des contextes économiquement défavorisés sont considérées comme particulièrement vulnérables (Fang et al., 2022). Diverses études ont mis en évidence le fait que les filles en situation de handicap subissent des niveaux d'abus sexuels nettement plus élevés que les filles non handicapées (Somani et al., 2021 ; FNUAP, 2018). Alors que le handicap et le genre suscitent un intérêt croissant, une lacune a été identifiée concernant les recherches limitées sur l'intersectionnalité de ces deux domaines, ce qui peut conduire à la prédominance de mythes généralisés (Meyer et al., 2022).

1.3 Volet spécial du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap

En 2018, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) a lancé un volet de financement spécial pour les projets mis en œuvre par les organisations de la société civile (OSC) dans le but de prévenir et de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Le Volet spécial du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap (ci-après « le Volet spécial ») est né du fait d'avoir reconnu le sous-financement historique des efforts déployés dans ce domaine. Le Volet spécial a été créé dans le cadre de l'engagement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à ne laisser personne pour compte, en reconnaissant que les femmes et les filles en situation de handicap constituent un groupe considéré comme exposé à un risque spécifique de violence et laissé pour compte par de nombreuses initiatives visant l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Alors que l'égalité de genre était déjà considérée comme un aspect clé pour de nombreux donateurs, une attention moindre avait été accordée à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, les différentes parties prenantes convenant qu'il fallait faire davantage (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2021). La création de ce Volet spécial visait à combler cette lacune spécifique ainsi que les divers enjeux et obstacles à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap qui avaient été identifiés. Les participants aux groupes de discussion ont noté que le Volet spécial offrait la possibilité de combler les lacunes entre le handicap et la violence fondée sur le genre, en rapprochant les questions de manière intersectionnelle, ce qui est également en accord avec les études récentes.

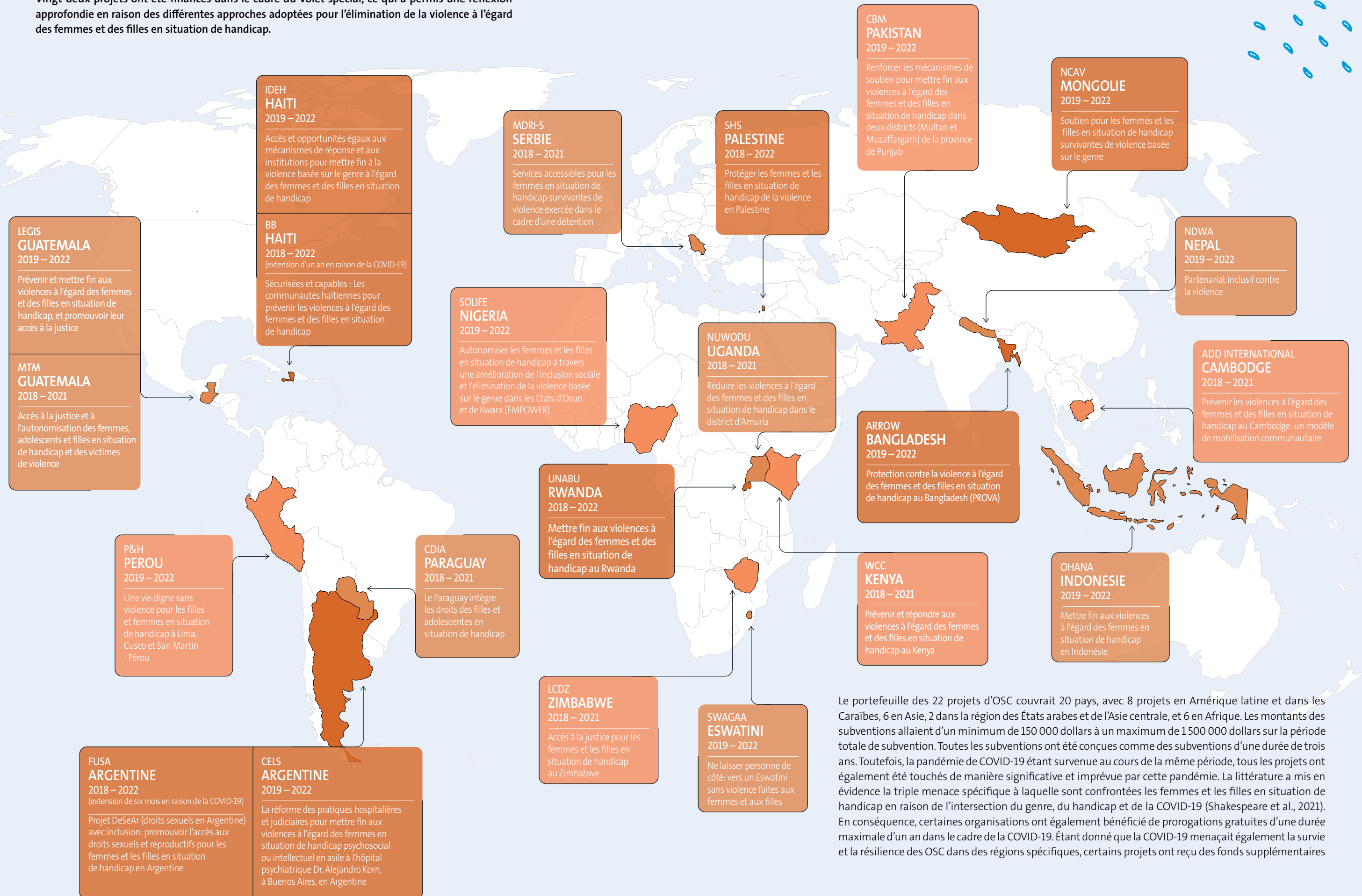
La violence fondée sur le genre a toujours été traitée comme une question distincte relevant d'un ministère distinct, mais le handicap a toujours fait l'objet d'un traitement différent. Le Volet spécial nous a permis de faire le lien entre les deux questions, de mieux comprendre l'intersectionnalité et de disposer d'outils pour l'aborder (discussion de groupe 2, octobre 2022).

Le Volet spécial s'est principalement concentré sur l'élaboration de mécanismes de prévention et de réponse inclusifs, y compris la prestation de services multisectoriels essentiels, sûrs et adéquats pour les femmes et les filles en situation de handicap qui sont des survivantes ou à risque de violence, ainsi que la promotion de la mise en œuvre de lois et de politiques intersectorielles. Ce Volet spécial visait à mettre en lumière un domaine spécifique et sous-financé des programmes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi qu'à encourager les personnes candidates à travailler d'une manière plus intersectionnelle. Un examen à mi-parcours a noté que les subventions du Volet spécial avaient permis de combler les fossés entre les organisations ayant des domaines d'expertise différents et de créer des partenariats complémentaires, en particulier entre les organisations des droits des femmes et les organisations de personnes en situation de handicap (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, 2022). Le Volet spécial a intentionnellement concentré son attention sur les types d'organisations qui pouvaient demander un financement et a donné la priorité à celles qui possédaient une expérience intersectionnelle préexistante de l'inclusion du handicap par rapport à la violence à l'égard des femmes et des filles. Toutes les propositions devaient être dirigées par les organisations de personnes en situation de handicap ou les faire participer de manière significative. Cette démarche s'aligne sur la stratégie d'ONU Femmes visant à développer des approches inclusives et intersectionnelles du handicap qui soutiennent des partenariats égaux (ONU Femmes, 2018).

Le Volet spécial n'est pas la seule approche utilisée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre l'accent sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Dans son Plan stratégique (2021-2025), le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a adopté une « approche à double voie » pour se concentrer sur les femmes et les filles en situation de handicap en tant qu'intersection spécifique sous-financée à un moment donné (via le Volet spécial), tout en prenant des mesures simultanées pour intégrer les approches intersectionnelles dans l'ensemble de son portefeuille et pour soutenir les approches incluant les femmes et les filles en situation de handicap dans le cadre de son travail plus général (ONU Femmes, 2018). Une analyse du travail du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en matière d'intégration de l'inclusion du handicap dans l'ensemble de son portefeuille dépasse le cadre du présent document et fera l'objet d'un document distinct.

1.4 Portefeuille du Volet spécial

Vingt-deux projets ont été financés dans le cadre du Volet spécial, ce qui a permis une réflexion approfondie en raison des différentes approches adoptées pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.



Le portefeuille des 22 projets d'OSC couvrait 20 pays, avec 8 projets en Amérique latine et dans les Caraïbes, 6 en Asie, 2 dans la région des États arabes et de l'Asie centrale, et 6 en Afrique. Les montants des subventions allaient d'un minimum de 150 000 dollars à un maximum de 1 500 000 dollars sur la période totale de subvention. Toutes les subventions ont été conçues comme des subventions d'une durée de trois ans. Toutefois, la pandémie de COVID-19 étant survenue au cours de la même période, tous les projets ont également été touchés de manière significative et imprévue par cette pandémie. La littérature a mis en évidence la triple menace spécifique à laquelle sont confrontées les femmes et les filles en situation de handicap en raison de l'intersection du genre, du handicap et de la COVID-19 (Shakespeare et al., 2021). En conséquence, certaines organisations ont également bénéficié de prorogations gratuites d'une durée maximale d'un an dans le cadre de la COVID-19. Étant donné que la COVID-19 menaçait également la survie et la résilience des OSC dans des régions spécifiques, certains projets ont reçu des fonds supplémentaires

dans le cadre de la COVID-19 pour le renforcement institutionnel au moyen de l'Initiative Spotlight de l'UE et des Nations Unies, et cet ajout inattendu doit également être pris en considération lors de l'analyse du portefeuille.

En analysant ce portefeuille, il est apparu qu'une typologie générale n'est pas utile étant donné la grande diversité des approches personnalisées et spécifiques au contexte. Toutefois, dans l'ensemble du portefeuille, il existe différents types d'organisations, différentes manières de s'engager dans les trois principaux domaines de résultats intermédiaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, différentes approches quant aux types de handicaps sur lesquels l'accent a été mis et, parfois, un accent sur des formes particulières de violence. Une brève présentation des 22 projets qui tient compte de ces différences est proposée ci-dessous. Pour plus d'informations sur les différents projets, consulter l'annexe A.

Tout d'abord, une série de types d'organisations ont été financés par le Volet spécial. Quatre des bénéficiaires se sont identifiés comme des organisations spécifiques au handicap, trois comme des organisations des droits des femmes, cinq comme des organisations de femmes en situation de handicap, une comme une organisation confessionnelle, et une comme une organisation de défense des droits humains. L'un des bénéficiaires s'est identifié comme un réseau de défense des droits de l'enfant : Coordinadora por los Derechos de la Infancia y la Adolescencia (CDIA) au Paraguay, une alliance de 30 organisations de la société civile axées sur les enfants, qui a aidé les filles en situation de handicap sous le prisme des droits de l'enfant. Les sept autres bénéficiaires se sont identifiés uniquement comme des OSC. Ces organisations varient également par leur taille, leur caractère local, national, régional ou international, et la configuration de leurs partenariats. Trois types d'organisations se distinguent dans l'ensemble du portefeuille. Tout d'abord, certaines organisations se sont identifiées comme des organisations spécifiques au handicap, comme la Christoffel-Blindenmission Christian Blinden Mission e.V. (CBM), une organisation allemande disposant d'un bureau national au Pakistan. Si de nombreux bénéficiaires ont noué des partenariats formels avec des organisations de personnes en situation de handicap, il convient de noter que les seules organisations de personnes en situation de handicap qui étaient des bénéficiaires principaux étaient des entités dirigées par des femmes (voir ci-dessous). Deuxièmement, les organisations qui se sont identifiées comme des organisations des droits des femmes étaient également courantes, par exemple l'Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women (ARROW), une organisation régionale d'Asie du Sud-Est qui s'est associée à une organisation dirigée par des femmes et spécialisée dans le handicap. Troisièmement, le portefeuille comprenait un certain nombre d'organisations de personnes en situation de handicap dont le mandat principal et les structures de direction s'inspiraient de l'intersection spécifique du genre et du handicap. Les organisations financées en tant que bénéficiaires principaux étaient spécifiquement des organisations (y compris des réseaux) de femmes en situation de handicap. Par exemple, Women Challenged to Challenge (WCC), au Kenya, était un réseau de femmes et de filles en situation de handicap qui s'efforçaient de renforcer leur propre capacité à s'exprimer sur diverses questions.

Deuxièmement, certains bénéficiaires se sont concentrés sur différents types de handicaps, en fonction de leurs contextes respectifs. Seize bénéficiaires semblent inclure tous les types de handicaps. Par exemple, Umuryango Nyarwanda w'Abagore Bafite Ubumuga (UNABU), au Rwanda, a mis en place 120 groupes d'autodéfense au niveau communautaire pour les femmes souffrant de divers handicaps afin de les sensibiliser à leurs droits. Trois bénéficiaires ont concentré leur attention uniquement sur les domaines des handicaps psychosociaux et/ou intellectuels (souvent



The french caption is: Le personnel de Mujeres Transformando el Mundo reçoit une formation en langue des signes par l'association pour la formation des personnes malentendantes (ASEDES).

nommés handicaps « mentaux » par les bénéficiaires). Par exemple, le Centro de Estudios Legales y Sociales (CELS), en Argentine, s'est principalement concentré sur un hôpital psychiatrique et sur les professionnels de la santé et les personnes qui s'y trouvent. Enfin, trois bénéficiaires ont travaillé avec un groupe plus vaste de femmes et de filles, mais en s'engageant à prendre en considération tous les handicaps dans le cadre de leur travail. Il s'agit notamment de Swaziland Action Group against Abuse (SWAGAA), qui a encadré des adolescentes et des jeunes femmes au sens large, mais a également inclus intentionnellement celles en situation de handicap, afin d'améliorer leur capacité d'action et leur sécurité, par le biais de clubs de constitution d'actifs et de séances en groupes réduits.

Troisièmement, les bénéficiaires du portefeuille se sont engagés de différentes manières dans les trois domaines d'intervention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Si la majorité des bénéficiaires ont travaillé sur plus d'un domaine de résultats intermédiaires, ce qui démontre l'importance de ne pas considérer ces domaines comme des silos, six se sont concentrés principalement sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, huit sur la prestation de services et huit sur l'accès à la justice. **Pour les bénéficiaires se concentrant sur la prévention, la prévention primaire est souvent apparue comme une priorité.** Par exemple, l'organisation internationale du handicap, Action on Disability and Development (ADD) International, avait pour objectif d'améliorer la protection des femmes et des filles en situation de handicap dans six districts du Cambodge, où les approches de prévention primaire ne tenaient pas compte de leurs réalités spécifiques. La prévention primaire était également au centre des préoccupations de BeyondBorders/Depase Fwontyè yo (BB), en Haïti, qui a recherché, conçu, développé et piloté un ensemble complémentaire de ressources spécifiques au handicap intitulé « Safe and Capable », pour accompagner les modèles de mobilisation communautaire concernant la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap que le collectif mettait déjà en œuvre avec des partenaires locaux. **D'autres ont mis l'accent sur la prestation de services afin d'éliminer les obstacles et d'améliorer l'accessibilité pour les femmes et les filles en situation de handicap.** Par exemple, le National Center against Violence (NCAV), en Mongolie, a construit et piloté un modèle de refuge pour les femmes et les filles en situation de handicap ayant survécu à la violence, tandis que la Stars of Hope Society (SHS) a entrepris de développer les capacités des institutions du secteur public et des OSC en Palestine, afin de réduire les obstacles auxquels les femmes et les filles en situation de handicap sont confrontées lorsqu'elles tentent d'accéder à des services. La Nepal Disabled Women's Association (NDWA), au Népal, a travaillé avec des centres de gestion de crise à guichet unique dans 27 districts, en étroite coordination avec 77 municipalités locales, pour renforcer les capacités des prestataires de services en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, afin d'améliorer les services qu'ils fournissent aux femmes et aux filles en situation de handicap. Organisasi Harapan Nusantara (OHANA), en Indonésie, a renforcé les capacités des prestataires de services locaux au niveau communautaire et a mis en place des cercles de soutien aux survivantes pour les femmes et les filles en situation de handicap. **Enfin, certains bénéficiaires se sont surtout attachés à améliorer l'accès à la justice pour les femmes et les filles en situation de handicap.** Ces bénéficiaires ont travaillé avec un éventail d'institutions et de systèmes juridiques et politiques ainsi que de détenteurs d'obligations statutaires au sein du système judiciaire, et ont fait pression pour des réformes juridiques et politiques concernant les problèmes affectant les femmes et les filles en situation de handicap. Par exemple, Leonard Cheshire Disability Zimbabwe (LCDZ) a travaillé avec la police et les tribunaux d'instance locaux afin de construire une chaîne judiciaire plus inclusive du handicap, tout en faisant pression afin d'obtenir des protocoles standardisés. Mujeres Transformando el Mundo (MTM), au Guatemala, a travaillé pour faciliter les litiges stratégiques concernant les femmes et les filles en situation de handicap, ainsi que pour promouvoir une approche globale de soutien à celles qui sont également des survivantes de la violence, notamment en les formant aux droits humains et à l'accès à la justice. Desarrollo Legislativo y la Democracia (LEGIS), au Guatemala, a concentré son attention sur le niveau de la législation réglementaire nationale et sur la formation des détenteurs d'obligations légales au sein de l'Institut de la défense pénale publique. L'Initiative pour un Développement Équitable en Haïti (IDEH) a donné la priorité au développement du leadership des femmes en situation de handicap en tant que militantes politiques au moyen de séances de formation et de clubs de débat. Les organisations ont adopté différents points d'entrée pour leurs approches dans ce domaine. Par exemple, Fusa para la salud integral con perspectiva de género y derechos, Asociación civil (FUSA), en Argentine, a axé son projet sur la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR) des femmes et des filles en situation de handicap dans une série d'espaces juridiques et politiques, tandis que Paz y Esperanza (P&H), au Pérou, a formé des femmes en situation de handicap en tant que militantes politiques et les a ensuite accompagnées dans l'élaboration de stratégies de plaidoyer dans leurs régions respectives.

Les organisations bénéficiaires de l'ensemble du portefeuille ont également adopté des approches différentes quant aux types de violence sur lesquels ils se concentraient. La majorité d'entre eux, soit 12 organisations bénéficiaires, ont travaillé sur tous les types de violence apparaissant dans leurs contextes. Il s'agit souvent de discrimination verbale et de négligence, qui sont des formes de violence courantes pour les femmes et les filles en situation de handicap. Toutefois, un nombre important d'organisations bénéficiaires se sont concentrées sur un type particulier de violence, quatre

d'entre elles s'étant penchées, par exemple, sur la violence sexuelle et/ou la violence économique, deux sur la violence à l'égard des petites filles, et trois sur des contextes particuliers de violence, tels que la violence au sein des institutions, de l'État ou des familles. Par exemple, la Mental Disability Rights Initiative of Serbia (MDRI-S), en Serbie, a travaillé dans des établissements carcéraux pour remettre en cause les schémas bien établis d'internement forcé et de maltraitance. La National Union of Women with Disabilities of Uganda (NUWODU), en Ouganda, a formé des femmes souffrant de divers handicaps à la fonction d'auxiliaires juridiques communautaires, afin qu'elles puissent dénoncer les violences familiales, et a créé une formation qui inclut également les membres de la famille de ces femmes. Certaines organisations bénéficiaires ont travaillé avec des écoles pour enfants en situation de handicap : la Society for Life Changers and Good Parental Care (SOLIFE), au Nigeria, a créé des clubs scolaires dirigés par des filles en situation de handicap et a formé des enseignants travaillant déjà dans des écoles pour enfants en situation de handicap à la lutte contre les différentes formes de violence, notamment la violence fondée sur le genre.

Bien que de nombreuses organisations bénéficiaires aient un objectif principal, la plupart d'entre elles ont travaillé sur plus d'une question et à plusieurs niveaux simultanément. Certaines organisations bénéficiaires ont choisi de se concentrer exclusivement sur les femmes et les filles en situation de handicap, plutôt que d'adopter des approches intégratives ; d'autres ont choisi de travailler avec toutes les formes de handicap ou de se concentrer sur une catégorie particulière ; d'autres encore ont établi des liens spécifiques entre certains handicaps et les risques de certaines formes de violence à l'égard des femmes et des filles ; et quelques-unes ont décidé de travailler uniquement avec des femmes et des filles en situation de handicap ou avec toutes les personnes en situation de handicap en considérant le handicap à travers une optique de genre. Ces introductions doivent être considérées à la lumière de ces décisions, la Section 2 offrant une exploration plus approfondie de ce que les organisations bénéficiaires ont réalisé et de la manière dont elles l'ont réalisé.

1.5 Méthodologie

L'examen de synthèse a suivi les approches et les méthodes associées à la méta-synthèse qualitative, qui vise à rassembler les résultats sur un thème choisi de manière à ce que les résultats soient (en termes conceptuels) supérieurs à la somme des parties (Finlayson et Dixon, 2008). L'examen de synthèse a donc mis l'accent sur l'interprétation des données qualitatives, ce qui a permis de mieux comprendre l'ensemble des 22 interventions. Il s'agit donc d'une étude exploratoire visant à mieux comprendre les interventions en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Les principaux objectifs étaient de synthétiser et d'analyser les principaux enseignements tirés du portefeuille, de réfléchir au Volet spécial et d'identifier les principaux enseignements pour les bailleurs de fonds sur le soutien aux programmes en lien avec l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.

L'examen de synthèse a porté sur une sélection de rapports de suivi spécifiques aux projets et sur un nombre limité d'évaluations externes et de produits de connaissances publiés (si disponibles) des 22 projets inclus dans le portefeuille concernant les femmes et les filles en situation de handicap. Ces documents ont fait l'objet d'un processus d'analyse et de synthèse documentaire en deux étapes, et deux groupes de discussion ont également été organisés avec des représentants des 22 bénéficiaires. Ces groupes de discussion ont eu deux objectifs : ils ont permis de collecter des données et de valider les résultats préliminaires de l'examen de synthèse afin d'obtenir un retour d'information et des commentaires. Enfin, bien qu'une analyse documentaire ne fasse pas officiellement partie de la méthodologie, un certain temps a été consacré à la vérification et à la mise en relation d'une sélection d'ouvrages universitaires et de littérature grise particulièrement pertinents pour les thèmes qui ont émergé du processus d'analyse. Pour plus de détails sur la méthodologie, consulter les annexes B, C et D. La première étape du processus d'examen a été guidée de manière déductive par une série de questions de recherche. Cependant, lors de l'analyse transversale des cas menée au cours de la deuxième phase du processus de recherche, une approche inductive a été utilisée. Les résultats et les enseignements examinés dans la Section 2 ci-dessous reflètent cette approche inductive. Par conséquent, des thèmes clés ont émergé des données et les résultats ne sont pas organisés en fonction des questions de recherche.

2 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Cette section est structurée autour de cinq thèmes clés qui sont ressortis des données des projets des organisations bénéficiaires :

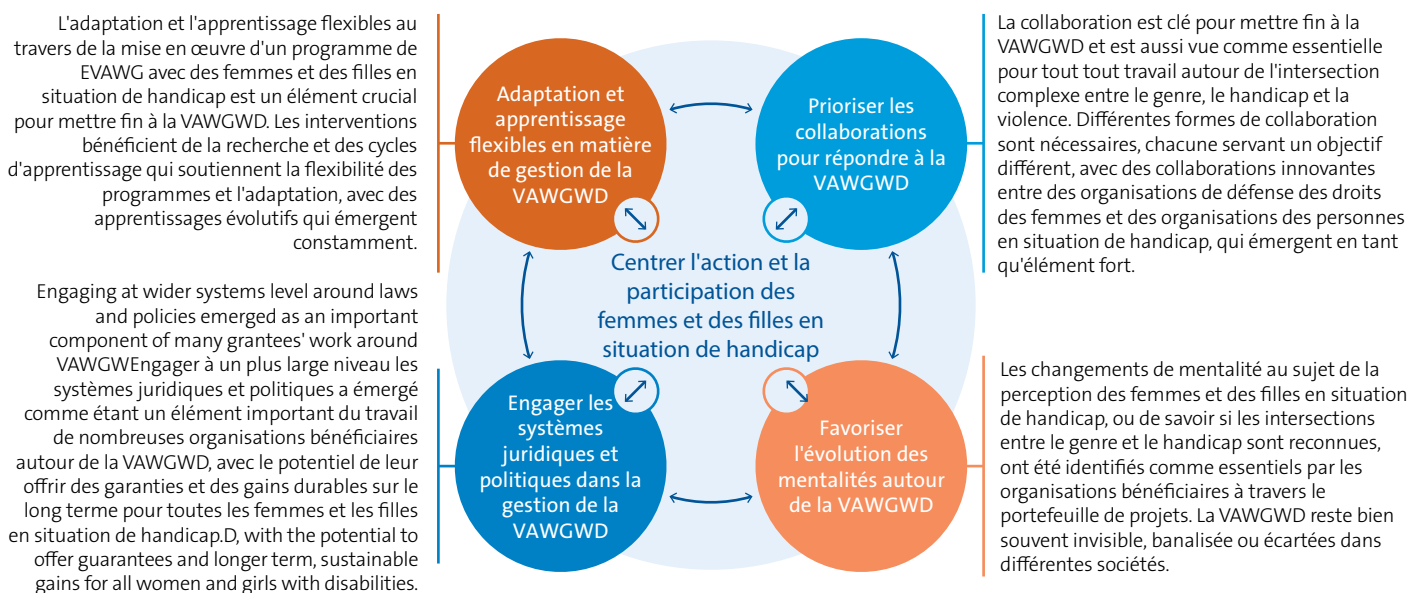
1. donner la priorité aux collaborations pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap ;
2. faire évoluer les mentalités sur la question de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap ;
3. centrer l'action et la participation significative des femmes et des filles en situation de handicap ;
4. s'engager dans les systèmes juridiques et politiques pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap ;
5. miser sur une adaptation et un apprentissage flexibles dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.

Bien que ces thèmes fassent l'objet de cinq sections distinctes dans cette étude, ils sont également profondément liés dans les projets qui traitent de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, tel que l'illustre la Figure 1 ci-dessous. Ce diagramme montre comment ces cinq éléments interdépendants des programmes liés à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles sont tous essentiels pour lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.

Pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, le portefeuille dans son ensemble a démontré que les interventions en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles doivent être fondamentalement **axées sur l'action et la participation des femmes et des filles en situation de handicap**. L'action et la participation constituent l'environnement global dans lequel les quatre autres éléments sont présents (ou absents). Le fait de mettre l'accent sur l'action et la participation est essentiel et permet également de lutter contre les mauvaises interprétations selon lesquelles les femmes et les filles en situation de handicap ne peuvent pas prendre de décisions par elles-mêmes ou s'engager dans la participation civique. Ces mauvaises interprétations alimentent la violence, l'invisibilité et la réduction du statut social, et limitent également la solidarité entre les femmes et les filles en situation de handicap. L'action et la participation des femmes et des filles en situation de handicap doivent être centrées sur l'ensemble de l'intervention (conception, mise en œuvre et processus de suivi et d'apprentissage) en tant que condition préalable fondamentale pour traiter et mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Le fait de centrer l'action et la participation crée l'environnement qui permet aux quatre autres éléments d'être plus efficaces, et ces quatre éléments renforcent à leur tour l'action et la participation des femmes et des filles en situation de handicap. Ensemble, ces cinq domaines forment la structure des sections suivantes.

FIGURE 1:

Schéma du cadre conceptuel des thèmes identifiés dans les projets de lutte contre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap.



2.1 Donner la priorité aux collaborations pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap

La collaboration est apparue comme un élément crucial pour le succès des programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, et comme un élément essentiel pour travailler à l'intersection complexe entre le genre, les handicaps et la violence. Des partenariats formels et informels ont été nécessaires pour demander, obtenir et mettre en œuvre une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, et différents types de collaboration sont apparus parmi les 22 projets. Outre le soutien apporté à la réalisation des objectifs du projet, ces collaborations ont également servi de nombreux autres objectifs.

2.1.1 Types de collaborations

Les bénéficiaires de subventions ont collaboré avec différents types d'organisations et de réseaux dans le cadre de partenariats formels afin d'obtenir des subventions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et au cours de la mise en œuvre du programme. Ces « partenaires de mise en œuvre » ont été officiellement inscrits dans la proposition de projet initiale et ont reçu une partie des fonds du projet, et le partenariat a souvent été formalisé dans un protocole d'accord (MoU). En réfléchissant aux partenaires de mise en œuvre des différents bénéficiaires, ainsi qu'aux rôles et responsabilités qui leur sont assignés, il est apparu que les partenaires apportaient des spécialisations, des centres d'intérêt et une portée différents pour atteindre l'objectif de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Par exemple, MDRI-S en Serbie se concentre sur la protection et la promotion des personnes souffrant de handicaps intellectuels et « mentaux » et a établi un partenariat avec FemPlatz, qui se concentre sur les droits des femmes et l'égalité des genres, afin d'aider les femmes souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels à vivre à l'abri de la violence en milieu carcéral ; SWAGAA, en Eswatini, se concentre sur la lutte contre la violence basée sur le genre et s'est associée à Bantwana Initiative Eswatini, une organisation qui se concentre sur les enfants vulnérables, pour mettre en œuvre un projet axé sur les adolescentes et les jeunes femmes réfugiées et/ou en situation de handicap ; et SHS, en Palestine, une OPH dirigée par des femmes, s'est associée à Al Marsad, un groupe d'universitaires et de chercheurs palestiniens qui surveillent les politiques sociales et économiques en Palestine, pour garantir des services multisectoriels essentiels, sûrs et adéquats pour les femmes et les filles en situation de handicap. Comme l'illustrent ces exemples, le travail intersectionnel nécessite une collaboration avec d'autres organisations, car il est rare qu'une seule organisation dispose d'une expertise dans tous les domaines nécessaires. Dans l'ensemble du portefeuille, la combinaison des ODF et des OPH est souvent apparue, car la combinaison de l'expertise en matière de genre et de handicap est essentielle pour les projets qui visent à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Cela renforce la réalité actuelle soulignée par la littérature selon laquelle ces types d'organisations peuvent avoir du mal à accéder à des fonds actuellement, et l'intérêt de tirer parti de leur expertise plus largement au sein du secteur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles lui-même (ONU Femmes, 2018).

Dans l'ensemble du portefeuille, les partenaires formels des projets ont souvent opéré à différents niveaux - local, national et international - afin de mettre en œuvre leurs projets, chacun offrant des contributions spécifiques (en raison de sa position) pour garantir que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap est traitée efficacement. Le projet de CBM au Pakistan l'illustre bien. CBM, le principal bénéficiaire du projet, est une organisation non gouvernementale (ONG) internationale pour les personnes en situation de handicap. Elle s'est associée au bureau national de CBM au Pakistan, à Bedari (une ONG nationale travaillant avec les femmes et les enfants pour protéger et promouvoir leurs droits humains) et à plusieurs OPH locales. Alors que CBM était le principal bénéficiaire et gérait les exigences techniques de la subvention (par exemple, les exigences financières et de reporting), Bedari a géré la mise en œuvre du projet, sur la base de ses connaissances et de son expérience du travail avec les femmes et les enfants et de la violence à l'égard des femmes et des filles au Pakistan. Le projet a donné la priorité au lobbying auprès des gouvernements locaux et nationaux concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'enregistrement de la carte d'identité nationale informatisée (Computerized National Identity Card -CNIC). L'enregistrement de la carte nationale d'identité est essentiel pour garantir que les personnes en situation de handicap bénéficient d'une aide sanctionnée par le gouvernement et que les femmes et les filles en situation de handicap puissent accéder à une aide et à des services essentiels. Shahnaz Bibi, l'une des participantes au projet de CBM et Bedari, a raconté son histoire, expliquant comment sa main gauche a été amputée à la suite d'un accident survenu alors qu'elle travaillait dans les champs. Le mari de Shahnaz a ensuite divorcé, la forçant à vivre avec ses parents, qui l'ont maltraitée. Elle reconnaît que l'intervention de Bedari a changé sa vie :

J'ai rencontré l'équipe du projet et j'ai commencé à participer à leurs sessions dans mon village. Cela m'a fait prendre conscience que je pouvais obtenir une « carte d'invalidité » spéciale (enregistrement de la carte nationale d'identité stipulant son handicap) pour moi-même, ce qui peut nous assurer un soutien financier constant, à moi et à ma famille. Les représentants de Bedari m'ont également aidé à m'inscrire... Aujourd'hui, je suis à l'aise dans ma vie et j'aide d'autres personnes à obtenir une « carte d'invalidité » avec le soutien actif de l'équipe du projet (rapport de suivi, CBM, 2021).

CBM et Bedari ont également souligné l'importance de leurs partenaires OPH locaux pour la mise en œuvre du projet, car ces organisations ont des liens solides et sont bien implantées dans les communautés ciblées. Bien que Bedari ait pu faire pression sur les gouvernements locaux et nationaux au sujet de l'enregistrement de la carte nationale d'identité, l'ONG a rencontré des difficultés pour identifier les femmes et les filles en situation de handicap qui avaient encore besoin d'un enregistrement de la carte nationale d'identité. Les OPH locales, quant à elles, ont pu plus facilement identifier les femmes et les filles en situation de handicap dans les communautés cibles et s'engager avec elles, grâce à leur présence et à leurs relations de confiance avec les personnes en situation de handicap dans ces communautés. Les partenariats avec les OPH ont également été identifiés comme essentiels à la réussite dans la littérature (Dunkel et al., 2018).

Dans ces partenariats, le bénéficiaire principal n'était pas toujours le partenaire international. Par exemple, au Kenya, c'est l'organisation communautaire WCC qui était le bénéficiaire principal, les partenaires de mise en œuvre étant Advantage Africa (une organisation internationale soutenant les personnes touchées par la pauvreté, les handicaps et le VIH) et Kibwezi Disabled Persons' Organization (une OPH locale). Le bénéficiaire principal et/ou les partenaires de mise en œuvre eux-mêmes peuvent également représenter des collaborations. CDIA au Paraguay, par exemple, est un réseau de 30 OSC travaillant sur les droits de l'enfant. Ainsi, dans le cadre de son projet (axé sur le renforcement de la coordination interinstitutionnelle et intersectorielle autour de la violence à l'égard des filles et des adolescentes, y compris celles qui sont en situation de handicap), 30 organisations ont été impliquées dans la réponse ou la capacité à répondre aux besoins des filles et des adolescentes en situation de handicap, ce qui peut être significatif pour l'impact à plus long terme du projet.

La réflexion sur la collaboration entre les partenaires chargés de la mise en œuvre a permis de dégager un certain nombre d'enseignements clés. Tout d'abord, lorsqu'il s'agit de travailler à l'intersection des handicaps, du genre et de la violence, il est rare qu'une seule organisation dispose de toute la portée et de tout l'éventail des compétences nécessaires. La collaboration avec d'autres partenaires est apparue comme un facteur de réussite essentiel dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Un avantage supplémentaire est que, pendant le processus de collaboration, tous les partenaires améliorent non seulement leur compréhension de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, mais aussi leur propre conscience intersectionnelle de la façon dont les handicaps sont perçus dans la société et affectent la vie des personnes en situation de handicap.

Deuxièmement, les OPH, en particulier celles au niveau local, apparaissent comme des partenaires formels essentiels. Leur capacité à influencer la compréhension du handicap par les autres partenaires est d'une importance capitale, non seulement pendant le cycle de vie du projet financé, mais aussi à plus long terme. Ils sont des partenaires influents dans la mesure où ils reconnaissent l'importance de l'inclusion des personnes en situation de handicap à long terme. En outre, dans le cadre de ces collaborations, les OPH sont reconnues à juste titre comme des experts, ce qui modifie la dynamique du pouvoir au sein de la société civile, mais aussi dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en particulier. Le fait que les OPH deviennent des experts pairs pour les autres partenaires entraîne une réorganisation du secteur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles lui-même. Pour ce faire, elle aide les organisations régionales de femmes à prendre conscience des droits et des besoins spécifiques des femmes et des filles en situation de handicap et à se doter des capacités nécessaires pour y répondre, mais aussi à faire évoluer les discussions politiques au niveau national vers un programme plus inclusif en matière de droits des femmes.

La collaboration est également cruciale pour l'inclusion des OPH, car ces dernières sont souvent relativement petites et beaucoup ne fonctionnent qu'au niveau local. Cette présence locale est très importante pour atteindre et travailler directement avec les femmes et les filles en situation de handicap, qui sont souvent confinées à la maison en raison de leurs déficiences ou de la stigmatisation des handicaps par la communauté. Cependant, compte tenu de la position locale des OPH, et peut-être aussi de la façon dont le handicap a souvent été mis de côté dans les espaces de développement, ces OPH sont souvent des organisations (relativement) petites qui n'ont ni la capacité ni l'infrastructure nécessaires pour demander et gérer des subventions importantes. Les partenariats de collaboration, tels que ceux rendus possibles par le Volet spécial, leur permettent de s'associer à des organisations plus importantes de manière à les aider à répondre à toutes les exigences de la subvention.

En effet, toutes les organisations bénéficiaires ont également formé des alliances avec d'autres organisations et des institutions qui n'étaient pas identifiées comme des partenaires de mise en œuvre dans leur demande de projet, mais qui étaient néanmoins souvent très importantes pour la mise en œuvre du projet. Dans la plupart des projets des bénéficiaires de subvention, l'identification et la formation de telles collaborations faisaient partie intégrante de la conception du projet, planifiées dès le départ et considérées comme essentielles à la réussite du projet. Certains bénéficiaires de subvention ne savaient peut-être pas encore avec qui exactement ils allaient collaborer, mais ils ont consacré du temps et des activités à l'identification des organisations et institutions adéquates. Pour d'autres, les collaborations sont apparues organiquement, et parfois de manière inattendue, au cours de la mise en œuvre du projet, en réponse à un contexte en constante évolution ou en tant que résultat imprévu des activités du projet. C'est notamment le cas lorsque les bénéficiaires s'engagent dans la formation ou le développement des capacités d'autres organisations. Par exemple, SHS en Palestine a assuré la formation et le renforcement des capacités des institutions (de l'État et de la société civile), en les aidant à modifier leurs systèmes et procédures internes et en leur apportant un soutien individuel en fonction de leurs besoins. Ce service a permis la formation d'alliances stratégiques, les institutions ayant appris à connaître et à faire confiance à SHS. Les groupes de discussion ont également réfléchi à la manière dont la capacité et la volonté de former et de renforcer les capacités d'autres institutions ont permis l'émergence de collaborations :

L'orientation et la formation des fonctionnaires, des équipes (du centre de gestion des crises) et des représentants élus locaux sur les questions de la violence basée sur le genre (à l'égard) des femmes en situation de handicap et de l'accessibilité des services ont été l'un des programmes efficaces et novateurs mis en œuvre à ce jour. (La) majorité des participants ont reçu cette formation pour la première fois de leur vie, elle a permis d'établir des relations avec les parties prenantes et de renforcer la coordination et la collaboration (DG, réponse écrite, octobre 2022).

Des circonstances imprévues ont également offert des possibilités de collaboration inattendues, dont la maladie de COVID-19 est un exemple clé. Bien que ce point soit abordé plus en détail à la section 2.5, plusieurs partenaires ont estimé que la maladie de COVID-19 offrait des possibilités de collaboration. Par exemple, le passage à des espaces virtuels a permis à certains bénéficiaires de subvention, comme CDIA au Paraguay, de conclure de nouvelles alliances (par exemple avec les secrétariats départementaux pour l'enfance et l'adolescence et les secrétariats départementaux pour l'éducation), tandis que CBM et Bedari au Pakistan et ADD International au Cambodge se sont vu offrir de nouvelles possibilités de travailler avec le gouvernement local sur la prévention et la réponse à la maladie de COVID-19. À leur tour, ces collaborations dans le cadre de la réponse à la maladie de COVID-19 ont permis de nouer des relations et aident les organisations à plus long terme. Par conséquent, s'il est important que les organisations bénéficiaires choisissent soigneusement et stratégiquement les partenaires de mise en œuvre au stade de la conception du projet, il faut également faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pour mettre en place les possibilités de collaboration imprévues, mais nécessaires, qui apparaissent au cours de la mise en œuvre du projet.

2.1.2 Objectif des collaborations

Comme nous l'avons vu dans la discussion sur les types de collaboration, les organisations bénéficiaires se sont engagées dans des collaborations pour s'assurer qu'elles étaient en mesure de mettre en œuvre leurs projets. Les partenariats formels et informels, qu'ils fassent partie de la conception du projet ou qu'ils émergent de manière organique, contribuent à garantir la réalisation des objectifs du projet. Cependant, il existe également d'autres raisons pour lesquelles les bénéficiaires de subvention se sont engagés dans des collaborations.



Les participants utilisent la langue des signes pour célébrer le lancement du projet.

Certains bénéficiaires ont identifié le tissage de nouvelles alliances et collaborations comme un objectif clé de leurs projets dès la phase de conception. SHS en Palestine, par exemple, a identifié l'établissement de partenariats multiples avec des responsables clés comme étant crucial pour atteindre l'objectif de son projet d'inclure les femmes et les filles en situation de handicap dans les programmes et services d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles disponibles. SOLIFE au Nigeria a également identifié les partenariats comme essentiels à l'amélioration de la prestation de services en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et a donc presque immédiatement créé le réseau State Partnership against GBV against Women and Girls with Disabilities (Partenariat national contre la violence basée sur le genre et la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap), un partenariat multisectoriel composé de 30 membres représentant différentes parties prenantes importantes nécessaires à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. En outre, lors des groupes de discussion, les organisations ont souligné l'importance de la planification et de la mise en œuvre des partenariats dès le début du déploiement du projet :

Un autre enseignement clé est (que) les partenariats avec les parties prenantes concernées et leur engagement dès le début du projet ont contribué à la réussite de la mise en œuvre du projet, car il a été facile d'atteindre les bénéficiaires du projet (DG, réponse écrite, octobre 2022).

De nombreuses organisations bénéficiaires ont également établi des collaborations au cours de la mise en œuvre du projet, ce qui leur a permis de mettre en œuvre des activités spécifiques du projet. Il s'agissait d'OSC, de partenaires gouvernementaux, d'établissements d'enseignement et même de partenaires médiatiques. Par exemple, CBM au Pakistan a signé un protocole d'accord avec l'autorité du Punjab chargée de mettre fin à la violence contre les femmes, ce qui a permis au personnel du projet de se rendre dans les communautés pour fournir des informations sur les services offerts aux femmes et aux filles ciblées par le projet.

Des collaborations ont également été établies avec des organisations spécifiques afin de leur donner les moyens d'agir en ce qui concerne l'intersection du genre et du handicap. Les organisations de lutte contre l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ont été identifiées comme des lieux où un soutien est encore souvent nécessaire pour les aider à intégrer les questions de handicap dans leurs approches actuelles, et les organisations spécialisées dans le handicap ont également été considérées comme ayant besoin d'un soutien pour mieux comprendre les questions de genre. Un certain nombre de bénéficiaires de subvention ont réuni ces types d'OSC afin qu'elles puissent apprendre les unes des autres et créer des synergies qui peuvent aider à surmonter un passif de pratiques involontairement cloisonnées. Un participant aux discussions de groupe a noté qu'il s'agit d'une tâche permanente où « le secteur plus large travaillant sur la violence contre les femmes doit comprendre la nécessité de prendre en compte la situation des femmes en situation de handicap dans leur travail et doit être conscient de la question du handicap dans les soins et les services contre la violence à l'égard des femmes et des filles » (DG, réponse écrite, octobre 2022). Un accompagnement personnalisé et continu a été jugé essentiel, par opposition à une approche unique du renforcement des capacités des OSC. Par exemple, conscient des circonstances et des besoins uniques de chaque organisation et institution, SHS en Palestine a fourni un accompagnement individualisé à 96 membres d'ONG et d'OSC et à 48 membres du personnel gouvernemental.

Les collaborations ont également contribué à faciliter la viabilité à long terme des programmes des organisations visant à améliorer les droits et la vie des femmes et des filles en situation de handicap. Un certain nombre de bénéficiaires ont souligné que les collaborations formelles ou informelles au cours de la mise en œuvre du projet ont conduit à l'établissement de structures formelles centrées sur les femmes et les filles en situation de handicap qui se poursuivraient après le projet. Par exemple, MDRI-S en Serbie a collaboré avec des institutions de différents secteurs - ONG internationales, agences des Nations Unies, ONG et journalistes - pour défendre la désinstitutionnalisation et les droits des femmes et des filles souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels. Cela a abouti à la création d'une plateforme appelée Equal in the Community (Égales au sein de la communauté), qui, selon MDRI-S, jouera un rôle crucial dans les efforts de plaidoyer à venir. Au Paraguay, CDIA s'est appuyé sur les activités de son projet pour lancer une nouvelle initiative appelée Paraguay Includes. Différentes organisations alliées - dont beaucoup avaient collaboré au projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies - ont rejoint Paraguay Includes, dans le but de prévenir la violence et de promouvoir la diversité et les approches inclusives (qui ne se limitent pas aux handicaps). Cette initiative s'est poursuivie après l'achèvement du projet du CDIA financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Certaines collaborations ont également été officialisées par des Mémoires d'accord. Les Mémoires d'accord facilitent la collaboration à long terme, en particulier avec les partenaires étatiques, car ils peuvent (généralement) survivre à la rotation du personnel due aux élections ou à d'autres questions politiques. SHS en Palestine a reconnu l'importance de cet engagement institutionnel officiel en faveur des femmes et des filles en situation de handicap, car

il ne repose pas (uniquement) sur la bonne volonté d'individus spécifiques travaillant actuellement pour l'institution. C'est pourquoi SHS a signé sept Mémoires d'accord, notamment avec le ministère de la santé, le ministère de la justice, l'unité de protection de la police et de la famille, la société nationale de réhabilitation (à Gaza), le centre de conseil psychosocial pour les femmes (Bethléem), l'organisation Ma'an (Gaza) et la réhabilitation basée sur la communauté.

Si les collaborations sont apparues comme très importantes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, il est important de garder à l'esprit qu'une bonne collaboration demande du temps, de la patience et des efforts, et les organisations bénéficiaires ont discuté de plusieurs défis communs à la collaboration multisectorielle pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. La rotation du personnel des partenaires a constitué un défi majeur pour la quasi-totalité des bénéficiaires de subvention. L'engagement auprès des acteurs politiques et des institutions gouvernementales aux niveaux local et national est souvent entravé par la rotation du personnel, car les résultats des élections nationales ou locales entraînent souvent une restructuration complète du personnel, ce qui peut faire dérailler ou retarder les efforts du projet. C'est ce qu'a vécu l'IDEH en Haïti lorsque des changements de personnel au sein des autorités locales ont retardé la signature des accords, ce qui a retardé les activités du projet. L'IDEH a également constaté qu'il était très difficile de s'engager avec les autorités de l'État sans un contact personnel spécifique au sein de l'institution - ce qui a de nouveau posé un problème à l'IDEH lorsque les élections ont entraîné un renouvellement des élus.

2.2 Faire évoluer les mentalités sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap

L'évolution des mentalités sur la façon dont les femmes et les filles en situation de handicap sont perçues ou sur la reconnaissance même de l'intersection du genre et du handicap a été jugée essentielle par les bénéficiaires de l'ensemble du portefeuille. Les organisations bénéficiaires ont souligné le fait que la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap reste souvent invisible, banalisée ou rejetée dans différentes sociétés et que, par conséquent, le travail des organisations bénéficiaires visant à modifier ces schémas de déni est crucial. Quatre domaines d'intervention se sont révélés efficaces dans l'ensemble du portefeuille : (1) sensibilisation à la nature et à l'étendue de la violence spécifique subie par les femmes et les filles en situation de handicap, (2) transformation des mentalités de groupes spécifiques au sein de la société, (3) facilitation de l'évolution vers de nouveaux paradigmes liés au handicap et (4) production et diffusion de connaissances pour la prévention primaire de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Ces quatre domaines sont examinés ci-dessous.

2.2.1 Sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap

Les participants aux discussions de groupe ont souligné ce qu'ils ont eux-mêmes qualifié d'invisibilité presque totale et de déni des réalités actuelles de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, l'un d'entre eux notant « qu'au début, les individus sont surpris d'apprendre que cela arrive » (DG 1, octobre 2022). Et ce, bien qu'ils soient conscients des réalités plus larges de la violence à l'égard des femmes et des filles. Cette invisibilisation aggravée, qui est également reconnue comme une préoccupation dans la littérature (Palm et Le Roux, 2021 ; Andrae et Holly, 2019), signifiait que les organisations bénéficiaires avaient un travail considérable à faire pour contrer les modèles de déni généralisés et ignorants qui conduisent à l'exclusion et à l'inaction. Parallèlement, les croyances néfastes et discriminantes concernant les handicaps et le genre, comme le fait de penser que les femmes et les filles en situation de handicap sont maudites et ne devraient pas avoir d'enfants, se conjuguent pour exacerber la tolérance à l'égard de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, sujets sur lesquels la littérature a également attiré l'attention (Chisale, 2018). Ces croyances ont été désignées par certains bénéficiaires de subvention comme une cause sous-jacente d'une culture de la stigmatisation et du silence fondée sur un manque de reconnaissance de la personnalité et des droits des femmes et des filles en situation de handicap. Cela consolide la littérature, qui identifie une réalité établissant un niveau important de stigmatisation du handicap, souvent étayé par des modèles de discrimination fondée sur la capacité (Dunkle et al., 2018 ; Rohwerder, 2018 ; OMS, 2022). Ce déni à multiples facettes et la tolérance de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap qui l'accompagne sont devenus une question essentielle à traiter pour de nombreuses organisations bénéficiaires :

Il y a le déni de la violence liée au handicap en elle-même. Les individus ont tendance à minimiser l'existence de la violence liée au handicap. Ce déni rendra la population moins disposée à entendre, à aborder le problème de la violence. C'est pourquoi nous avons construit notre campagne de plaidoyer autour de la sensibilisation de la communauté, pour qu'elle admette maintenant que cette violence existe (Discussions de groupe 1, octobre 2022).

Compte tenu de ces réalités, les organisations bénéficiaires ont insisté sur l'importance de la sensibilisation aux handicaps. Cela a permis aux individus de comprendre que les personnes en situation de handicap ont des droits humains, de connaître les différents types de handicaps et de voir comment les handicaps se recoupent avec une série d'autres questions, y compris le genre, et, par conséquent, de reconnaître l'existence de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Les organisations bénéficiaires ont constaté un manque de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, même dans certaines parties du secteur de la lutte contre l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Par exemple, une participante aux discussions de groupe qui était une femme en situation de handicap et qui représentait une organisation subventionnée a noté qu'il existe encore des obstacles au sein de la communauté des femmes au sens large en ce qui concerne la compréhension de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap comme faisant partie de la violence à l'égard des femmes et des filles. Le secteur du handicap ne voit pas l'impact du genre sur cette violence ni l'impact des dimensions sexospécifiques :

La dimension intersectionnelle n'est toujours pas pleinement prise en compte par la communauté des femmes au sens large et par ceux qui travaillent sur la violence à l'égard des femmes et des filles, et aussi par la communauté des personnes en situation de handicap elle-même qui ne comprend pas pleinement les dimensions sexospécifiques de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap (Discussions de groupe 1, octobre 2022).

Cette sensibilisation au niveau communautaire a également joué un rôle concret dans le changement d'attitude et de comportement au sein des communautés locales, en particulier au cours de la première année de nombreux projets, comme l'a décrit Uwineza, une femme en situation de handicap vivant au Rwanda :

Les membres de la communauté dans son ensemble voient qu'ils ne traitent plus les personnes en situation de handicap comme des objets. Les mentalités évoluent sincèrement grâce à une meilleure compréhension ; on ne les appelle plus par des noms déshumanisants ... la discrimination et les mauvais traitements psychologiques ont diminué : personnellement, je n'étais pas au courant de la loi punissant la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Des personnes se sont engagées à les protéger. Nous n'y avons jamais prêté attention auparavant. Pour l'instant, nous leur donnons la priorité pour le soutien disponible dans notre village. Nous les aidons à surmonter l'isolement et le désespoir (rapport de suivi, UNABU, 2019).

2.2.2 Transformer les mentalités dans cinq domaines de la société

Dans l'ensemble du portefeuille, cinq groupes principaux sont apparus comme bénéficiant d'un travail sur les changements de mentalités. Il s'agit de femmes et de filles en situation de handicap, de membres de leur famille, de structures et d'organisations de la société civile, de prestataires de services et d'acteurs de la législation et de la politique nationales. Les organisations bénéficiaires ont présenté leur travail dans chacun de ces domaines sociaux.

Tout d'abord, les femmes et les filles en situation de handicap ont souligné la valeur de l'auto-reconnaissance de leurs droits, y compris le droit d'être à l'abri de la violence. Un participant aux discussions de groupe a expliqué que, dans son contexte, les femmes et les filles en situation de handicap étaient très mal informées des différentes formes de violence, souvent parce que les difficultés de communication les excluaient de la plupart des messages de lutte contre l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les femmes en situation de handicap, comme Louise, 19 ans, de l'UNABU au Rwanda, ont indiqué qu'elles intériorisaient la stigmatisation et le capacitisme sous-jacent qui les entouraient, et qu'elles se sentaient même coupables et responsables de leur handicap. Cette nécessité de se concentrer davantage sur les perceptions intériorisées des femmes et des filles en situation de handicap a été identifiée comme une lacune dans la recherche actuelle (Andrae et Holly, 2019). Louise a indiqué que le projet de l'UNABU l'avait aidée à changer ses convictions et à se considérer comme une personne ayant des droits :

Avant de rejoindre ce groupe (d'entraide pour les femmes en situation de handicap), je n'étais pas heureuse. Les personnes avaient l'habitude de me stigmatiser, même certains membres de ma famille me considéraient comme inutile, et je me sentais coupable, comme si j'étais responsable de mon handicap. Le groupe m'a aidé à comprendre mes droits et ce que je peux faire pour dénoncer la violence à l'égard des filles et des femmes en situation de handicap (rapport de suivi, UNABU, 2020).

Deuxièmement, les membres de la famille au sein des communautés ont été identifiés comme un groupe particulièrement essentiel, en raison du rôle qu'ils jouent souvent dans la vie des femmes et des filles en situation de handicap. Certains sont des soutiens à vie, et les organisations subventionnées notent qu'elles peuvent jouer un rôle potentiellement dominant et nuisible sur tous les aspects de leur vie, parfois au nom de la protection. C'est particulièrement le cas pour les enfants en situation de handicap. Des organisations bénéficiaires telles que NUWODU en Ouganda et SHS en Palestine ont souligné la valeur de l'engagement intentionnel des membres de la famille aux côtés des femmes et des filles en situation de handicap, afin de créer une prise de conscience commune aux deux groupes, ce qui a également été perçu comme créant des relations plus positives et plus solidaires. Travailler avec les parents d'enfants en situation de handicap pour les sensibiliser à la violence à l'égard des femmes et des filles peut contribuer à modifier les pratiques néfastes qui se sont normalisées, comme le fait de retirer les enfants des établissements d'enseignement :

Alors, (avec) les parents (et) leur perception du handicap aussi, il est donc important de travailler sur les relations parentales (et) familiales avec les femmes ayant des enfants en situation de handicap, car cela peut prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dès leur plus jeune âge (Discussions de groupe 1, octobre 2022).

Troisièmement, il était important d'impliquer le personnel des structures et organisations de la société civile au niveau communautaire, qui peuvent refléter des stéréotypes négatifs sur les handicaps et/ou perpétuer l'exclusion involontaire en tant que position par défaut. C'est également le cas de certaines organisations de femmes et d'autres acteurs du secteur de la lutte contre l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, comme le souligne un récent examen des politiques relative à ce combat en Afrique (Making it Work, 2020). De nombreuses organisations bénéficiaires sont devenues plus conscientes des attitudes et des hypothèses sous-jacentes au sein de leur propre personnel et des structures institutionnelles de leurs partenaires, ce qui les a amenées à demander plus délibérément l'aide des réseaux locaux de personnes en situation de handicap, des OPH ou des femmes en situation de handicap pour aborder cette question. Cela montre que même les organisations qui s'efforcent de lutter contre les inégalités et la violence peuvent perpétuer les exclusions. Un participant à un groupe de discussion a noté qu'il était essentiel pour les OSC de considérer l'inclusion du handicap non pas comme « un simple exercice à cocher » (Discussions de groupe 2, octobre 2022), mais comme exigeant un engagement critique permanent et une formation d'auto-réflexion sur la sensibilisation au handicap pour l'ensemble de leur personnel.

Quatrièmement, les bénéficiaires de subvention ont souligné l'importance de travailler avec les prestataires de services. En raison de leur handicap, de nombreuses femmes et filles en situation de handicap ont besoin d'un accès régulier à une série de services d'aide spécialisés dans les secteurs de la santé, de la société, de l'éducation et de l'économie. Par conséquent, les prestataires de services locaux sont des acteurs essentiels pour eux. Les organisations bénéficiaires ont toutefois noté que les mentalités paternalistes et les paradigmes désuets restent courants dans ce domaine. Par exemple, au Cambodge, l'étude de base d'ADD International a montré que 83 % des femmes en situation de handicap interrogées dans le cadre de l'enquête se sentaient exclues par les prestataires de services et, en Argentine, l'étude de base de la FUSA a révélé que seulement 20 % d'entre elles avaient accès à des services de santé formels. En l'absence d'un changement de mentalité dans la manière dont elles sont perçues et traitées, de nombreuses femmes et filles en situation de handicap ne se sentent pas à l'aise pour accéder aux services formels et, par conséquent, peuvent rester trop dépendantes de leur famille, ce qui peut créer une pression excessive sur certains membres de la famille (souvent aussi des femmes). Ce manque d'accès à d'autres prestataires de services peut même alimenter les risques de violence familiale, ce qu'un certain nombre de bénéficiaires de subvention ont désigné comme étant une préoccupation. Par exemple, pour faire face à ce risque, OHANA en Indonésie a travaillé avec des prestataires de services pour les aider à réaliser leurs propres audits de responsabilité en matière de handicap afin d'identifier et de traiter les schémas d'exclusion dans leurs propres procédures normalisées de fonctionnement des services sociaux et de santé.

Enfin, la collaboration avec les parties prenantes au sein des systèmes juridiques et politiques nationaux a été essentielle. Les bénéficiaires de subventions montrent que le personnel des systèmes plus larges doit également changer de mentalité en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes pour soutenir la législation spécifique au handicap et veiller à ce que les handicaps soient intentionnellement pris en compte dans d'autres législations et politiques. Par exemple, SHS en Palestine a constaté que certains décideurs politiques individuels s'opposaient aux changements politiques qui incluraient les femmes et les filles en situation de handicap, car ces décideurs considéraient que la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap n'existait pas vraiment et/ou n'était pas une préoccupation nationale. Les participants aux groupes de discussion ont également noté que certains acteurs gouvernementaux minimisent la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap en la présentant comme un problème

individuel dont les gouvernements ne devraient pas se préoccuper. L'attitude des responsables officiels à l'égard de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et du handicap en général peut être à l'origine d'un manque de mise en œuvre des politiques. Les bénéficiaires, tels que la FUSA et le CELS en Argentine et LEGIS au Guatemala, ont concentré leur attention sur la transformation de ces mentalités au niveau du système (ce point est examiné plus en détail à la section 2.4).

Le travail des bénéficiaires de subventions dans ces cinq domaines sociaux montre qu'il est possible de changer les mentalités sur les femmes et les filles en situation de handicap et que cela a des implications concrètes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Toutefois, les organisations bénéficiaires ont fait remarquer que cela prenait du temps et qu'il s'agissait rarement d'un processus linéaire. Ce n'est pas non plus une seule mentalité qui doit changer pour que la reconnaissance collective émerge, mais plutôt un ensemble de perceptions liées entre elles. Par exemple, les membres de la communauté peuvent accepter les handicaps physiques, tout en stigmatisant les handicaps psychosociaux et intellectuels. Tout comme les handicaps sont divers, les mentalités qui y sont attachées le sont également. Les participants aux groupes de discussion ont défendu avec force la nécessité d'une programmation à plus long terme dans le domaine spécifique de la transformation des mentalités et ont fait état de quelques premiers succès probants dans ce domaine, qui doivent se poursuivre. Par exemple, l'évaluation externe d'ADD International au Cambodge a permis de constater une diminution de 43 % des expériences de violence à l'encontre de son groupe cible de femmes et de filles en situation de handicap au cours des trois années du projet, ainsi qu'une diminution remarquable du nombre de personnes se sentant exclues par différents groupes de parties prenantes, bien que des efforts supplémentaires soient encore nécessaires. Des émotions positives ont également été ressenties par les femmes et les jeunes filles en situation de handicap, qui ont déclaré qu'elles étaient davantage respectées et qu'elles avaient plus de dignité au sein de leur communauté. Une participante au projet a déclaré qu'auparavant, les autres ne l'appelaient que par son handicap (c'est-à-dire « la femme aveugle »), mais que « maintenant, ils m'appellent par mon prénom » (évaluation externe, ADD International, 2021).

2.2.3 Changement de paradigme dans la façon de comprendre les handicaps

Les bénéficiaires de subventions jouent un rôle important en aidant les sociétés à s'éloigner des paradigmes nuisibles ou dépassés de la compréhension des handicaps. Par exemple, un paradigme clé est souvent lié à des modèles médicalisés et individualisés de réadaptation fondés sur des hypothèses d'incapacité, et il s'accompagne fréquemment d'un paradigme de pitié ou de charité (Meyer et al., 2022), comme l'ont noté NDWA au Népal, le CELS et la FUSA en Argentine et P&H au Pérou. Au lieu de cela, un modèle social des handicaps, fondé sur les droits humains et les capacités des femmes et des filles en situation de handicap, doit être intentionnellement intégré. Ces trois modèles de handicap (caritatif, médical et social) ont été décrits en détail dans la littérature générale (Andrae et Holly, 2019 ; Nations Unies, n.d.). Si ce changement de paradigme particulier a été catalysé au niveau mondial par la CDPH en 2006 (Assemblée générale des Nations Unies, 2006), dont la plupart des pays dans lesquels les bénéficiaires ont travaillé sont signataires, il doit



Les participantes au premier atelier pour les femmes en situation de handicap, qui agiront comme actrices du changement, à Moreno, Buenos Aires (2019).

encore être mis en œuvre concrètement dans les contextes locaux. Il ne s'agit pas seulement de prendre conscience des handicaps, mais aussi de modifier durablement la manière dont les handicaps dans leur ensemble sont compris et traités, de désapprendre les anciennes façons de voir les divers handicaps et de développer de nouvelles approches d'accompagnement autonome conformes à une approche plus large fondée sur les droits humains, comme l'ont fait, par exemple, le CELS en Argentine et P&H au Pérou.

Par exemple, la FUSA en Argentine a concentré son attention sur le passage d'une mentalité paternaliste à une approche d'accompagnement autonome des femmes et des filles en situation de handicap. La FUSA a encouragé ce changement à différents niveaux simultanément, en transformant les cadres législatifs et politiques, en s'attaquant aux attitudes institutionnalisées au sein des communautés et des systèmes de santé, et en renforçant la conviction des femmes et des filles en situation de handicap selon laquelle elles sont des personnes dotées de droits et d'un pouvoir d'action. Une mentalité protectionniste a été identifiée comme sous-jacente à diverses questions de santé sexuelle et reproductive, et la FUSA a travaillé à la fois pour transformer les mentalités sur l'autonomie corporelle des femmes et des filles en situation de handicap, et pour développer des modèles d'accompagnement autonome par tous ceux qui les entourent. La FUSA a obtenu un certain nombre de succès concrets en matière de changement dans la manière dont les femmes et les filles en situation de handicap étaient traitées comme des « non-personnes » au regard de la loi, ou de manière paternaliste ou capacitiste par les professionnels de la santé, et également en matière de renforcement de la confiance en soi de ces femmes et de ces filles. C'est ce qu'a noté une participante au projet, qui est également une femme en situation de handicap :

(Le projet) nous donne des outils d'autonomie pour savoir ce que nous pouvons faire, pourquoi les autres ne peuvent pas décider pour nous, il me semble essentiel que les femmes puissent décider en connaissance de cause, que nous puissions prévenir les situations d'abus, les identifier, savoir quoi faire si cela nous arrive... Je crois que la désinformation engendre des croyances erronées sur le handicap et que ces croyances sont mises en pratique et que les droits sont violés (évaluation externe, FUSA, 2022).

Il est important de changer de paradigme, mais c'est aussi un défi. Les bénéficiaires de subventions ont noté que les mythes néfastes entourant les handicaps et l'intersection entre le genre et le handicap sont souvent sous-entendus par des croyances religieuses et culturelles bien ancrées, ce qui renforce ce que la littérature a documenté (Aley, 2016 ; Andrae et Holly, 2019). C'est pourquoi un certain nombre d'organisations bénéficiaires ont également impliqué des leaders religieux et traditionnels dans leurs approches visant à changer les mentalités au sens large, un domaine dont la littérature a souligné la nécessité (Claassens et al., 2019). Les participants aux groupes de discussion ont également noté que de nombreuses femmes et filles en situation de handicap intériorisaient ces croyances néfastes ou craignaient de s'exprimer, en particulier lorsque les auteurs des faits étaient des membres de la famille et/ou des personnes de confiance, et qu'ils occupaient souvent des positions de pouvoir dans leur vie.

Un deuxième changement de paradigme qui s'est avéré crucial, et qui a été particulièrement noté par les participants aux discussions de groupe, est la nécessité de ne plus aborder séparément le genre et les handicaps, mais de mieux comprendre comment ils forment des réalités qui se croisent et qui ont un impact sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Les organisations bénéficiaires ont estimé qu'il y a encore trop peu de reconnaissance du fait que le genre et les handicaps doivent être traités comme des questions interconnectées :

Les défis spécifiques uniques que pose le travail sur la violence à l'égard des femmes et des filles avec les femmes et les filles en situation de handicap sont les niveaux de sensibilisation et la compréhension de la manière de travailler sur cette intersection. Les parties prenantes de la communauté et du gouvernement, y compris les prestataires de services et le système judiciaire, ont encore un problème de séparation, car le handicap, les femmes et la violence ne sont pas considérés comme interconnectés (réponse écrite des discussions de groupe, octobre 2022).

Dans de nombreux contextes, les organisations bénéficiaires ont identifié les changements de mentalité autour de l'intersection genre/handicap comme essentiels pour que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap soit davantage à l'ordre du jour des différentes institutions gouvernementales, non gouvernementales et communautaires. Ces changements sont également importants pour faire face à la réalité des mythes locaux sur les handicaps et des normes sociales patriarcales bien ancrées qui banalisent et légitiment la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap :

(En raison de) divers mythes locaux, les connaissances sur le handicap dans (des pays spécifiques) sont négligées ou méprisées de manière générale et spécifiquement en ce qui concerne les femmes en situation de handicap. La violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap ne figure pas à l'ordre du jour de certaines institutions (y compris les institutions publiques). Les différentes démarches d'accompagnement, notamment au niveau de la justice, sont entravées par les mœurs patriarcales... les coutumes qui banalisent ou légitiment les violences faites aux femmes et aux filles à plusieurs niveaux (réponse écrite des discussions de groupe, octobre 2022).

Certains bénéficiaires de subvention se sont efforcés de permettre explicitement à ces changements de paradigme de s'institutionnaliser au niveau national en intégrant une approche sociale et des droits humains dans la législation et la politique nationales, et en mettant l'accent sur l'égalité des genres dans les plans nationaux en faveur des personnes en situation de handicap. L'efficacité de ces stratégies était souvent liée à un contexte social externe de volonté politique de haut niveau et d'engagements juridiques concernant les handicaps dans certains endroits, à la suite de la ratification par chaque pays de la CDPH à partir de 2010. Il faut du temps et des efforts pour traduire et institutionnaliser au niveau national des changements internationaux tels que ceux-ci. Le Volet spécial était bien placé pour contribuer à ancrer ce changement de paradigme global au niveau national et pour tirer parti de l'élan sociopolitique existant dans certains contextes (voir la section 3 pour une réflexion plus détaillée sur le Volet spécial dans son ensemble). Les interventions de ce type sont allées au-delà des changements de mentalité individuels, contribuant à des changements sur le long terme dans la reconnaissance collective, notamment en s'engageant sur la manière dont la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et les réponses à y apporter sont intégrées dans un large éventail de cadres institutionnels gouvernementaux et non gouvernementaux.

2.2.4 Production et diffusion de connaissances pour la prévention primaire

Une série de stratégies pratiques ont émergé quant à la manière dont les organisations subventionnées ont généré et partagé des connaissances susceptibles de faire évoluer les mentalités. Tous ces projets étaient axés sur la production de connaissances spécifiques au contexte et sur la communication créative de ces connaissances par le biais de la documentation de la recherche, du développement de ressources et de partenariats avec les médias.

Tout d'abord, la recherche-action participative a constitué une stratégie clé pour de nombreuses organisations bénéficiaires afin de mieux comprendre quels problèmes spécifiques devaient être abordés dans leur contexte et par leurs programmes et matériels de communication. Pour changer efficacement les mentalités, il est essentiel, dans un premier temps, de comprendre les mentalités actuelles dans des contextes spécifiques et ce qui les motive. C'est pourquoi la recherche est si importante. Les participants aux discussions de groupe ont insisté sur le fait que les approches globales nécessitent d'abord d'identifier les défis spécifiques du contexte, puis de déployer des approches qui ciblent ces questions. ADD International au Cambodge est un exemple d'organisme subventionné qui a adopté une approche de recherche-action participative pour son étude de base centrée sur les femmes et les filles en situation de handicap, afin d'explorer la stigmatisation liée au handicap et au genre qui peut inciter la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Les données de recherche spécifiques au contexte ont été précieuses à la fois pour la conception immédiate du projet et pour l'élaboration d'une base de données probantes qui servira de fondement aux travaux futurs (ADD International, 2016). Ses recherches ont permis d'identifier une culture du silence bien ancrée autour de l'intersection entre le genre et les handicaps, ainsi que des schémas d'ignorance discriminants envers les personnes en situation de handicap et des croyances et pratiques dépassées comme causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Elles ont également mis en évidence des risques de violence plus élevés pour les personnes souffrant de déficiences intellectuelles, comme l'indiquent d'autres rapports (Human Rights Watch, 2014). Outre la recherche sur les handicaps, les bénéficiaires de subvention ont également souligné la nécessité de ventiler les données par handicap dans d'autres domaines.

Deuxièmement, un certain nombre d'organisations se sont concentrés sur le développement de ressources adaptées et spécifiques au handicap pour accompagner et intégrer le travail d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Par exemple, BB en Haïti et ADD International au Cambodge ont adapté la méthodologie de mobilisation communautaire SASA! pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (développé à l'origine par Raising Voices en Ouganda) de différentes manières spécifiques au handicap. Ils se sont appuyés sur l'expertise des réseaux de personnes en situation de handicap pour mettre en place et piloter une série de ressources complémentaires liées au handicap dans leurs contextes respectifs, en tenant compte des normes sociales et des relations de pouvoir sous-jacentes. BB en Haïti a constaté que l'intégration des handicaps dans ses programmes existants d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles était un défi, et que l'engagement spécifique au handicap était un précurseur d'une inclusion efficace à long terme. Dans le cadre d'une approche antérieure d'inclusion du handicap, BB avait inclus

des images de femmes et de filles en situation de handicap dans son matériel existant de test SASA! Cependant, les réactions à ce matériel au niveau communautaire ont renforcé la réalité selon laquelle les normes néfastes spécifiques au handicap étaient si fortes dans les communautés qu'il a été décidé de retirer les images, réalisant que la tâche d'intégrer les handicaps dans les espaces de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles nécessitait un engagement intentionnel spécifique aux handicaps afin de s'attaquer d'abord à ces questions avec ces communautés. Des fonds ciblés sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap leur ont permis d'élaborer, d'examiner et de tester une série de ressources complémentaires, intitulées « Safe and Capable », axées sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et sur les normes sociales spécifiques aux handicaps. Ce n'est qu'une fois ce travail effectué que ces ressources ont pu être intégrées dans les méthodologies existantes SASA! et Power to Girls. Ceci était particulièrement important car les stratégies de mobilisation communautaire opèrent souvent dans des espaces communautaires préexistants dont les femmes et les filles en situation de handicap sont déjà exclues, de sorte que des stratégies supplémentaires et une attention particulière étaient nécessaires pour garantir la pleine inclusion et le leadership des femmes et des filles en situation de handicap dans le processus de changement communautaire.

Troisièmement, de nombreux bénéficiaires de subvention ont mis au point des techniques de communication multimédia pour favoriser le changement de mentalité. Il s'agit notamment de plateformes numériques spécifiques aux personnes en situation de handicap, de directions radiophoniques inclusives et de pièces de théâtre ou de vidéos interactives visant à créer un débat public basé sur des histoires sur l'intersection entre le genre et le handicap. Nombre d'entre elles portaient sur l'action des femmes et des jeunes filles en situation de handicap et sur les moyens de rendre visibles les diverses formes de handicap. Rebecca, une jeune femme souffrant d'un handicap physique qui faisait partie d'une troupe de théâtre communautaire impliquée dans le projet BB en Haïti, a fait remarquer que :

Les pièces de théâtre que nous jouons aident la communauté à voir beaucoup de choses, comme le fait que les femmes et les filles vivant avec un handicap ont un objectif, un rêve, un endroit où elles veulent aller un jour... Les personnes maltraitent toujours les femmes et les filles vivant avec un handicap... Mais ils ne savent pas qu'il y a un endroit où nous voulons aller. Nous ne voulons pas dépendre des gens (rapport de suivi, BB, 2019).

De nombreux bénéficiaires de subvention ont raconté des histoires d'engagement efficace auprès des médias qui ont conduit à des développements positifs inattendus et qui ont été le résultat d'un changement de mentalité des professionnels des médias. Par exemple, après avoir formé un groupe important de plus de 60 professionnels des médias, ARROW a signé des protocoles d'accord officiels avec 16 des journalistes formés afin qu'ils se concentrent sur l'évolution des mentalités concernant les femmes et les filles en situation de handicap au Bangladesh par le biais de leurs écrits. Le travail de la FUSA avec une série de médias sociaux a contribué à la création inattendue d'une direction de la télévision et de la radio sur le genre et la diversité pour une communication inclusive en Argentine.

Grâce à l'évolution des mentalités des professionnels des médias, ce secteur est devenu une ressource sur laquelle de nombreuses organisations bénéficiaires ont pu s'appuyer pour changer les perceptions du public et améliorer la reconnaissance collective. Par exemple, SOLIFE au Nigeria a mis au point une série d'entretiens télévisés hebdomadaires avec des experts en matière de handicap, et a présenté des exemples de réussite de femmes et de filles en situation de handicap, tout en renvoyant les individus à un service d'assistance téléphonique gratuit. Au cours des premiers mois, plus de 5 000 appels ont été reçus. Un membre de la communauté a noté que « le programme télévisé m'a aidé à comprendre comment un individu, les communautés et la société peuvent aider les femmes et les filles en situation de handicap ... Mon esprit est maintenant clair sur les petites choses que nous faisons en tant que communauté pour contribuer négativement à l'inclusion sociale » (rapport de suivi, SOLIFE, 2021). Les femmes en situation de handicap ont raconté comment elles ont accédé à la ligne téléphonique gratuite du programme et ont été aidées par SOLIFE pour résoudre divers problèmes de violence qu'elles avaient rencontrés, notamment pour accéder à un conseil juridique et quitter leurs agresseurs.

2.3 Mettre en valeur l'action et la participation des femmes et des filles en situation de handicap

Le fait de mettre en valeur l'action et la participation des femmes et des filles en situation de handicap s'est avéré être une composante intégrale de l'exécution efficace des projets, et a également eu un impact important sur leur autonomisation, leur visibilité et leur sens de la solidarité. C'est pourquoi ce thème constitue la base sous-jacente du diagramme de notre cadre conceptuel dans la section 2 (voir figure 1). L'ensemble du portefeuille a permis de comprendre pourquoi cette forme de participation, qui met en valeur l'action, est essentielle pour travailler avec les femmes et les filles en situation de handicap, et aussi d'identifier les différents espaces où leur participation significative et leur action individuelle sont soutenues. Ces deux domaines sont examinés en détail ci-dessous.

2.3.1 Pourquoi une participation significative est essentielle pour travailler avec les femmes et les filles en situation de handicap

La participation significative des femmes et des filles en situation de handicap est apparue comme une composante essentielle du travail des organisations bénéficiaires dans l'ensemble du portefeuille. En explorant les raisons de cette situation, les bénéficiaires de subvention ont identifié la participation comme étant particulièrement pertinente pour les femmes et les filles en situation de handicap qui sont non seulement souvent laissées pour compte dans le travail de développement, mais qui sont également fréquemment exclues des activités et des discussions quotidiennes au sein de la communauté, et dont l'action est parfois niée. Les stéréotypes nuisibles selon lesquels les femmes et les filles en situation de handicap sont incapables de participer en raison de leur handicap sont également fréquents. Dans certains contextes, cela s'est traduit par des normes sociales excluant les femmes de certaines activités et de certains rôles. Les perceptions erronées de la passivité, de l'incapacité, de la dépendance et de l'impuissance sont un problème pour de nombreuses femmes et filles en situation de handicap et créent un cercle vicieux d'exclusion. La FUSA en Argentine a noté que cela conduisait à une « infantilisation » des femmes et des filles en situation de handicap, d'autres personnes prenant des décisions en leur nom. Le fait de mettre en valeur leur participation a créé des espaces pratiques au sein desquels les femmes et les filles en situation de handicap sont devenues autonomes aux côtés des autres, grâce au soutien du projet pour un engagement en faveur de leur action et de leur capacité à agir en leur nom propre, conformément au slogan fondamental du mouvement pour les droits des personnes en situation de handicap, « rien sur nous sans nous » (Assemblée générale des Nations Unies, 2006). LEGIS, au Guatemala, a fait remarquer que le fait de mettre en valeur l'action participative des femmes et des filles en situation de handicap était une première dans leur contexte national et que cette démarche était cruciale :

Un sujet très important est la conformité à la CDPH. Cela devrait être au centre de toute initiative concernant les personnes en situation de handicap et si nous parlons de mettre fin ou de prévenir la violence contre les femmes et les filles en situation de handicap, nous devrions avoir au centre l'article 16 de la CDPH et l'article 6 et tout autre article relatif à la consultation (avec) les organisations de femmes en situation de handicap, car cela est crucial (Discussions de groupe 2, octobre 2022).

Une participation significative s'est avérée précieuse pour améliorer d'autres stratégies adoptées par le programme en impliquant les femmes et les filles en situation de handicap dans la conception et la mise en œuvre. Cependant, il a également contribué à l'objectif final souhaité de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap en contrant les facteurs sociaux sous-jacents, tels que le manque perçu d'action, l'incapacité à participer ou le statut social inférieur des femmes et des filles en situation de handicap, qui sont souvent à l'origine des formes de violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Il a aidé les femmes et les filles en situation de handicap à se repositionner, passant du statut de victimes dépendantes, passives ou impuissantes, comme elles étaient trop souvent perçues, à celui d'agents participatifs inclus et actifs dans les processus sociaux. Cette participation a influencé l'identification des problèmes ainsi que la conception, la mise en œuvre et l'évaluation



Animatrices et participantes lors d'un événement de formation dans la ville de Quetzaltenango.

des projets en permettant aux femmes et aux filles en situation de handicap de participer à la conduite des actions du projet et de ne pas être simplement considérées comme des bénéficiaires finaux. Cela renforce la littérature récente qui a souligné l'importance de mettre en valeur la participation des femmes et des filles en situation de handicap comme un moyen de soutenir leur action (Dunkle et al., 2018 ; ONE Femmes, 2018 ; Slater et al., 2018 ; OMS, 2022). L'auto-représentation des bénéficiaires du projet a également fourni une expertise précieuse pour aider les autres à réfléchir à l'intersection du genre et du handicap en apportant les expériences vécues des bénéficiaires des projets sur la façon d'interagir avec d'autres parties prenantes, telles que les gouvernements ou les communautés, comme l'ont fait remarquer les participants aux discussions de groupe :

Nous pensons que les femmes en situation de handicap connaissent mieux les différentes circonstances et les problèmes auxquels elles peuvent être confrontées dans leur vie et comment elles doivent présenter leur cas devant leur famille, les soignants et les différentes parties prenantes parmi les acteurs de l'État ou les acteurs non étatiques ... en tant qu'OPH, nous sommes à 100 % des femmes en situation de handicap, elles sont les décideurs (Discussions de groupe 1, octobre 2022).

La participation favorise également la durabilité en engageant les femmes et les filles en situation de handicap en tant que citoyennes actives dont les compétences et les talents ont souvent été laissés de côté dans le cadre d'initiatives communautaires plus larges. Cela renforce la littérature, qui considère les personnes en situation de handicap comme des citoyens dont les capacités ne peuvent être libérées que si elles sont d'abord reconnues (Friedman, 2019). Lorsque cette participation était une stratégie intentionnelle adoptée par les bénéficiaires de subvention, ils ont systématiquement montré qu'elle avait également des effets positifs sur l'autonomisation, la visibilité et la solidarité. Par exemple, 14 femmes en situation de handicap ont fondé l'UNABU au Rwanda et l'ont basée sur le principe de l'autonomie, qui place la prise de décision entre leurs mains. Dans le cadre de son projet, UNABU a mis en place 120 groupes d'entraide communautaires dirigés par des femmes en situation de handicap, qui ont ensuite mobilisé près de 2 500 femmes en situation de handicap. La confiance et la solidarité s'étant instaurées, ces femmes ont alors décidé de créer ensemble des groupes d'épargne et de crédit mutuels, parallèlement aux activités sociales existantes, afin de remédier à leur dépendance économique, qu'elles ont identifiée comme une cause fondamentale de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Toutefois, cela a nécessité une certaine flexibilité dans la conception initiale du projet afin de permettre la prise de décisions après la formation des groupes d'entraide. Le développement d'une vision pour l'avenir et l'expérience du leadership, de l'autonomisation et de la solidarité qui découlent de leur participation à ces groupes ont également permis à certaines femmes en situation de handicap d'être élues à des postes au sein du gouvernement local, ce qui montre les résultats inattendus qui peuvent découler de la visibilité que ces modèles participatifs peuvent permettre, et a entraîné des changements dans les familles qui avaient tendance à essayer d'empêcher les femmes en situation de handicap de sortir, comme l'a expérimenté une femme de Rongi qui faisait partie du projet de l'UNABU au Rwanda :

J'ai un handicap « mental » et je ne suis jamais sortie de chez moi, mais maintenant je vais aux réunions communautaires comme les autres. Avant, les membres de ma famille me demandaient toujours où j'allais lorsque j'essayais de sortir de chez moi, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Ils me donnent même de l'argent pour aider les membres d'autres groupes dans le besoin. Je sens même un changement dans mon handicap, je suis mieux (rapport de suivi, UNABU, 2019).

Cette visibilité accrue est également apparue comme un avantage interconnecté précieux d'une participation significative. Les femmes et les filles en situation de handicap sont souvent cachées de multiples façons. Lorsqu'elles sont impliquées dans des projets en tant qu'actrices principales à plusieurs niveaux de la société, cela permet de contrer ces modèles endémiques d'invisibilité, de silence et de stigmatisation qui ont été largement documentés dans la littérature (Rohwerder, 2018 ; Herzog, 2018 ; Mostert, 2016 ; Orteloeva et Lewis, 2012). Une fois qu'elles sont devenues des parties prenantes importantes, les femmes et les filles en situation de handicap peuvent contribuer à la compréhension de la manière dont la violence qu'elles ont subie est perçue et conceptualisée. Par exemple, les participants aux discussions de groupe ont noté que leur participation directe offrait une perspective particulière sur la manière d'aborder la violence en utilisant « les discours, les approches et les expériences des femmes en situation de handicap et vulnérables qui en font l'expérience au quotidien » (Discussions de groupe, réponse écrite, octobre 2022). La littérature renforce le lien entre la visibilité, l'inclusion et la participation (appelé dans la littérature récente « VIP »), qui a été identifié comme une stratégie clé en ce qui concerne le travail avec les personnes en situation de handicap (FNUAP, 2019).

Mettre en valeur les femmes et les filles en situation de handicap et soutenir leur action impliquait de prêter attention à d'autres intersections qui affectaient également leurs capacités de prise de décision, par exemple l'orientation sexuelle, le statut de migrante et l'âge. Par exemple, si les membres adultes de la famille décident d'emblée de ne pas scolariser les filles en situation de handicap, les risques de violence immédiate auxquels elles sont exposées peuvent augmenter et leur capacité à prendre des décisions éclairées plus tard dans leur vie peut également être limitée de manière permanente. Un certain nombre de projets ont spécifiquement mis en avant le fait de mettre en valeur l'action des enfants handicapés comme un moyen de s'attaquer très tôt à la stigmatisation et au capacitisme, afin d'éviter que l'intersection entre l'enfance et le handicap, souvent aggravée par le sexe, n'accroisse le manque de possibilité d'action de l'enfant. Par exemple, CDIA au Paraguay a donné la priorité à la narration réflexive pour permettre la participation active des enfants et des adolescents en situation de handicap, en créant des plateformes pour que leurs voix soient entendues aux niveaux national et international. Il s'agissait également de modifier la façon dont les adultes abordaient les conversations avec les enfants afin de permettre une réflexion commune. ADD International au Cambodge a identifié un rôle participatif de pair à pair dans son travail avec les enfants, mettant en valeur l'action participative pour aider à changer les normes sociales :

Les filles et les garçons en situation de handicap peuvent être les meilleurs agents de changement pour influencer leurs pairs, handicapés ou non, afin qu'ils ne perpétuent pas les attitudes et les comportements négatifs dans leur vie future (rapport de suivi, ADD International, 2021).

Certains bénéficiaires de subvention ont noté le risque de perpétuer la stigmatisation en traitant les femmes et les filles en situation de handicap comme des personnes « spéciales » ou en les étiquetant comme un groupe distinct. Cet aspect doit être soigneusement pris en compte dans les approches qui se concentrent uniquement sur les femmes et les filles en situation de handicap. Des « modèles de participation+ » ont été plutôt recommandés, dans lesquels les femmes et les filles en situation de handicap sont engagées dans des activités aux côtés des membres de leur famille, de manière à établir des relations positives et à contribuer au rééquilibrage de ces relations de pouvoir. Cette approche a été adoptée, par exemple, par NUWODU en Ouganda. Toutefois, il est important que l'équipement de ces membres de la famille ou de ces personnes représentant un soutien comprenne la participation directe des femmes et des filles en situation de handicap afin d'éviter de renforcer les relations de pouvoir paternalistes existantes.

Enfin, l'intégration des femmes et des filles en situation de handicap dans les programmes de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles nécessite des mesures intentionnelles d'accessibilité et d'inclusion. Il s'agit notamment de résoudre les problèmes de communication, ce qui nécessite une approche intentionnelle. Les participants aux discussions de groupe ont souligné qu'ils avaient surtout appris l'importance des « choses apparemment mineures » qui favorisent l'accessibilité. Par exemple, la taille des caractères utilisés sur une affiche ou les lumières clignotantes dans une vidéo peuvent être des sujets de préoccupation importants pour les femmes et les jeunes filles en situation de handicap. En conséquence, les participants aux discussions de groupe ont insisté sur le fait que les projets doivent être à la fois orientés vers les détails et réfléchir délibérément dans leurs approches de conception. La participation des femmes et des filles en situation de handicap aux systèmes et structures existants a également été jugée importante pour éviter la mise en place de processus parallèles qui séparent ou ségréguent davantage les femmes et les filles en situation de handicap, et qui risquent même de renforcer leur statut d'exclusion, étant considérées comme des personnes « spéciales »



Membres de la communauté du district de Nyabihu discutent des violences basées sur le genre à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.

». Par exemple, certains participants aux groupes de discussion ont approuvé la valeur d'un modèle à deux voies, qui est également une recommandation figurant dans la littérature d'ONU Femmes (ONU Femmes, 2018). Il s'agissait d'intégrer (ou d'inclure) le handicap dans des projets plus larges de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, tout en entreprenant un travail spécifique sur le handicap uniquement avec des filles et des femmes en situation de handicap. Toutefois, les participants aux discussions de groupe ont fait remarquer que cette approche exigeait que les personnes non en situation de handicap soient déjà disposées et équipées pour s'adapter au travail avec des personnes souffrant de divers handicaps, ce qui n'était pas toujours le cas. Ce modèle à deux voies ne doit pas être utilisé pour suggérer que les approches doivent exister côte à côte dans des silos séparés, mais doit souligner que des approches spécifiques au handicap et des approches incluant le handicap peuvent être nécessaires. Cela reste un défi à relever dans la pratique.

2.3.2 Des espaces mettant en valeur la participation et l'action des femmes et des filles en situation de handicap

La participation a été soutenue dans le cadre de divers projets dans l'ensemble du portefeuille. Cela donne un aperçu de la manière dont les bénéficiaires ont mis en valeur la participation et l'action des femmes et des filles en situation de handicap de manières diverses et pratiques.

Tout d'abord, la participation au renforcement des capacités des organisations « by-and-for » (par et pour), telles que les OPH, les réseaux de femmes en situation de handicap et les organisations fondées et/ou dirigées par des femmes en situation de handicap, a constitué une partie importante et précieuse du portefeuille. La littérature a déjà souligné qu'il s'agit là de composantes cruciales de l'opérationnalisation des approches intersectionnelles à plus grande échelle (ONU Femmes, 2019). Si ces organisations ont joué un rôle précieux à de nombreux niveaux, leur rôle au niveau local s'est révélé particulièrement important. Les participants aux discussions de groupe ont noté que le fait de doter les organisations et réseaux locaux préexistants de compétences et de capacités améliorées a également permis de constituer un vivier durable d'activistes dans le secteur. Les organisations « by-and-for » (par et pour) impliquent déjà des femmes et des filles en situation de handicap à de nombreux niveaux de leur propre structure organisationnelle, en tant que fondatrices, bénévoles, formatrices, employées, réviseuses de documents, membres du conseil d'administration et consultantes en matière de responsabilité. Les organisations peuvent mettre cette expertise participative au service de leurs partenaires, mais elles peuvent aussi être renforcées pour permettre à ces femmes d'assumer d'autres rôles liés à la responsabilité civique. Par exemple, ARROW, une organisation régionale de femmes en Asie du Sud-Est, s'est associée à la Women with Disabilities Development Foundation (WDDF), une organisation « by-and-for » (par et pour) dont le personnel est entièrement composé de femmes en situation de handicap au Bangladesh, dans le cadre de son projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. La capacité organisationnelle de la WDDF a été mise en place de manière à ce qu'elle puisse fournir des rapports parallèles pour défendre les droits des femmes et des filles en situation de handicap au Bangladesh, en fournissant un accompagnement étape par étape qui les a aidées à devenir plus visibles et à se faire entendre sur la scène politique internationale. La WDDF a également été aidé à mettre en place un Conseil consultatif national, composé de dirigeants nationaux en situation de handicap, qui a fonctionné comme une organisation de surveillance pour améliorer la responsabilité du gouvernement sur les ramifications pratiques nationales de ses engagements internationaux en matière de handicap.

Cet investissement intentionnel dans les réseaux de femmes en situation de handicap a été identifié par les participants aux discussions de groupe de ces réseaux comme augmentant la crédibilité organisationnelle des réseaux et la reconnaissance de leur travail existant pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en tant qu'organisations axées sur le handicap. Le renforcement des capacités des femmes en situation de handicap en tant que dirigeantes d'organisations a également été identifié par les participants aux groupes de discussion d'autres organisations comme essentiel pour leur permettre de mener une réflexion critique sur leur propre situation :

Nous devons contribuer à renforcer les capacités des femmes en situation de handicap en matière de leadership afin qu'elles aient une meilleure réflexion et analyse de leur situation sociale, qu'elles développent des idées et des stratégies pour lutter en faveur de leur intégration et de leur inclusion dans la société tout en promouvant leur estime de soi (réponse écrite aux discussions de groupe, octobre 2022).

Deuxièmement, la participation des femmes et des filles en situation de handicap à des groupes volontaires d'entraide et de soutien entre pairs a été identifiée par un certain nombre d'organisations bénéficiaires comme un moyen efficace de réduire le risque de violence. Cette approche est allée au-delà de la fourniture de services et a permis de mettre en place des centres importants pour l'activisme, la mise en œuvre, l'apprentissage entre pairs et l'orientation des femmes et des

filles en situation de handicap, qui restaient très isolées en l'absence de tels groupes. Un certain nombre de ces groupes, dans l'ensemble du portefeuille, ont également développé une composante d'autonomisation économique dirigée par les femmes en situation de handicap elles-mêmes. Celles-ci répondent conjointement aux besoins spécifiques des femmes et des filles en situation de handicap en matière d'autonomisation économique et sociale. Par exemple, NUWODU en Ouganda a formé des femmes en situation de handicap et a mis en place des groupes de soutien social pour elles. Ces groupes ont contribué à l'autonomisation économique, avec une composante d'association villageoise d'épargne et de prêt où les femmes en situation de handicap ont appris à épargner ensemble et à se soutenir mutuellement dans le processus d'autonomisation économique. Dans ces groupes, les femmes en situation de handicap formées ont également fourni des informations essentielles sur les droits des personnes en situation de handicap aux autres femmes du groupe, qui hésitaient souvent à s'adresser aux systèmes officiels de protection et de justice (par exemple, la police) de peur que ces systèmes ne les traitent mal en raison de leur handicap. En jouant un rôle de pair à pair, ces femmes en situation de handicap ont gagné en visibilité et en crédibilité au sein de leur communauté en tant que participantes actives aidant d'autres femmes. En aidant les femmes et les filles en situation de handicap à assumer des rôles de participation civique et économique au sein de leur société locale, elles ont acquis un sentiment d'autonomie qu'elles ont appliqué à d'autres domaines de la vie. Une participante a déclaré : « Connaissant le slogan féministe « mon corps, ma décision » ... dans de nombreux cas, les femmes en situation de handicap éprouvent des difficultés à exercer ce slogan dans la vie quotidienne et ce projet contribue à rendre ce slogan possible pour nous aussi » (évaluation externe, FUSA, 2022).

Troisièmement, de nombreuses organisations bénéficiaires ont impliqué des femmes en situation de handicap dans la mise en œuvre de leur programme. Les femmes en situation de handicap ont joué un rôle de décision et de leadership dans les domaines suivants : l'identification des problèmes, la conception et la mise en œuvre des programmes, la formation, l'examen du matériel, le suivi et l'évaluation au sein des organisations. Par exemple, WCC au Kenya (qui est une grande organisation locale pour toutes les femmes) a formé des femmes en situation de handicap à la mise en œuvre de programmes, à la participation à l'équipe de recherche de base, à l'activisme, aux acteurs dramatiques et aux points de référence de la communauté pour signaler les violences aux autorités formelles. Cela montre les divers rôles de leader et d'expert que les femmes et les filles en situation de handicap peuvent jouer grâce à leur participation active aux processus de recherche, de conception et de mise en œuvre du projet, et l'impact que cela peut avoir sur l'intégration de leurs idées et de leur participation dans d'autres organisations et systèmes. En Serbie, par exemple, MDRI-S a travaillé avec des femmes souffrant de handicaps psychosociaux et intellectuels dans des établissements pénitentiaires pour concevoir des publications participatives faisant entendre la voix des femmes, comme le rapport [The Walls Have Ears \(Les murs ont des oreilles\)](#). Cela permet d'accroître la visibilité de ces femmes dans les données, qui traditionnellement ne tiennent pas compte de l'intersection du genre et du handicap, et de mieux comprendre les récits de ces femmes sur les traitements institutionnels préjudiciables, tels qu'ils ont été documentés dans d'autres contextes (Human Rights Watch, 2014).

La littérature souligne également la nécessité de ne plus considérer les femmes et les filles en situation de handicap uniquement comme des bénéficiaires finaux, mais de s'engager avec elles en tant que titulaires de droits (ONU Femmes, 2018). Les organisations bénéficiaires ont noté que cela implique souvent un travail intentionnel pour faire prendre conscience aux femmes et aux filles en situation de handicap de ce que cela signifie. Toutefois, ce type d'engagement avec une participation égale des femmes en situation de handicap a parfois créé un certain malaise entre les partenaires, qui ont pris conscience des nombreux obstacles réels qui empêchaient une véritable inclusion. Cela a été explicitement noté par un fonctionnaire du gouvernement et souligne la nécessité pour les personnes actuellement en position de pouvoir d'être capables d'écouter et d'apprendre des expériences vécues et de l'expertise des femmes et des filles en situation de handicap :

Lorsque nous avons commencé à échanger avec des groupes de personnes en situation de handicap, des malaises et des contradictions sont apparus car on se rend compte qu'il y a encore beaucoup à faire pour donner un contenu concret et réel à cette inclusion (évaluation externe, FUSA, 2022).

Quatrièmement, certaines femmes et filles en situation de handicap formées se sont ensuite engagées dans des actions de plaidoyer au sein des espaces politiques et juridiques. Elles y ont joué un rôle participatif stratégique en travaillant ensemble pour faire pression sur le gouvernement et les systèmes juridiques. Elles ont souvent été en mesure d'exercer une pression unique grâce à leurs expériences vécues de l'intersection des handicaps et du genre, ce qui a eu un effet catalyseur sur des responsables de haut niveau soigneusement sélectionnés avec lesquels certains projets se sont engagés. L'engagement des femmes en situation de handicap de cette manière a conduit à quelques succès au niveau du système politique lorsque leurs voix ont été entendues dans ces forums sur un pied d'égalité avec les voix des autres femmes :

Les femmes en situation de handicap locales ont visité l'Assemblée législative de la province du Pendjab, où elles ont présenté leurs demandes aux législateurs... Non seulement cela renforce leur confiance, mais elles ont aussi leur mot à dire lorsqu'elles présentent leurs propres demandes. C'est donc, pour moi, le point fort du projet ... la participation (pour) assurer l'égalité des chances pour les femmes en situation de handicap (Discussions de groupe 1, octobre 2022).

Ce rôle important d'activiste politique a également été souligné par SHS en Palestine, où l'amplification des voix des femmes en situation de handicap en tant que points focaux et la collaboration avec les OPH pour créer un mouvement populaire sur le handicap ont été des éléments essentiels de leur travail. Les voix des femmes palestiniennes en situation de handicap en tant que citoyennes ont été identifiées par SHS comme ayant plus de poids auprès du gouvernement que les voix des experts internationaux en matière de handicap.

Le fait de doter les femmes en situation de handicap de capacités de leadership et de prise de décision a également contribué à les repositionner en tant que leaders politiques puissants au sein de la société. Par exemple, P&H au Pérou a mis en place une école de femmes leaders, qui a autonomisé et formé des femmes en situation de handicap travaillant déjà dans la région en tant qu'activistes politiques contre la violence basée sur le genre, en se concentrant sur l'engagement citoyen et les politiques publiques liées au genre et au handicap. Elle a ensuite accompagné ces femmes pour les aider à lancer des initiatives de plaidoyer dans leur propre région.

Le fait de mettre en valeur les femmes et les filles en situation de handicap par le biais d'une participation significative renforce également la littérature sur les approches intersectionnelles qui identifient la participation comme cruciale (Palm et Le Roux, 2021). De nombreux types d'organisations ont identifié cet aspect comme un point fort, malgré les défis pratiques qu'il implique. L'opérationnalisation de cet aspect de la CDPH soutient également la littérature sur les handicaps qui s'éloigne du cadrage potentiellement négatif de « ne laisser personne de côté » pour aller vers un cadrage positif de « faire passer les derniers en premier » (Gorgens et Ziervogel, 2019).

2.4 Engager les systèmes juridiques et politiques dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap

L'engagement dans les lois et les politiques au niveau du système dans son ensemble est apparu comme une composante importante du travail de nombreuses organisations bénéficiaires sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Les engagements pris par les pays en faveur des droits des personnes en situation de handicap dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH) ont également fait passer le handicap du statut d'affaire privée, individuelle ou familiale à celui de question juridique et politique nationale (Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, 2021). Cette évolution a des répercussions importantes sur les systèmes juridiques et politiques nationaux, qui peuvent offrir des garanties et des changements à plus long terme susceptibles d'avoir un impact durable sur la vie de toutes les femmes et les filles en situation de handicap. Quatre niveaux principaux d'engagement au niveau des systèmes liés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap ont été identifiés dans l'ensemble du portefeuille : (1) plaidoyer juridique et politique en faveur de nouvelles lois et politiques au niveau national, (2) travail d'harmonisation des réglementations juridiques et des politiques gouvernementales avec les nouvelles lois, (3) renforcement des capacités des responsables statutaires et (4) accompagnement juridique des individus. De nombreux bénéficiaires ont travaillé simultanément sur plusieurs de ces quatre niveaux, ce qui montre que les stratégies se recoupent souvent dans la pratique.



Session de sensibilisation sur la prévention de la COVID-19 avec des femmes en situation de handicap.

2.4.1 Plaidoyer juridique et politique en faveur des femmes et des filles en situation de handicap

Au premier niveau, les bénéficiaires de subvention se sont efforcés de rendre les gouvernements et leurs systèmes juridiques responsables de leurs engagements internationaux et/ou nationaux en matière de handicap et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Cela s'est produit à un moment très spécifique pour les droits des personnes en situation de handicap dans le monde, étant donné que la ratification relativement récente de la CDPH a suscité un intérêt accru de la part des gouvernements signataires pour l'adoption de nouvelles dispositions dans les lois et politiques nationales. Cela a permis aux OSC de différents endroits d'exercer une pression sur ces systèmes pour qu'ils adoptent ou modifient leurs lois existantes afin de se conformer à ces dispositions relatives au handicap, en particulier en ce qui concerne les questions de violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.

Certains bénéficiaires de subvention ont insisté sur le fait que le plaidoyer juridique et politique devait être au cœur du travail des OSC en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap afin de produire des changements durables susceptibles d'affecter toutes les femmes et les filles en situation de handicap et de leur offrir les garanties à long terme que les programmes des OSC ne peuvent fournir à eux seuls. **Un cadre juridique et politique soutenant les droits des femmes et des filles en situation de handicap, reconnaissant et répondant de manière proactive aux risques de violence à l'encontre des femmes et des filles en situation de handicap en raison de l'intersection du genre et du handicap, a été identifié par de nombreuses organisations bénéficiaires comme essentiel pour tous leurs autres travaux.** De nombreux bénéficiaires de subvention ont collaboré avec d'autres pour plaider en faveur de changements juridiques et politiques, en s'engageant aux niveaux supérieurs de ces systèmes pour plaider et faire pression en faveur de l'introduction de nouvelles lois spécifiques, de l'abrogation de lois obsolètes, de l'introduction de réformes et de l'amélioration de l'intégration des différentes parties de ces systèmes. Pour certaines organisations, il s'agissait notamment d'amplifier la voix des femmes et des filles en situation de handicap afin de générer des mouvements de pression populaires qui appelaient les gouvernements à changer. D'autres ont fait pression pour que les systèmes juridiques soient améliorés afin de responsabiliser les auteurs dans le cadre de l'obligation gouvernementale de protéger tous les citoyens. L'importance du renforcement du cadre juridique et politique général a déjà été documentée comme une tâche essentielle pour prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes (Palm, 2022), et les conclusions des bénéficiaires de subvention ont indiqué que ce domaine était particulièrement pertinent à ce stade en raison d'un certain nombre d'instruments juridiques internationaux sur le handicap.

Par exemple, le CELS et la FUSA ont collaboré avec d'autres organisations juridiques pendant deux ans, profitant de l'élan politique positif autour des droits en Argentine (où les deux organisations sont basées) pour faire pression sur les législateurs et les commissions gouvernementales afin qu'ils votent en faveur de leur projet de réforme de la loi sur la contraception chirurgicale, une loi qui affectait négativement de nombreuses femmes et filles en situation de handicap et permettait aux juges d'autoriser leur stérilisation, étant donné qu'elles étaient considérées comme n'ayant pas la capacité juridique. Cela pourrait également affecter les filles en situation de handicap dès leurs premières règles, et montre les liens que ces organisations bénéficiaires ont établis entre l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et la réalisation de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, un lien également établi dans la littérature récente (FNUAP, 2018). Parallèlement, ils se sont efforcés d'influencer les plans nationaux en faveur des personnes en situation de handicap en cours d'élaboration en Argentine. Le plaidoyer juridique et politique à ce niveau reconnaît une longue histoire de violations entérinées par la loi à l'encontre des femmes et des filles en situation de handicap, par exemple par le biais du système médical, et la nécessité d'apporter des changements fondamentaux au cadre juridique, comme l'a fait remarquer un professionnel de la santé avec lequel le CELS et la FUSA se sont engagés :

La loi est essentielle pour disposer du cadre juridique nécessaire afin d'accompagner les processus d'autonomie corporelle, et tous les types d'autonomie chez les femmes en situation de handicap, les personnes ayant la capacité de gestation, et d'autres groupes de la diversité sexuelle. Je pense qu'il s'agit d'un très bon point de départ, particulièrement en raison de l'historique des violations qu'elles ont subies dans ce secteur. Il me semble que le cadre réglementaire est très important en tant que point de départ pour travailler, et plus encore sur la contraception chirurgicale (évaluation externe, FUSA, 2022).

D'autres organisations bénéficiaires ont également travaillé à ce niveau en plaidant pour des réformes juridiques et politiques au niveau national, souvent en aidant les partenaires à devenir plus efficaces en matière de lobbying. Par exemple, l'organisation régionale ARROW a soutenu la WDDF au Bangladesh pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il respecte ses engagements internationaux en matière de genre et de handicap. ARROW et la WDDF y sont parvenues en utilisant les forums internationaux sur les droits humains et en contribuant aux mécanismes de rapports parallèles.

Les participants à la DG ont souligné que les systèmes juridiques et politiques gouvernementaux sont essentiels pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et qu'il convient d'accorder une attention particulière à tous les aspects de ces systèmes, y compris les cadres, la visibilité, la mise en œuvre et l'accès :

La prévention de la violence ne peut pas se mettre en place sans cadre juridique, les pays ont des lois et des politiques, mais elles ne sont jamais visibles/connues et si elles sont connues, elles ne sont jamais mises en œuvre, ce qui rend difficile l'application de la loi (DG, réponse écrite, octobre 2022).

Cependant, de nombreux défis restent à relever. Les décideurs politiques peuvent être réticents à considérer la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap comme une priorité. Les OSC peuvent jouer un rôle important en convainquant les acteurs de ces systèmes que les questions croisées de genre, de violence et de handicap requièrent leur attention. Les efforts à ce niveau, bien qu'ils changent la donne lorsqu'ils atteignent leur objectif, sont également lents, imprévisibles et influencés par des facteurs environnementaux plus larges. En Serbie, par exemple, la MDRI-S en Serbie s'est efforcée de faire pression sur les institutions gouvernementales en ce qui concerne la violence subie par les femmes souffrant de handicaps psychosociaux et/ou intellectuels au sein des institutions, et la nécessité urgente d'une désinstitutionnalisation assistée. Cependant, lors de la pandémie de COVID-19, une grande partie des progrès réalisés par la MDRI-S dans ce domaine a été annulée, car de nombreuses femmes ont été réintégrées dans les structures de santé. De même, les contextes de crise sociopolitique tels que ceux d'Haïti ou de la Palestine ont rendu le travail au niveau du système difficile car d'autres questions politiques étaient prioritaires.

2.4.2 Travailler pour l'harmonisation de la réglementation et l'adoption de politiques au niveau national

Dans ce deuxième niveau, les organisations bénéficiaires ont identifié ce qu'elles ont appelé « l'harmonisation réglementaire » et l'adoption d'une politique nationale comme étant essentiels. Ils comprennent également l'allocation formelle par les gouvernements d'un soutien budgétaire pour que cet alignement ait lieu. Malgré l'importance du premier niveau, des changements juridiques ou politiques au niveau international, sans changement de la bureaucratie juridique et politique au niveau national, les organisations bénéficiaires ont remarqué que ces lois et politiques de haut niveau peuvent souvent rester rhétoriques. Un travail intentionnel est nécessaire pour les harmoniser ou les aligner sur les réglementations nationales existantes, pour adapter et développer des politiques et des protocoles appropriés qui peuvent être décentralisés, et pour s'assurer que les systèmes juridiques et gouvernementaux sont responsables et peuvent mettre en œuvre ces changements de manière pratique. Ce fut le cas, par exemple, pour MTM au Guatemala, qui a élaboré des protocoles nationaux sur le genre et le handicap dans le cadre de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap ; pour LCDZ, qui a fait pression avec succès pour la normalisation des protocoles d'évaluation psychiatrique au niveau des tribunaux pour les personnes souffrant de handicaps psychosociaux et intellectuels au Zimbabwe, ce qui a eu un impact spécifique sur l'accès à la justice des femmes ayant survécu à des violences sexuelles ; et pour ARROW au Bangladesh, qui a soutenu son partenaire WDDF dans la mise en place d'un comité national de plaidoyer composé de hauts responsables en situation de handicap pour aider à faire en sorte que les systèmes gouvernementaux justifient leurs actions.

LEGIS au Guatemala a concentré son attention sur la législation réglementaire au niveau national et au niveau de l'État au vu des lois de haut niveau qui ont été adoptées conformément à la CDPH, mais qui n'ont pas encore été traduites en réglementations juridiques contraignantes. LEGIS s'est associé aux fonctionnaires responsables (avocats, responsables des systèmes de protection et décideurs politiques) au sein de ces systèmes juridiques et politiques pour créer des protocoles, des cadres et des outils au niveau de l'État afin de traduire les lois et les politiques de haut niveau en pratiques juridiques et politiques applicables dans différents domaines concrets de la politique et du droit, tels que la propriété, la citoyenneté, le placement dans un établissement de soins médicaux ou la prise de décision au sein de la famille. LEGIS a explicitement identifié cela comme une deuxième étape essentielle pour permettre ce qu'il a appelé « l'harmonisation réglementaire » avec les nouvelles lois. Par exemple, l'engagement à considérer des personnes en situation de handicap en tant que titulaires de droits est au cœur de la CDPH, mais pourrait être perçu comme une menace pour les systèmes obsolètes qui abordent le handicap d'une manière différente. Il s'agissait également d'une tâche politisée, car ces changements avaient souvent des implications pour les acteurs actuels du secteur du handicap, qui pouvaient parfois même devenir des responsabilités. Par exemple, au Guatemala, l'organe directeur du secteur du handicap, le Conseil national pour l'attention aux personnes en situation de handicap, s'est finalement prononcé contre l'objectif d'harmonisation législative de l'initiative 5125 (qui visait à institutionnaliser l'approche fondée sur les droits de la CDPH), après de nombreuses années de résistance cachée, car les exigences de l'initiative menaçaient

la structure de direction actuelle du conseil. LEGIS a donc dû adopter une approche différente du partenariat avec le conseil, par rapport à ce qui avait été prévu à l'origine dans le cadre du projet du Fonds fiduciaire des Nations Unies.

L'exercice d'une pression soutenue sur les gouvernements pour qu'ils fournissent aux femmes et aux filles en situation de handicap une assistance au titre de la protection sociale a été jugé essentiel pour empêcher les bénéficiaires de subvention d'essayer de fournir uniquement une assistance directe, ce qui peut créer une dépendance et même causer du tort lorsque ces projets prennent inévitablement fin. L'absence de protection sociale de la part des pouvoirs publics peut également conduire à un cercle vicieux dans lequel les femmes en situation de handicap restent trop dépendantes de leur famille, ce qui crée des possibilités d'abus. Dans le même temps, les femmes et les filles en situation de handicap peuvent également rencontrer des difficultés pour accéder aux systèmes de protection sociale existants qui leur permettraient de bénéficier d'avantages économiques. Par exemple, CBM a souligné les diverses difficultés rencontrées par les femmes et les filles en situation de handicap au sein des systèmes gouvernementaux au Pakistan, même en ce qui concerne l'obtention de leur document d'identification légale spécifique au handicap, qui a été identifié comme un précurseur essentiel de leur participation civique à d'autres services de protection sociale et juridique. Cela montre l'importance de développer la coordination entre les systèmes gouvernementaux qui peuvent travailler ensemble pour s'assurer que l'aide légale est liée et accessible dans la pratique. La littérature suggère également que la plupart des politiques gouvernementales actuelles, y compris celles qui sont spécifiquement axées sur la violence à l'égard des femmes et des filles, ont encore un long chemin à parcourir pour devenir inclusives à l'égard des personnes en situation de handicap (Making it Work, 2020). **Certaines organisations bénéficiaires ont souligné l'efficacité de la collaboration avec des institutions publiques ayant déjà des liens étroits avec la communauté**, par exemple les municipalités et les autorités chargées des transports en commun. Elles peuvent constituer un point d'entrée efficace pour la pression publique, car d'autres intérêts politiques peuvent souvent influencer les priorités des entités nationales plus que l'intérêt public pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.

2.4.3 Renforcer les capacités des débiteurs d'obligations au sein des systèmes statutaires

Ce troisième niveau s'est concentré sur l'engagement et le renforcement des capacités des débiteurs d'obligations existants au sein des systèmes statutaires formels, y compris en les aidant à trouver des moyens de travailler ensemble.

Les bénéficiaires de subvention ont identifié et se sont engagés auprès d'une série de fonctionnaires et d'institutions du système de protection, par exemple la police, les professionnels de la santé de l'État, le personnel du système judiciaire, les travailleurs sociaux et les responsables de l'éducation de l'État, afin de les doter de compétences pratiques liées à l'intersection du genre et du handicap et à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Il s'agissait d'une tâche essentielle pour rendre opérationnels les services accessibles et supprimer les obstacles comportementaux et pratiques. Par exemple, WCC au Kenya et UNABU au Rwanda ont remarqué que les professionnels de l'éducation et des soins de santé, la police et les services judiciaires sont souvent mal équipés pour fournir une assistance juridique aux femmes et aux filles en situation de handicap. En outre, les infrastructures sociales gérées par l'État, telles que les hébergements pour les survivantes, sont souvent inaccessibles aux personnes en situation de handicap. En conséquence, et comme nous l'avons déjà noté au point 2.2, de nombreuses survivantes de violences, leurs familles et la communauté ne font pas confiance aux autorités, et les trouvent peu utiles et peu dignes de confiance. C'est pourquoi il était important non seulement de faire évoluer les mentalités parmi les débiteurs d'obligations, mais aussi de leur donner les moyens de fournir les services légaux et statutaires qu'ils sont tenus de fournir d'une manière qui permette d'instaurer une confiance institutionnelle avec les femmes et les filles en situation de handicap sur le long terme. Un certain nombre de bénéficiaires de subvention ont remarqué que de nombreuses femmes et filles en situation de handicap ont encore tendance à chercher de l'aide auprès de groupes non gouvernementaux (tels que les OSC spécialisées dans le handicap) plutôt qu'auprès des services gouvernementaux. Certaines organisations bénéficiaires y voient un problème à long terme pour rendre les gouvernements responsables, et du fait que de nombreux services fournis par les OSC sont limités dans le temps et dépendent d'un financement externe temporaire. Le renforcement de la capacité des systèmes officiels à réagir de manière adéquate dans le cadre de leur responsabilité statutaire a été considéré comme essentiel à long terme et comme faisant partie de l'institutionnalisation du point de vue selon lequel la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles relève de la responsabilité du gouvernement.

Un certain nombre d'organisations bénéficiaires ont adopté des approches en amont de la tâche de renforcement institutionnel en formant une nouvelle génération de débiteurs d'obligations. Certaines ont identifié des établissements d'enseignement spécifiques et se sont associées à eux pour doter les personnes nouvellement formées en tant que responsables du système de protection au niveau national (tels que les travailleurs sociaux, les officiers de police et les avocats) des compétences nécessaires pour s'engager de manière transversale sur les questions de genre et de handicap afin de mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Par exemple, P&H au

Pérou a découvert (grâce à des enquêtes de référence) que près de la moitié des femmes et des filles en situation de handicap au Pérou ne déposent pas de plainte pour violence auprès des institutions judiciaires et que, parmi celles qui le font, 37 % ne sont pas satisfaites de l'attention reçue. À la suite de ces conclusions, P&H s'est associée à l'université de San Martín de Porres et à la Confédération espagnole des personnes en situation de handicap pour mettre au point une formation diplômante sur la violence à l'égard basée sur le genre et les approches basées sur le genre et le handicap. Quatre-vingt-quatre responsables du système de protection issus du système judiciaire, de la police nationale, des ministères publics et des centres d'urgence pour les femmes de trois provinces ont suivi la formation et ont été accompagnés dans l'intégration de leurs connaissances au sein de leurs institutions. De même, LEGIS au Guatemala a collaboré avec l'Institut national de défense pénale publique pour développer un nouveau module sur le genre et le handicap, qui a ensuite été distribué à 900 professionnels du système judiciaire. L'institutionnalisation de ces connaissances dans la formation professionnelle existante garantit que la formation dépasse la durée de vie du projet et devient une partie intégrante de la formation des futurs professionnels de la justice. Bien que ce processus soit souvent plus lent à se mettre en place au départ (par rapport aux boursiers qui organisent des sessions de formation indépendantes), il a un impact à plus long terme sur ces institutions professionnelles et touche un groupe cible plus large. L'élaboration de formations intégrées dans des institutions professionnelles telles que celle-ci n'est cependant pas la seule voie possible. En Serbie, MDRI-S a enregistré et obtenu l'accréditation de son propre programme de formation sur mesure afin de garantir des points de développement professionnel continu aux travailleurs sociaux participants.

D'autres bénéficiaires de subvention n'ont ciblé qu'un seul groupe de débiteurs d'obligations. Par exemple, le CELS et la FUSA en Argentine se sont concentrés sur le renforcement des capacités du personnel de santé dans les hôpitaux afin de soutenir les femmes et les filles en situation de handicap de manière à les protéger contre des formes spécifiques de violence institutionnelle, dans le cadre de l'amélioration du système de santé et du système juridique au sens large. La FUSA a développé des kits de soins inclusifs de haute qualité, comprenant du matériel audiovisuel pour les consultations, des formats accessibles, un guide d'orientation et des recommandations pour les équipes de santé. Ces kits ont été utilisés pour former le personnel soignant et hospitalier au niveau national, en collaboration avec la direction nationale de la santé et des droits sexuels et reproductifs et la direction des adolescents et de la jeunesse, et en travaillant avec des professionnels des sociétés de gynécologie et de pédiatrie. Le CELS, quant à lui, s'est concentré sur la collaboration avec un hôpital psychiatrique accueillant des filles et des femmes souffrant de handicaps psychosociaux et intellectuels. Il s'agissait notamment d'interroger des pratiques préjudiciables telles que l'adoption forcée d'enfants, qui repose sur le postulat sous-jacent (et préjudiciable) selon lequel les femmes souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels ne sont pas aptes à être mères. Le CELS l'illustre clairement en relatant l'histoire de N. N était une femme souffrant de handicaps psychosociaux, séparée de son fils, transférée à l'hôpital pour enfants alors qu'elle avait été admise de force dans un établissement psychiatrique, où elle avait reçu une injection et avait été attachée au lit selon la pratique habituelle à l'admission. N a raconté que pendant son hospitalisation, elle a été enfermée, n'a jamais été autorisée à sortir et a été maltraitée. Son souhait d'aller vivre avec sa sœur a été ignoré pendant de nombreuses années jusqu'à ce que le projet intervienne pour rendre cela possible (rapport de suivi, CELS, 2021). Cette histoire met en lumière les dures réalités des formes spécifiques de violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dans les institutions, y compris celles liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. Les questions de violence sexuelle et reproductive au sein des institutions carcérales et psychiatriques ont également été mises en évidence dans la littérature comme une préoccupation pour les femmes et les filles en situation de handicap (Andrae et Holly, 2019 ; Al-Bustanji et al., 2018 ; Aley, 2016 ; Women Enabled International, 2018).

Le CELS s'est attaqué à la violence à la fois à l'intérieur de l'institution et dans la communauté en mettant en œuvre des protocoles de prévention de la violence et des processus adaptés aux personnes en situation de handicap. Il s'agissait de former les professionnels des hôpitaux à abandonner une approche qui condamne ou surprotège les femmes et les filles en situation de handicap au profit d'une approche qui reconnaît mieux que ce sont souvent les logiques des systèmes rencontrés lors de leur confinement, y compris la prise excessive de médicaments, qui conduisent à des comportements néfastes. À partir de son expérience dans ce seul hôpital, le CELS a également formulé des recommandations plus larges pour les soins dans les établissements psychiatriques auprès du ministère de la santé et a intenté des actions publiques collectives au nom des femmes en situation de handicap de l'hôpital pendant la pandémie de COVID-19. La littérature générale a constamment soulevé la question des risques accrus et aggravés d'institutionnalisation auxquels sont confrontées les femmes et les filles en situation de handicap (Andrae et Holly, 2019), ainsi que la question de leur maltraitance (Human Rights Watch, 2014).

2.4.4 Accompagnement juridique au niveau individuel

Le quatrième niveau identifié est celui où les organisations bénéficiaires proposent un accompagnement individuel pour les femmes et les filles en situation de handicap afin de les guider et de les aider à accéder aux systèmes juridiques et politiques formels en toute sécurité et de manière efficace. Par exemple, la FUSA et le CELS en Argentine et LEGIS au Guatemala ont tous proposé des formes d'accompagnement juridique pour les femmes en situation de handicap, offrant une combinaison d'aide juridique gratuite, de soutien psychosocial et de litiges stratégiques afin de changer les réalités juridiques pour des groupes plus importants de femmes également en situation de handicap. LEGIS a accompagné des femmes en situation de handicap détenues dans des prisons pour défendre leurs droits et a également déposé avec succès un recours collectif en matière d'habeas corpus pour plus de 300 personnes en situation de handicap qui avaient été illégalement placées dans un hôpital psychiatrique, privées de leur droit à la liberté et soumises à des traitements cruels et dégradants. Ce travail est fondé sur la littérature qui attire l'attention sur l'invisibilité des femmes qui sont placées dans des établissements de soins et sur leurs besoins en matière d'accès à la justice (Human Rights Watch, 2018). D'autres organisations bénéficiaires ont trouvé des moyens d'offrir un accompagnement juridique informel aux individus au sein des communautés afin de combler les lacunes entre les systèmes de justice formels et informels et d'œuvrer en faveur d'une chaîne judiciaire incluant les personnes en situation de handicap. Par exemple, NUWODU en Ouganda a identifié le besoin de former les femmes et les filles en situation de handicap, ainsi que les membres de leur famille, aux voies d'orientation disponibles vers les systèmes juridiques plus vastes. Ils ont donc formé 45 femmes en situation de handicap en tant qu'assistantes juridiques communautaires bénévoles qui ont éduqué d'autres femmes et filles en situation de handicap sur les droits et les procédures juridiques et les ont accompagnées dans ces systèmes juridiques formels. Cela a permis de responsabiliser les débiteurs d'obligations, de veiller à ce que les cas soient signalés et d'impliquer les parties prenantes concernées, telles que les dirigeants locaux, la police et les fonctionnaires de district, avec une nouvelle association de district pour les femmes en situation de handicap, créée grâce aux activités des assistantes juridiques bénévoles.

Dans les quatre niveaux examinés dans cette section, les bénéficiaires de subvention ont noté que leur engagement auprès des systèmes et acteurs juridiques et politiques a contribué à positionner la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap comme une question transversale qui doit être traitée dans tous les systèmes formels et par de multiples parties prenantes, et non pas isolée au sein d'un silo de spécialistes. Cela attire l'attention sur les intersections réciproques entre ces systèmes qui ont un effet significatif sur de nombreuses questions liées aux handicaps, y compris la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, qui ne devrait pas être considérée comme relevant de la responsabilité d'un seul service :

Les lois, les politiques et les équipements liés au handicap devraient être expliqués à toutes les parties prenantes ... médecins, infirmières, officiers de police, organes judiciaires, enseignants et autres OSC. Le handicap est une question transversale, il doit être abordé dans tous les domaines du développement, des services adaptés aux personnes en situation de handicap doivent être fournis dans tous les secteurs (réponse écrite de la DG, octobre 2022).

Le travail d'influence sur les changements au niveau du système et sur les capacités autour de lois et de politiques plus larges a permis de réduire la dépendance des femmes et des filles en situation de handicap à l'égard de la charité, des communautés et des membres de la famille, ce qui peut exercer une pression excessive sur les familles et sous-tend la normalisation de modèles d'adaptation à la négligence et à la violence. En revanche, il a contribué à mettre en place des garanties politiques institutionnelles pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap au niveau du système officiel de perception des droits. Ceci est conforme à la CDPH, qui met l'accent sur la responsabilité publique en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Toutefois, ce travail est politiquement sensible, complexe, lent, non linéaire et affecté par de nombreux



Réunion entre une animatrice sociale et les membres d'un groupe de soutien.

facteurs échappant au contrôle direct des organisations bénéficiaires. Bien que toutes ces organisations bénéficiaires ne soient pas en mesure de mener à bien ce type de travail, il met en évidence le rôle de catalyseur que les OSC peuvent également jouer sur les systèmes juridiques et gouvernementaux plus larges afin de changer durablement la vie de toutes les femmes et les filles en situation de handicap au-delà du cycle de vie du projet et pour les générations à venir, de manière à réduire les risques de violence pour ces femmes et ces filles. On s'éloigne ainsi du cercle vicieux de l'exclusion de l'accès à la justice pour développer un cercle vertueux d'autonomisation juridique et civique. Ce travail transversal entre les silos bureaucratiques concrétise également les appels à centrer fermement une approche intersectionnelle des cadres des droits humains sur la violence à l'égard des femmes et des filles (Sosa, 2017).

2.5 Adaptation et apprentissage flexibles dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap

Les interventions auprès des femmes et des filles en situation de handicap dans le cadre de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles bénéficient de cycles de recherche et d'apprentissage qui soutiennent la flexibilité et l'adaptabilité des programmes. Au cours des groupes de discussion, ce point a été longuement débattu, les participants soulignant que le travail sur les handicaps implique l'émergence constante de nouvelles compréhensions, ce qui nécessite des adaptations du programme. Les bénéficiaires de subvention ont continuellement appris et adapté la programmation de différentes manières. L'un des principaux défis ayant donné lieu à des adaptations a été la maladie de COVID-19, qui a permis de tirer un certain nombre d'enseignements sur l'importance de l'adaptabilité dans la programmation de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles avec les femmes et les filles en situation de handicap.

2.5.1 Importance des cycles de recherche et d'apprentissage pour la flexibilité et l'adaptabilité des programmes

Comme pour toutes les interventions dans le cadre de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, la recherche et l'apprentissage sont importants pour garantir que la programmation avec les femmes et les filles en situation de handicap reste appropriée et adaptée au contexte et aux besoins. L'un des principaux problèmes, soulevé par toutes les organisations bénéficiaires, est que les femmes et les filles en situation de handicap sont souvent exclues des statistiques gouvernementales officielles sur la violence à l'égard des femmes et des filles, ou cachées dans ces statistiques. Dans de nombreux pays, très peu de recherches ont été menées sur la situation spécifique des femmes et des filles en situation de handicap et sur leur expérience de la violence. Cela renforce les tendances observées dans la littérature générale sur l'invisibilité actuelle des données relatives à ce groupe (ONU Femmes, 2018 ; Andrae et Holly, 2019). Lorsque les bénéficiaires de subvention se sont concentrés sur des districts ou des communautés spécifiques, il y a rarement eu des informations spécifiques ou des statistiques ventilées sur les femmes et les filles en situation de handicap. Bien que les organisations bénéficiaires aient proposé des approches, des plans et des activités dans leurs propositions de projet, ils avaient besoin d'une recherche de base spécifique au contexte pour être en mesure de mettre en œuvre des approches et des stratégies de projet adaptées à leur environnement. C'est pourquoi, par exemple, lorsque le NCAV en Mongolie a mené son enquête de base sur la violence domestique à l'égard des femmes et des filles et femmes en situation de handicap et que l'enquête a révélé que les filles et les femmes malvoyantes de ses groupes cibles particuliers ne pouvaient pas lire le braille, l'organisation a décidé de modifier la conception de son projet de manière à ne pas élaborer de matériel en braille. Compte tenu de la façon dont les femmes et des filles en situation de handicap sont rendues invisibles et de leurs besoins spécifiques, et en l'absence d'une base de données spécifiques au contexte sur laquelle se reposer, la recherche et la flexibilité nécessaire pour s'adapter en fonction des résultats de la recherche ont été cruciales. Ce point a également été abordé au cours des groupes de discussion, où les participants ont commenté l'importance de concevoir la programmation de manière à ce que la recherche spécifique au contexte sur les femmes et les filles en situation de handicap puisse éclairer la conception du projet et conduire à des adaptations, car l'intersection handicap/genre/violence est extrêmement complexe et nécessite des approches intersectionnelles pour réduire les vulnérabilités aggravées (Chaplin et al., 2019).

Il est important de souligner que de nombreux programmes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles avec les femmes et les filles en situation de handicap qui ont été mis en œuvre par les organisations subventionnées ont bénéficié d'un cycle continu d'apprentissage et d'une adaptabilité flexible tout au long de la mise en œuvre du programme. Un certain nombre de projets ont bénéficié d'une conception de la programmation avec les femmes et les filles en situation de handicap de telle sorte qu'ils puissent s'adapter en permanence sur la base des processus de recherche et d'apprentissage tout au long du cycle du programme, et pas seulement au moment de l'évaluation initiale. La CDIA au

Paraguay, par exemple, a conçu son projet de manière à ce que le programme puisse s'adapter en permanence à ce qui a été appris lors des ateliers de consultation avec des adolescent·e·s handicapé·e·s tout au long de la mise en œuvre du projet.

Les adaptations des projets sont également le résultat de l'expérience pratique et de l'apprentissage fondé sur la mise en œuvre, plutôt que de processus de recherche et de suivi intentionnels. Certains bénéficiaires de subvention ont acquis une meilleure compréhension de l'intersection spécifique handicap/genre/violence et du contexte dans lequel ils mettaient en œuvre leur projet au cours de la mise en œuvre du projet, puis ont adapté leur programmation en conséquence. Par exemple, l'IDEH en Haïti n'a réalisé le faible niveau d'alphabétisation des femmes et des filles en situation de handicap qu'au cours de la mise en œuvre du projet, ce qui l'a amené à adapter le contenu et les méthodes de son intervention.

Certaines organisations bénéficiaires ont également créé intentionnellement des structures spécifiques pour s'assurer qu'ils pouvaient apprendre et adapter leurs projets afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des filles en situation de handicap. BB en Haïti et les organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap avec lesquelles elle s'est associée avaient initialement prévu de mettre en place neuf ressources à utiliser dans les communautés dans le cadre de leur kit de ressources « Safe and Capable ». Elles ont fait appel à un consultant en matière de responsabilité des personnes en situation de handicap, qui les a aidés à réaliser qu'ils avaient besoin d'informations plus fondamentales sur les handicaps, notamment d'une terminologie et de descripteurs respectueux dans les langues locales, ainsi que d'un ensemble plus large de ressources multimédias adaptées pour garantir un changement durable au sein de la communauté. Ils ont ainsi mis en place 33 ressources. Ces supports ont également été adaptés à plusieurs reprises en fonction des réactions des communautés et des examens effectués par des experts internationaux : des processus plus importants que ceux prévus lors de la conception initiale du programme, mais qui se sont avérés indispensables.

Les projets d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles des organisations bénéficiaires avec les femmes et les filles en situation de handicap comprenaient également d'autres systèmes et structures qui ont permis la flexibilité et l'adaptabilité du programme. Par exemple, le financement flexible offert par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, y compris les extensions sans frais, a été reconnu par les organisations bénéficiaires comme étant essentiel pour leur permettre d'adapter rapidement leur programmation là et quand cela était nécessaire, en particulier pendant la pandémie de COVID-19.

2.5.2 Apprentissage et adaptations flexibles pendant la pandémie de coronavirus en 2019

Les adaptations apportées par les organisations bénéficiaires n'étaient pas toutes planifiées. Parfois, les organisations bénéficiaires ont été confrontées à des circonstances imprévues ou à des défis dans leur travail d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles avec les femmes et les filles en situation de handicap, qui les ont obligés à ajuster leur projet pour atteindre leur objectif final. Par exemple, BB en Haïti a connu des troubles politiques, des violences, des pénuries de carburant et des phénomènes météorologiques extrêmes, qui l'ont empêché de mettre en œuvre les activités du projet. Cela a entraîné des retards importants, mais les a également amenés à commencer à utiliser des méthodes virtuelles d'engagement pour travailler avec les réseaux communautaires.

La maladie de COVID-19 a été un défi imprévu qui a frappé toutes les organisations bénéficiaires. Pour toutes les organisations bénéficiaires du portefeuille du Volet spécial, la majorité ou la totalité des projets ont été mis en œuvre après le début de la pandémie. La littérature montre de manière exhaustive que la maladie de COVID-19 a eu un effet complexe et cumulatif sur de nombreuses formes de violence à l'égard des femmes et des filles (Peterman et al., 2020 ; Spiranovic et al., 2021 ; Lokot et Avakyan, 2020). Les femmes et les filles en situation de handicap ont été fortement touchées par ce défi et, les personnes étant de plus en plus confinées à la maison et stressées, les facteurs de risque de violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dans l'espace domestique ont également augmenté, les femmes et les filles en situation de handicap étant particulièrement invisibles à cette époque, comme l'indique la littérature (Sharma et Das, 2021). L'intersection genre/handicap/COVID-19 a été qualifiée par certains chercheurs de forme spécifique de triple danger (Shakespeare et al., 2021). Les organisations bénéficiaires ont donc dû répondre aux nouvelles exigences spécifiques des femmes et des filles en situation de handicap pendant la pandémie de COVID-19, tout en luttant contre l'impact de la pandémie sur leur capacité à mettre en œuvre leurs projets. Les bénéficiaires de subvention ont répondu à la maladie de COVID-19 de différentes manières, en trouvant des moyens de continuer à aborder la question de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et leurs besoins spécifiques.

Pour s'assurer qu'ils comprenaient comment la maladie de COVID-19 frappait les femmes et les filles en situation de handicap, un certain nombre de bénéficiaires de subvention ont mené des recherches, qu'ils ont ensuite utilisées pour guider les adaptations du projet et pour plaider auprès du gouvernement et des bailleurs de fonds la nécessité d'aborder spécifiquement la façon dont la maladie de COVID-19 affectait les femmes et les filles en situation de handicap.

Ces travaux de recherche spécifiques à la maladie de COVID-19 ont contribué aux objectifs plus vastes des organisations bénéficiaires, à savoir la sensibilisation à la situation des femmes et des filles en situation de handicap, et ont contribué à l'apprentissage global sur le travail avec les femmes et les filles en situation de handicap dans les contextes de crise. La MDRI-S en Serbie, par exemple, a publié *Isolated in Isolation (Isolées dans l'isolement)*, une publication résultant de ses engagements virtuels de 14 mois avec un groupe de femmes souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels et confinées dans des institutions à cause de la maladie de COVID-19. Cette publication donne une vue d'ensemble des conditions de la maladie de COVID-19 et de la manière dont elles affectent les femmes souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels dans les institutions, et fournit également des conseils aux personnes qui travaillent avec des femmes souffrant de ces types de handicaps dans les institutions, y compris dans les situations de crise. Au cours des groupes de discussion, les participants ont expliqué comment cette recherche spécifique à la maladie de COVID-19 sur les femmes et les filles en situation de handicap les avait aidés à mieux comprendre les handicaps et le contexte des femmes des filles en situation de handicap, ce qui les avait aidés dans l'ensemble de leur programmation. Une participante a expliqué que cela l'avait aidée à mieux comprendre comment le traitement inacceptable des femmes et des filles en situation de handicap par la société en général (que la participante a qualifié « d'anormal ») est encore normalisé au sein de la société :

Nous avons déployé d'énormes efforts (de recherche) avec (notre partenaire universitaire) pour évaluer la situation des femmes en situation de handicap dans le cadre de la maladie de COVID-19... (Nous avons étudié quels types de handicaps sont la cible de quels types de violence, et pourquoi)... Et ce n'était pas facile, comme vous le savez, la maladie de COVID n'est pas facile. C'était une nouvelle expérience pour nous tous... (Notre recherche pendant la maladie de COVID-19) a révélé et nous a permis de mieux comprendre la situation normale et anormale des femmes en situation de handicap (DG 1, octobre 2022).

En ce qui concerne les changements apportés à la mise en œuvre du projet, le changement le plus important a été le passage à des méthodes d'engagement virtuelles. Le passage à des espaces virtuels a obligé de nombreux bénéficiaires de subvention à modifier leurs activités, y compris sur le plan méthodologique. P&H au Pérou, par exemple, a appris qu'elle devait adapter le contenu de ses ateliers de formation non seulement en raison du passage aux espaces virtuels, mais aussi du fait que les ateliers devaient être présentés différemment selon l'utilisation de Zoom, WhatsApp ou la conférence téléphonique. La capacité d'adaptation et la flexibilité de l'animateur de l'atelier se sont donc révélées essentielles à la réussite des ateliers. Mais les organisations bénéficiaires ont trouvé que cela était utile, car l'utilisation de la technologie et l'engagement dans des espaces virtuels ont contribué à faciliter l'autonomisation des femmes en situation de handicap. LEGIS au Guatemala a constaté que le passage à des sessions de formation virtuelles l'a obligé à s'éloigner de son projet de former directement des femmes en situation de handicap, car cela était considéré trop difficile à réaliser virtuellement, et à se tourner plutôt vers la formation d'organisations qui travaillent avec des femmes en situation de handicap, ce qui a nécessité des modifications significatives des approches et du programme d'études que LEGIS avait prévus.

D'autres organisations bénéficiaires ont dû concevoir des activités entièrement nouvelles, car les activités prévues ne pouvaient plus avoir lieu. La FUSA en Argentine, par exemple, a mis en place une plateforme en ligne et une application (le premier outil numérique en Argentine développé dans une perspective de genre et de handicap) pour fournir des informations accessibles sur la santé et les droits sexuels et reproductifs. Cette perspective intersectionnelle a pu aider la FUSA à répondre rapidement aux nouvelles questions liées aux droits sexuels et reproductifs qui sont apparues pendant la pandémie de COVID-19. Cela concorde avec la littérature sur les approches intersectionnelles, qui fait valoir l'importance capitale d'une approche intersectionnelle préexistante, car cela renforce la résilience organisationnelle et favorise la capacité à s'adapter à des événements inattendus tels que la maladie de COVID-19 (Lokot et Avakyan, 2020).

Un budget flexible et des fonds supplémentaires permettant aux organisations bénéficiaires de mettre en place l'infrastructure et les compétences technologiques nécessaires ont été essentiels pour leur permettre de passer à des espaces virtuels. De nombreuses organisations bénéficiaires n'avaient pas les compétences ou l'infrastructure nécessaires pour passer à des engagements virtuels. Par conséquent, la flexibilité du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, qui permet de réaffecter facilement les budgets, a été particulièrement appréciée, car elle a permis de mettre en place les compétences et/ou les infrastructures nécessaires. Les ressources supplémentaires reçues du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies par les organisations bénéficiaires en Afrique (financées par l'initiative Spotlight de l'UE et des Nations Unies) ont également servi cet objectif, car elles ont été consacrées au renforcement institutionnel pour répondre durablement à la pandémie de COVID-19 et à d'autres crises, tout en maintenant ou en adaptant les interventions existantes en matière d'élimination de la violence contre les femmes et les filles, en mettant l'accent sur les femmes et les filles particulièrement exposées au risque de violence. Cela signifie non seulement que de l'argent a été mis à disposition pour améliorer les compétences et l'infrastructure technologique au sein de l'organisation bénéficiaire, mais aussi que

de nombreux bénéficiaires de subvention ont pu former et fournir un accès technologique aux femmes et aux filles en situation de handicap avec lesquelles ils travaillaient. En Serbie, par exemple, MDRI-S a pu réaffecter son budget pour pouvoir fournir des téléphones portables et du temps d'antenne aux femmes souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels avec lesquelles elle travaillait dans des institutions. Cela a permis à MDRI-S de mener des recherches avec les femmes, de les informer des faits et réalités de la maladie de COVID-19 et de leur offrir la possibilité de dénoncer les violences. Cela a été crucial pour que MDRI-S puisse poursuivre son travail avec ces femmes, car ces institutions ont été fermées pendant plus d'un an. Cela a également permis de mieux comprendre les expériences plus larges des OSC en matière de violence à l'égard des femmes et des filles pendant la pandémie de COVID-19 (Majumdar et Wood, 2020).

Cependant, des défis subsistent en ce qui concerne l'engagement virtuel des femmes et des filles en situation de handicap. Faute d'appareils et/ou d'accès à Internet, les espaces virtuels ne sont pas accessibles à toutes. Par exemple, la CDIA au Paraguay a constaté qu'elle rencontrait des difficultés à atteindre les personnes en situation de handicap par des moyens virtuels. En outre, les femmes et les filles en situation de handicap sont confrontées à des difficultés très spécifiques lorsqu'elles accèdent aux espaces virtuels, en fonction de leur handicap individuel. L'accompagnement dans les espaces virtuels doit donc être organisé et individualisé pour beaucoup, et reste impossible pour certains.

En réponse à la maladie de COVID-19, les organisations bénéficiaires ont également conçu des adaptations de projet allant au-delà du passage à l'espace virtuel. Bedari, un partenaire de mise en œuvre de CBM au Pakistan, a formé ce qu'il appelle des « travailleuses de la santé » (des travailleuses communautaires nommées par le gouvernement qui effectuent des visites de porte à porte) pour apporter des réponses d'urgence aux survivantes. Comme ces travailleuses de la santé pouvaient poursuivre leur travail pendant le confinement, elles sont devenues un moyen important d'atteindre les femmes (en situation de handicap ou non) confrontées à la violence. BB en Haïti, qui a mené un projet avec une forte composante scolaire à travers le modèle « Pouvoir aux filles », a été confrontée à la fermeture des écoles en raison de la maladie de COVID-19 et des troubles politiques, mais s'est adaptée en se concentrant davantage sur la composante communautaire de son projet. Par exemple, elle a organisé des conversations au mégaphone et des visites à domicile. Elle a également adapté le matériel existant pour traiter les nouveaux problèmes qui sont apparus, tels que l'augmentation de la violence domestique. BB a constaté qu'après la levée du confinement, il était plus facile de poursuivre les activités qui avaient été maintenues sous une forme ou une autre.

La maladie de COVID-19 a également obligé les organisations bénéficiaires à répondre rapidement aux nouveaux défis auxquels les femmes et les filles en situation de handicap étaient confrontées. Par exemple, lorsque le gouvernement népalais a annoncé en avril 2020 qu'il mettrait fin à l'allocation de sécurité sociale versée aux personnes en situation de handicap, l'équipe de la NDWA a exercé une pression intensive, publique et fructueuse contre cette décision, veillant ainsi à ce que les personnes en situation de handicap ne soient laissées d'avantage pour compte au plus fort de la pandémie.



Des femmes en situation de handicap reçoivent une aide aux moyens de subsistance (notamment des graines) pendant la COVID-19.

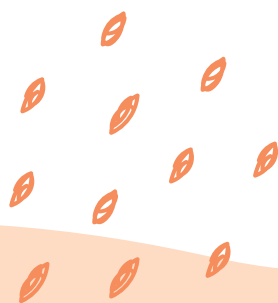
2.5.3 Principaux enseignements tirés des adaptations

En réfléchissant aux diverses adaptations que les organisations bénéficiaires ont apportées à leurs projets, un certain nombre d'enseignements clés se dégagent en ce qui concerne le travail à l'intersection des handicaps, du genre et de la violence. **Tout d'abord, un projet travaillant avec des femmes et des filles souffrant de divers handicaps ne peut pas planifier trop longtemps à l'avance sans risquer de faire des suppositions stéréotypées ou inexactes sur ce que les bénéficiaires du projet en situation de handicap souhaitent et ce dont ils ont besoin.** Une compréhension claire des réalités et des exigences spécifiques des personnes avec lesquelles un projet s'engage ne peut émerger qu'au fur et à mesure que le projet travaille en collaboration avec elles. Les projets doivent être conçus pour être souples et répondre à la nécessité d'adapter en permanence le programme et le budget. Cela signifie qu'il faut à la fois être prêt à adapter le plan du projet en cours de route et laisser intentionnellement des espaces dans la conception initiale du projet, en partant du principe que ce n'est qu'à un moment ultérieur que l'on connaîtra clairement ce qui est nécessaire dans certains contextes.

Deuxièmement, pour que les adaptations soient appropriées, adéquates, opportunes et continues, il est nécessaire de mettre en place des processus de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage solides. Dans un environnement d'apprentissage continu, les programmes sont capables de s'adapter de manière flexible aux besoins. Des boucles de retour d'information doivent être mises en place en temps utile pour permettre d'identifier et de mettre en œuvre les besoins d'adaptations spécifiques.

Troisièmement, l'adaptation souple est rendue possible par une bonne communication entre les partenaires de mise en œuvre et entre le bailleur de fonds et le bénéficiaire de la subvention. Les adaptations ont une incidence sur le budget et le calendrier, et une communication ouverte et honnête dans les deux sens est nécessaire pour que toutes les parties comprennent le besoin crucial d'adaptations permanentes et la manière dont elles affectent les résultats globaux. Un certain nombre de bénéficiaires de subvention ont indiqué que le soutien et l'approbation rapides du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les réaffectations budgétaires dans le cadre de la réponse à la maladie de COVID-19 leur ont permis de s'adapter rapidement et efficacement à l'impact de cette réponse sur leurs projets et leurs participants. En l'absence d'une telle réaction et d'une adaptation rapide, les femmes et les filles en situation de handicap auraient couru le risque d'être encore plus marginalisées par rapport à la population générale.

Quatrièmement, les défis imprévus peuvent conduire à l'amélioration des programmes et des organisations. Par exemple, les fermetures pendant la pandémie de COVID-19 ont entraîné une accélération du développement et de l'adoption d'outils et de technologies permettant une connexion et un engagement virtuels. Les femmes et les filles en situation de handicap peuvent bénéficier à long terme de communautés (et d'un monde) qui ont adopté des méthodes virtuelles d'engagement et de technologie. En outre, les réaffectations budgétaires et les fonds supplémentaires résultant de la crise de la maladie de COVID-19 ont permis à de nombreuses organisations bénéficiaires de créer une infrastructure qui non seulement leur permettrait de mieux faire face à la maladie de COVID-19, mais dont elles avaient besoin depuis longtemps pour travailler durablement avec les personnes en situation de handicap. Parallèlement, des réponses rapides sont également nécessaires pour tirer le meilleur parti d'opportunités inattendues. Dans les contextes fragiles en particulier, il est important d'utiliser toutes les opportunités possibles pour travailler avec les femmes et les filles en situation de handicap, et de promouvoir l'agenda pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, car la volonté politique et l'élan peuvent rapidement changer à nouveau. L'UNABU au Rwanda est un exemple de bénéficiaire qui a été capable de s'adapter et de capitaliser rapidement sur les opportunités offertes par la pandémie de COVID-19. Il a réalisé une évaluation rapide de l'impact de la maladie de COVID-19 sur les femmes et les filles en situation de handicap, et a ensuite utilisé cette évaluation pour collecter des fonds pour l'organisation et le projet. L'UNABU a activement sollicité des opportunités de financement spéciales qui sont devenues disponibles en raison de la crise de la maladie de COVID-19, réussissant à obtenir un financement pour l'un de ses groupes d'auto-assistance qui a été affecté par la maladie de COVID-19. Ce financement flexible a permis à l'UNABU d'investir dans sa propre résilience organisationnelle, y compris le développement de son nouveau plan stratégique quinquennal.



3 RÉFLEXIONS FINALES SUR LE VOLET SPÉCIAL

Le Volet spécial a soutenu un portefeuille unique de 22 projets, tous axés sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes qui se produit à l'intersection des handicaps et du genre. La Section 2 synthétise et examine les enseignements communs et les leçons tirées du travail des bénéficiaires dans l'ensemble du portefeuille. Ce rapport se termine par une réflexion sur cinq contributions précieuses issues du Volet spécial, suivie de 11 recommandations à l'intention du secteur de l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, des bailleurs de fonds et des chercheurs.

3.1 Le calendrier du Volet spécial et l'attention particulière qu'il porte à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap

Les 22 projets ont été mis en œuvre entre 2018 et 2023, tirant parti de la volonté sociopolitique mondiale accrue en matière de handicap, générée par la ratification de la CDPH par de nombreux pays au cours de la dernière décennie. **Le Volet spécial, vu rétrospectivement, était bien placé pour contribuer à cet élan plus large** et pour aider à traduire ces changements politiques mondiaux de haut niveau en réalités positives et pratiques pour les femmes et les filles en situation de handicap dans les contextes locaux. Dans beaucoup de contextes où opèrent les organisations bénéficiaires, un climat juridique et politique favorable a été identifié comme essentiel au succès des programmes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles axés sur les femmes et les filles en situation de handicap. Le Volet spécial a permis à de nombreuses organisations bénéficiaires de s'engager aux niveaux national et local pour aider à garantir que la ratification de la CDPH se traduise par des lois, des politiques et des pratiques sociales nationales appropriées, et pour soutenir des mesures visant à garantir leur mise en œuvre cohérente.

La pandémie de COVID-19 a également affecté les projets de toutes les organisations bénéficiaires du portefeuille, qui ont tous noté que les femmes et les filles en situation de handicap étaient exposées à un risque accru et inattendu de violence et qu'elles risquaient d'être laissées pour compte dans la réponse. Là encore, le Volet spécial **était dans une position unique pour équiper tous les bénéficiaires de subventions afin qu'ils puissent répondre rapidement et de manière spécifique** à cette nouvelle vulnérabilité intersectionnelle pour les femmes et les filles en situation de handicap, et pour attirer l'attention sur la manière dont les femmes et les filles en situation de handicap sont confrontées à de nouveaux risques intersectionnels à la lumière de la maladie de COVID-19. À cet égard, il convient de souligner que le Volet spécial a permis aux bénéficiaires de subvention d'améliorer la situation des femmes et des filles en situation de handicap avec lesquelles ils travaillaient à un moment où elles étaient particulièrement menacées par la maladie de COVID-19, et de filtrer des ressources supplémentaires via l'initiative Spotlight dans des partenariats existants qui étaient essentiels pour le renforcement institutionnel et la gestion des catastrophes.

La valeur du Volet spécial pour attirer l'attention sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap ne doit pas être sous-estimée, car les enseignements tirés de l'ensemble du portefeuille soulignent que la reconnaissance est une condition préalable à un engagement réactif. **Le Volet spécial a permis la recherche et l'apprentissage spécifiques à l'intersection des handicaps et du genre qui peuvent être essentiels pour affronter et transformer l'invisibilisation des femmes et des filles en situation de handicap qui prévaut encore aujourd'hui.** Le Volet spécial a braqué les projecteurs sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap sur plusieurs continents simultanément, ce qui peut être considéré comme un impact durable de l'ensemble du portefeuille, indépendamment des succès individuels des nombreux bénéficiaires de subvention. Une fois que le problème (la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap), l'intersection (genre/handicap) et les personnes (femmes et filles en situation de handicap) ont été reconnus, les connaissances acquises dans le cadre de ces projets ont le potentiel d'être durables. Cela justifie en soi l'attention particulière portée au Volet spécial. Le Volet spécial s'est appuyé sur la théorie concernant la violence à l'égard des femmes et des filles en général et sur les approches intersectionnelles à grande échelle pour rendre ce gain opérationnel dans la pratique par rapport à une intersection concrète.

3.2 Impact du financement du Volet spécial sur les personnes travaillant avec des femmes et des filles en situation de handicap

Lors des discussions de groupe, de nombreux bénéficiaires des OPH (Organisation de personnes en situation de handicap) ont souligné l'importance de pouvoir demander des fonds organisationnels dans le cadre d'un Volet spécial consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Cela signifie qu'il n'y a pas de concurrence avec d'autres agendas de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et avec les organisations qui se concentrent sur ces agendas. De nombreux organisations bénéficiaires qui sont des OPH ont estimé qu'ils n'étaient souvent pas en mesure de participer à des appels d'offres ouverts, en raison de leur spécialisation. Par exemple, un participant a déclaré que, comme « ce Volet spécial de financement ne concernait qu'elles (les femmes et les filles en situation de handicap), il n'y avait pas de concurrence avec le système général et cela a permis aux organisations de femmes en situation de handicap de recevoir des fonds axés sur le handicap » (DG, réponse écrite, octobre 2022). Cela renforce la nécessité d'un engagement délibéré à long terme pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, comme l'ont fait remarquer de nombreuses autres organisations bénéficiaires. Une approche de financement concurrentiel trop rapide pour passer à des modèles d'intégration du handicap peut parfois être contre-productive au vu du besoin d'un travail spécifique sur le handicap comme condition préalable à des modèles d'intégration plus efficaces à l'avenir.

La nature flexible du financement du Volet spécial a également permis aux bénéficiaires de subvention de s'adapter à l'évolution de leur compréhension des besoins des femmes et des filles en situation de handicap. Les organisations bénéficiaires pouvaient adapter la programmation au cours de la mise en œuvre lorsque leurs processus de recherche et d'apprentissage indiquaient que des changements étaient nécessaires. Les expériences des organisations bénéficiaires de subvention ont mis en évidence l'importance d'un financement flexible, non seulement pour les programmes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en général, mais surtout pour les programmes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles axés sur les femmes et les filles en situation de handicap, pour lesquelles il y a souvent très peu de preuves et d'enseignements sur lesquels baser la conception initiale du projet. La grande diversité et les réalités changeantes des handicaps, ainsi que les besoins spécifiques qui émergent des différents participants, exigent une souplesse de réponse qui doit être intégrée dans tous les travaux liés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.

Enfin, le financement de l'Initiative Spotlight que les organisations bénéficiaires en Afrique ont reçu pour soutenir des réponses durables face à la maladie de COVID-19 et à d'autres crises a **mis en évidence le besoin permanent de financement permettant le renforcement institutionnel de l'organisation bénéficiaire elle-même**. Lorsque le financement n'est lié qu'à un projet spécifique, il peut ne pas permettre à l'organisation de se développer et de croître d'une manière qui garantisse sa propre durabilité et sa capacité de réaction au contexte dans lequel elle travaille. Pour les petites OPH en particulier, le financement qui permet le développement organisationnel et l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures peut être crucial pour assurer la durabilité de l'organisation et le travail qu'elle accomplit à long terme pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.



Distribution de paniers alimentaires et d'équipement de protection individuelle à des filles et des femmes en situation de handicap.

3.3 Le Volet spécial a permis le développement rapide d'outils et d'approches spécifiques au handicap

La littérature et les praticiens ont souligné le manque d'outils pratiques, de connaissances et de preuves axés sur l'intersection du genre et du handicap et sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. **Le Volet spécial a permis de développer rapidement une meilleure compréhension et des données contextuelles sur la programmation de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles avec les femmes et les filles en situation de handicap, ainsi qu'un répertoire durable de programmes d'études, d'outils et de matériels spécifiques au handicap.** BB en Haïti et ADD International au Cambodge, par exemple, ont tous deux travaillé à l'adaptation des méthodologies existantes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles pour les utiliser spécifiquement dans les travaux sur les handicaps et la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Le Volet spécial était centré sur l'intersection entre les handicaps et le genre, et a permis aux organisations bénéficiaires de concevoir intentionnellement des programmes qui fonctionnent à cette intersection. Cela a permis aux organisations bénéficiaires de disposer du temps et des ressources nécessaires pour mettre en place de manière innovante des programmes et du matériel pédagogique qui traitent de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. La communauté de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles dans son ensemble bénéficie donc du financement du Volet spécial, car il a permis de soutenir le développement de programmes, d'outils et de matériels spécifiques aux handicaps, qui ont été mis à disposition pour être utilisés ailleurs également.

3.4 Le Volet spécial a soutenu un mouvement plus inclusif pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles grâce à des collaborations innovantes

Au cours des discussions de groupe, les **bénéficiaires de subvention se sont félicités du Volet spécial et de l'attention particulière qu'il porte à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.** En finançant les OPH et d'autres organisations travaillant avec des femmes et des filles en situation de handicap, le Volet spécial a souligné l'importance et donné de la crédibilité à ces organisations et à leurs causes dans le cadre plus large du mouvement d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Le Volet spécial a mis en évidence l'importance de reconnaître la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap comme faisant partie de l'agenda de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, et la nécessité de travailler intentionnellement pour combler l'approche cloisonnée qui a souvent été adoptée concernant ces questions.

Le Volet spécial a permis de financer un mouvement populaire pratique axé sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et sur leurs besoins. Cela a été illustré par les divers mouvements, réseaux et collaborations multipartites à plus long terme qui ont été créés pendant la mise en œuvre du projet et qui se poursuivront après les projets. Dans ces mouvements, la compréhension et la reconnaissance sont plus élevées en ce qui concerne la manière dont la violence spécifique au handicap peut prendre des formes différentes (par exemple, la violence institutionnelle ou la violence des soignants) de la violence à l'égard des femmes et des filles dans la population générale.

Le financement des OPH, des ODF et des réseaux de développement des femmes travaillant avec des femmes et des filles en situation de handicap a permis aux bénéficiaires de subvention de se renforcer eux-mêmes, en développant leurs compétences, leurs ressources et leur compréhension de l'intersection entre le handicap et le genre dans leurs contextes spécifiques. Ainsi, plusieurs organisations subventionnées spécialisées sont mieux équipées pour travailler à l'avenir de manière intersectionnelle sur le genre et le handicap, même si leur financement au titre du Volet spécial a pris fin, comme l'a expliqué un représentant d'une OPH qui a pris part aux discussions de groupe :

Ce financement nous a permis d'institutionnaliser le programme de lutte contre la VBG [violence basée sur le genre], car il prévoit des (dispositions importantes) pour le renforcement des capacités et l'autonomisation de l'organisation elle-même. Nous sommes donc passés d'interventions basées sur des projets à des interventions basées sur des programmes. Et pour nous, c'était si crucial et si stratégiquement important pour nous en tant que ... OPH et pour le mouvement des personnes en situation de handicap et du genre dans son ensemble (DG 1, octobre 2022).

Cet investissement dans les OPH leur a non seulement permis d'acquérir des compétences, mais a également contribué à modifier la dynamique de pouvoir actuelle au sein de l'espace sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, les OPH notant qu'ils sont désormais mieux reconnus et inclus en tant qu'experts dans cet espace. Le Volet spécial a donc contribué au développement d'espaces sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles plus inclusifs qui non seulement reconnaissent la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap

comme une forme de violence à l'égard des femmes et des filles, mais qui s'appuient également de manière pratique sur l'expertise et la contribution des OPH.

3.5 Le Volet spécial a mis en évidence des tensions dans la mise en œuvre qui doivent faire l'objet de recherches plus approfondies

Cette réflexion sur les expériences des bénéficiaires du Volet spécial dans la mise en œuvre d'interventions d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles axées sur les femmes et les filles en situation de handicap a mis en évidence un certain nombre de tensions représentant un défi qui peuvent émerger lorsque l'on travaille à l'intersection spécifique entre les handicaps, le genre et la violence. Le Volet spécial a permis d'attirer l'attention sur ces tensions, ce qui a également souligné la nécessité de poursuivre les recherches dans ces domaines.

L'une des questions qui s'est dégagée de ce portefeuille de programmation spécifique concerne la tension entre le fait de se concentrer exclusivement sur les femmes et les filles en situation de handicap et l'adoption d'approches inclusives qui travaillent avec plusieurs groupes de (ou même avec toutes) les femmes et les filles. Certains des 22 projets étaient spécifiquement axés sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap (par exemple, NDWA au Népal), tandis que d'autres se concentraient sur la violence à l'égard des femmes et des filles de manière plus générale, sur diverses formes de violence à l'égard des femmes et des filles ou sur la violence à l'égard des femmes et des filles subie par des groupes spécifiques (par exemple, MTM au Guatemala s'est concentré sur divers groupes marginalisés, y compris les personnes en situation de handicap). Les tentatives d'inclusion immédiate peuvent comporter des risques, les femmes et les filles en situation de handicap étant moins prises en compte dans les interventions si elles ne sont pas nombreuses ou si elles ne sont pas aussi faciles à atteindre que d'autres groupes. Parallèlement, les programmes axés uniquement sur les femmes et les filles en situation de handicap risquent d'isoler ces dernières, car elles sont constamment placées dans une catégorie spécifique qui requiert une attention exclusive. L'expérience des bénéficiaires de subvention suggère qu'une tension programmatique émerge entre l'adoption d'une approche exclusive du handicap, qui cherche à garantir que les femmes et les filles en situation de handicap reçoivent l'attention nécessaire à leurs besoins spécifiques, et une approche inclusive, qui cherche à intégrer les femmes et les filles en situation de handicap et à s'assurer qu'elles ne sont pas davantage socialement isolées. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour aider à déterminer comment gérer au mieux cette tension dans des contextes spécifiques. Par exemple, certains types d'organisations peuvent être mieux adaptés à la mise en œuvre d'approches inclusives, tandis que d'autres peuvent être plus efficaces lorsqu'elles travaillent uniquement avec des femmes et des filles en situation de handicap. Certains contextes peuvent être mieux adaptés à une approche incluant les personnes en situation de handicap, tandis que d'autres peuvent encore nécessiter des approches exclusives. Ce portefeuille spécifique a montré que des approches à la fois exclusives et inclusives sont considérées comme nécessaires pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Des recherches plus approfondies peuvent offrir aux praticiens des conseils sur les éléments à prendre en compte et les raisons de ces décisions programmatiques, et une organisation peut, par exemple, avoir des stratégies à plusieurs volets qui peuvent permettre les deux approches.

Une deuxième tension qui s'est dégagée du portefeuille du Volet spécial concerne l'intérêt de travailler avec toutes les formes de déficiences plutôt que de se concentrer sur une catégorie particulière de handicap. Sur les 22 organisations bénéficiaires, seules trois se sont concentrées sur une catégorie spécifique de handicap (déficiences psychosociales et intellectuelles). Seize organisations bénéficiaires ont indiqué qu'elles travaillaient avec toutes les femmes et les filles en situation de handicap, quel que soit le type de handicap, tandis que trois organisations bénéficiaires se sont concentrés



Atelier avec des enfants et adolescents en situation de handicap sur la violence, l'inclusion, les droits et systèmes de protection.

sur des groupes plus larges de femmes et de filles, y compris celles qui sont en situation de handicap. D'une part, les programmes qui incluent toutes les femmes et les filles en situation de handicap sont utiles, car les personnes en situation de handicap restent souvent un groupe marginalisé dans son ensemble, et parce que de nombreuses politiques et lois prétendent se concentrer sur tous les handicaps. D'un autre côté, on peut se demander s'il a toujours été possible pour ces organisations bénéficiaires d'atteindre et d'impliquer efficacement toutes les femmes et les filles en situation de handicap, indépendamment de leurs déficiences spécifiques. Le travail de MDRI-S en Serbie et du CELS en Argentine illustre les réalités et les défis très spécifiques qui peuvent être liés à une seule déficience (dans ces projets spécifiques, les handicaps psychosociaux et intellectuelles). Compte tenu de cette diversité au sein du secteur du handicap, les projets devront peut-être faire preuve de prudence s'ils tentent de bénéficier aux femmes et aux filles en situation de handicap, de les atteindre et de travailler avec elles dans toute leur diversité en tant que groupe. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre comment aborder ces questions dans le cadre de la programmation.

Une troisième tension a été soulevée, à savoir la façon dont certaines organisations bénéficiaires établissaient des liens spécifiques entre certains handicaps et les risques de formes particulières de violence à l'égard des femmes et des filles.

Les organisations bénéficiaires et la littérature suggèrent qu'il y a encore des lacunes dans la recherche, car on ne comprend pas si, comment et pourquoi certains types de déficiences et certains types de violence peuvent être liés. Ce point nécessite davantage d'attention dans la recherche (Meyer et al., 2022). Dans l'ensemble du portefeuille, de nombreux bénéficiaires de subvention ont tenté de s'attaquer à toutes les formes de violence. Cependant, certains bénéficiaires de subvention ont adopté une approche plus ciblée pour identifier les risques accrus de certaines formes de violence associées à certains types de déficiences dans leur contexte. Tout comme il peut être nécessaire d'avoir une compréhension plus nuancée et de se concentrer sur des handicaps spécifiques, les organisations bénéficiaires ont suggéré qu'il est également nécessaire de mieux comprendre comment et pourquoi certaines formes de violence peuvent affecter les filles et les femmes souffrant de handicaps spécifiques dans différents contextes. L'objectif de l'approfondissement de cette compréhension ne devrait pas être de développer une catégorisation excessivement simplifiée ou fixe des liens entre des déficiences spécifiques et la violence à l'égard des femmes et des filles, mais de permettre une compréhension nuancée de ce qui peut conduire à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dans différents contextes et, par conséquent, des types d'interventions qui peuvent s'avérer nécessaires. C'est ce qu'ont noté les participants aux discussions de groupe :

Quel type de violence (se produit) à l'encontre de tel ou tel type de handicap ? ... Nous devons travailler plus en profondeur et (concevoir) des interventions spécifiques à cet égard ... La complexité du genre, du handicap et de la VBG [violence basée sur le genre]. Par exemple, (nous avons constaté que) chaque type de handicap est lié à un type de violence plus répandu, par exemple, la déficience auditive est davantage liée à la cyberintimidation, à la cyberviolence ... L'hygiène et la négligence (sont) davantage liées au handicap physique. Le harcèlement est davantage lié au handicap visuel. La violence sexuelle est davantage liée à la déficience intellectuelle... Nous concentrons donc nos interventions autour de ces piliers (DG 1, octobre 2022).

Quatrièmement, le portefeuille a soulevé une tension autour du fait de travailler uniquement avec des femmes et des filles en situation de handicap, ou de travailler plus largement avec des personnes en situation de handicap, y compris des hommes et des garçons. Compte tenu des défis auxquels toutes les personnes en situation de handicap sont confrontées dans la société, le fait d'axer la programmation exclusivement sur les femmes et les filles en situation de handicap peut parfois avoir des conséquences néfastes inattendues, voire constituer un point d'entrée inapproprié pour une OPH dont le mandat s'étend plus largement à l'assistance à toutes les personnes en situation de handicap (et pas seulement aux femmes et aux filles en situation de handicap). En outre, lorsqu'on travaille aux niveaux juridique et politique en relation avec les systèmes d'invalidité, il peut être difficile de se concentrer exclusivement sur les femmes et les filles. LCDZ au Zimbabwe, par exemple, a constaté que de nombreux cas de violence sexuelle portés à son attention concernaient des enfants en situation de handicap, garçons et filles confondus. En conséquence, son évaluation externe a recommandé que les garçons en situation de handicap fassent également partie de sa programmation. Cette réalité met en évidence une tension entre une focalisation exclusive sur les filles et les femmes (habituelle d'une grande partie du mouvement actuel d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles), et l'agenda plus large du handicap, qui s'engage souvent à travailler avec toutes les personnes en situation de handicap, y compris les hommes et les garçons. Certaines organisations, comme la FUSA, ont trouvé des moyens novateurs de travailler de manière inclusive tout en se concentrant sur une question spécifique particulièrement pertinente pour les femmes, comme la contraception chirurgicale forcée. Cependant, une tension sous-jacente subsiste dans ce type de travail intersectionnel, où il existe de nombreux points d'entrée différents, et des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre et gérer cette tension de manière plus efficace.

3.6 Recommandations

Les 11 recommandations ci-dessous sont basées sur les enseignements tirés de l'ensemble de l'examen de synthèse, y compris les recommandations concrètes formulées par les organisations bénéficiaires au cours des groupes de discussion. Les recommandations visent trois groupes spécifiques : (1) les praticiens, (2) les donateurs et les décideurs politiques, et (3) la communauté de recherche sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Recommandations pour le secteur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

- Les organisations, institutions et réseaux impliqués dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles devraient faire des efforts soutenus pour améliorer leur compréhension de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et leurs réalités. Cela inclut des efforts concertés pour inclure les femmes et les filles en situation de handicap de manière significative dans la programmation actuelle (par exemple, un poste d'experte en matière de handicap et/ou des audits organisationnels sur le handicap).
- Le secteur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles doit être guidé par les réalités vécues et les exigences des diverses femmes et filles en situation de handicap lorsqu'il conçoit des programmes pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, plutôt que de se laisser guider uniquement par les idéaux des documents politiques de haut niveau. Cela signifie qu'il faut élaborer avec les femmes et les filles en situation de handicap des stratégies globales, concertées et spécifiques au contexte qui peuvent, à terme, briser les cercles vicieux de la marginalisation aggravée qui alimentent la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.
- Les organisations, institutions et réseaux impliqués dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles devraient rechercher activement la collaboration et le partenariat avec les OPH, à la fois comme un moyen d'inclure la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dans l'agenda de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, et comme une expérience d'apprentissage mutuellement bénéfique sur les complexités de l'intersection du genre, des handicaps et de la violence.
- Les interventions doivent s'attaquer à la stigmatisation, à la marginalisation et à l'ignorance spécifiques alimentées par des croyances discriminantes pour les personnes en situation de handicap et sexistes liées aux handicaps et à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, qui sont présentes dans de nombreuses communautés locales, mais aussi dans les espaces étatiques et non étatiques qui sont censés s'attaquer à cette marginalisation et à cette violence. Les interventions en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap devront s'attaquer à cette réalité fondée sur la capacité physique et mentale dans les espaces pertinents pour l'intervention. Par exemple, dans le cadre d'une intervention communautaire, il s'agira de s'engager auprès de la famille et des membres de la communauté, tandis que dans le cadre d'une intervention axée sur le droit et la politique, il s'agira de s'engager auprès des prestataires de services et/ou des législateurs.

Recommandations à l'intention des bailleurs de fonds

- Il convient de soutenir les collaborations entre les mouvements d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et les OPH et/ou les réseaux de femmes en situation de handicap. De tels partenariats requièrent le développement d'approches de financement durables et collaboratives (et pas seulement concurrentielles) qui garantissent que les ressources et l'expertise appropriées sont affectées à la mise en œuvre de la programmation partagée.
- Les bailleurs de fonds devraient développer des systèmes et des structures de responsabilité pour leurs propres systèmes organisationnels, sur la base d'une prise de conscience commune et d'un engagement en faveur du respect de la CDPH, comme la participation significative des femmes et des filles en situation de handicap aux processus de prise de décision. Il s'agit notamment de disposer d'experts compétents pour concevoir les appels de fonds et évaluer les offres.
- Le financement doit tenir compte de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et répondre à leurs besoins. Cela peut se faire en établissant des programmes de financement avec les OPH et les ODF, en vérifiant si et comment les femmes et les filles en situation de handicap bénéficient du financement (indirectement ou directement), et en veillant au respect de la CDPH. Certains types d'approches peuvent nécessiter des engagements à plus long terme.
- Les bailleurs de fonds devraient déboursier des fonds flexibles pour les programmes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles avec les femmes et les filles en situation de handicap, ce qui permettrait le renforcement institutionnel des organisations de mise en œuvre et des organisations partenaires. Cela est essentiel pour garantir l'élaboration de programmes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles adaptés aux femmes et aux filles en situation de handicap, mais aussi pour renforcer les organisations axées sur les femmes et les filles en situation de handicap et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Cela permettra également de faire progresser l'inclusion des femmes et des filles en situation de handicap dans les agendas plus larges de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Recommandations à l'intention des chercheurs

- Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les tensions qui émergent lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes intersectionnels sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Il s'agit notamment de recherches sur la valeur respective des approches inclusives qui travaillent avec toutes les femmes et les filles, et des approches qui travaillent exclusivement avec les femmes et les filles en situation de handicap ; sur l'opportunité de se concentrer sur toutes les femmes et les filles en situation de handicap, et de se concentrer uniquement sur celles qui présentent certains types de handicaps ; sur la nécessité de mieux comprendre comment et pourquoi certains types de violence peuvent affecter les filles et les femmes présentant des handicaps spécifiques dans différents contextes ; et, enfin, sur l'opportunité d'axer tous les programmes exclusivement sur les femmes et les filles en situation de handicap, plutôt que de travailler avec toutes les personnes en situation de handicap. Les chercheurs doivent adopter une approche contextuelle de ces questions, en concertation avec les praticiens en place, et ne doivent pas chercher à trouver des réponses uniques.
- Les chercheurs ont un rôle important à jouer dans l'organisation et la poursuite de ces discussions fondées sur des données probantes concernant les réalités complexes de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap de manière intersectionnelle. Il est essentiel d'aborder cette complexité de manière nuancée et cela nécessite également un engagement soutenu en faveur de la constitution d'une base de données probantes à l'échelle du secteur et de modèles de recherche collaborative qui accordent la priorité aux connaissances des praticiens. Il se peut que davantage de recherches doivent être menées par des personnes souffrant de handicaps divers, et la recherche doit être effectuée en étroite collaboration avec ces personnes, dans la mesure du possible, afin de réduire les suppositions discriminant les personnes en situation de handicap au sein même des approches de recherche.
- Des recherches longitudinales sont également nécessaires pour évaluer la durabilité à long terme des résultats des programmes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles avec les femmes et les filles en situation de handicap. La recherche sur la durabilité et l'impact des projets à plus long terme (par exemple, deux et cinq ans après le projet) a le potentiel de générer des enseignements importants concernant la durabilité de la programmation intersectionnelle axée sur la violence à l'égard des femmes, y compris au niveau du système dans son ensemble et par rapport aux changements des normes sociales, qui ont souvent des délais beaucoup plus longs pour un changement durable.



BIBLIOGRAPHIE

- ADD International (2016), Disability and Gender-based Violence: ADD International's Approach – A Learning Paper (Somerset, United Kingdom, ADD International).
- Al-Bustanji, M. A., Al. Bdour, N. T., and Beirat, M. A. (2018), "Hysterectomy of girls with intellectual disabilities in Jordan: a family perspective", *International Journal of Learning and Development*, vol. 8, No. 1, pp. 53–72.
- Aley, R. (2016), An Assessment of the Social, Cultural and Institutional Factors that Contribute to the Sexual Abuse of Persons with Disabilities in East Africa (Advantage Africa, International Foundation of Applied Disability Research and Kibwezi Disabled Persons' Organisation).
- Andrae, K. and Holly, L. (2019), *Brief on Violence against Women and Girls with Disabilities* (International Centre for Research on Women and World Bank).
- Chaplin, D., Twigg, J., and Lovell, E. (2019), *Intersectional Approaches to Vulnerability Reduction*, BRACED Resilience Intel Issue 12 (London, UK AID and Overseas Development Institute).
- Chisale, S. S. (2018), "Disabled motherhood in an African community: towards an African women theology of disability", *In die Skriflig*, vol. 52, No. 1, a2375.
- Claassens, L. J., Shaikh, S. and Swartz, L. (2019), "Engaging disability and religion in the Global South", in *The Palgrave Handbook of Disability and Citizenship in the Global South*, Watermeyer, B., McKenzie, J. and Swartz, L., eds. (Cham, Switzerland, Palgrave Macmillan).
- Dunkle, K., van der Heijden, I., Stern, E. and Chirwa, E. (2018), Disability and Violence against Women and Girls: Emerging Evidence from the What Works to Prevent Violence against Women and Girls Global Programme (London, UK AID).
- Fang, Z., Cerna-Turoff, I., Zhang, C., Lu, M., Lachman, J. M., and Barlow, J. (2022), "Global estimates of violence against children with disabilities: an updated systematic review and meta-analysis", *The Lancet: Child & Adolescent Health*, vol. 6, No. 5, pp. 313–323.
- Finlayson, K. and Dixon, A. (2008), "Qualitative meta-synthesis: a guide for the novice", *Nurse Researcher*, vol. 15, No. 2, pp. 59–71.
- Friedman, S. (2019), "Unlocking ability: democracy and disabled people's campaign for recognition", in *The Palgrave Handbook of Disability and Citizenship in the Global South*, Watermeyer, B., McKenzie, J., Swartz, L., eds. (Cham, Switzerland, Palgrave Macmillan).
- Görgens, T. and Ziervogel, G. (2019), "From 'no one left behind' to putting the last first: centering the voices of disabled people in resilience work", in *The Palgrave Handbook of Disability and Citizenship in the Global South*, Watermeyer, B., McKenzie, J., Swartz, L., eds. (Cham, Switzerland, Palgrave Macmillan).
- Groce, N. and Kett, M., (2013), *The Disability and Development Gap*, Working Paper 21 (Leonard Cheshire Disability).
- Herzog, B. (2018), "Invisibilization and silencing as an ethical and sociological challenge", *Social Epistemology*, vol. 32, No. 1, pp. 13–23.
- Human Rights Watch (2014), "Treated Worse than Animals": Abuse against Women and Girls with Psychosocial or Intellectual Disabilities in Institutions in India (Human Rights Watch).
- Human Rights Watch (2018), Invisible Victims of Sexual Violence: Access to Justice for Women and Girls with Disabilities in India (Human Rights Watch).
- Lokot, M. and Avakyan, Y. (2020), "Intersectionality as a lens to the COVID-19 pandemic: implications for sexual and reproductive health in development and humanitarian contexts", *Sexual and Reproductive Health Matters*, vol. 28, No. 1, pp. 1–4.
- Majumdar, S. and Wood, G. (2020), Impact of COVID-19 on Violence against Women: Through the Lens of Civil Society and Women's Rights Organizations, UN Trust Fund briefing note (New York, UN Trust Fund).
- Making it Work (2020), A Long Way to Go: Inclusion of Women with Disabilities in African Gender-based Violence Policies – Policy Review across 27 Countries (Humanity and Inclusion and Making it Work).
- Meyer, S. R., Stöckl, H., Vorfeld, C., Kamenov, K. and García-Moreno, C. (2022), "A scoping review of measurement of violence against women and disability", *PLOS ONE*, vol. 17, No. 1, e0263020.

- Mostert, M. P. (2016), "Stigma as barrier to the implementation of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities in Africa", in *African Disability Rights Yearbook 2016*, Ngwenya, C., Grobbelaar-du Plessis, I., Combrinck, H. and Kamga S. D., eds. (Pretoria University Law Press).
- Orteloeva, S. and Lewis, H. (2012), *Forgotten Sisters: A Report on Violence against Women with Disabilities - An Overview of Its Nature, Scope, Causes and Consequences*, Research Paper 104 (Northeastern University School of Law).
- Palm, S. (2022). *Learning from Practice: Strengthening a Legal and Policy Environment to Prevent Violence against Women and Girls*, Synthesis Review Series Paper No. 10 (New York, UN Trust Fund).
- Palm, S. and Le Roux, E. (2021), *Learning from Practice: Exploring Intersectional Approaches to Preventing Violence against Women and Girls*, Synthesis Review Series Paper No. 3 (New York, UN Trust Fund).
- Peterman, A., Potts, A., O'Donnell, M., Thompson, K., Shah, N., Oertelt-Prigione, S. and van Gelder, N. (2020), *Pandemics and Violence against Women and Children*, Working Paper 528 (Centre for Global Development).
- Rohwerder, B. (2018), *Disability Stigma in Developing Countries*, K4D Helpdesk Report (Brighton, United Kingdom, Institute of Development Studies).
- Shakespeare, T., Ndagire, F. and Seketi, Q. E. (2021), "Triple jeopardy: disabled people and the COVID-19 pandemic", *Lancet*, vol. 397, No. 10282, pp. 1331-1333.
- Sharma, M. and Das, N. (2021), "'Invisible victims' of violence: a gender and disability perspective of coronavirus in India", *Economic and Political Weekly (Engage)*, vol. 56, No. 16, pp. 1-9.
- Slater, J., Ágústs dóttir, E. and Haraldsdóttir, F. (2018), "Becoming intelligible woman: gender, disability and resistance at the border zone of youth", *Feminism & Psychology*, vol. 28, No. 3, pp. 409-426.
- Sosa, L. (2017), *Intersectionality in the Human Rights Legal Framework on Violence against Women: At the Centre or the Margins?* (Cambridge, Cambridge University Press).
- Spiranovic, C., Hudson, N., Winter, R., Stanford, S., Norris, K., Bartkowiak-Theron, I. and Cashman, K. (2021), "Navigating risk and protective factors for family violence during and after the COVID-19 'perfect storm'", *Current Issues in Criminal Justice*, vol. 33, No. 1, pp. 5-18.
- Somani, R., Corboz, J., Karmaliani, R., Chirwa, E. D., McFarlane, J., Khuwaja, H. M. A., Asad, N., Somani, Y., Van Der Heijden, I. and Jewkes, R. (2021), "Peer victimization and experiences of violence at school and at home among school age children with disabilities in Pakistan and Afghanistan", *Global Health Action*, vol. 14, No. 1, 1857084.
- SVRI and EQI (2021), *Global Shared Research Agenda for Research on Violence against Women in Low and Middle-income Countries* (Pretoria, Sexual Violence Research Initiative).
- UNFPA (United Nations Population Fund) (2018), *Young Persons with Disabilities: Global Study on Ending Gender-based Violence and Realizing Sexual and Reproductive Health and Rights* (Spanish Agency for International Development Cooperation, We Decide and UNFPA).
- UNFPA (2019), *Visibility, Inclusion, Participation: VIP Strategy - Guidelines to Promote the Rights of Persons with Disabilities in the Work of the United Nations Population Fund in Latin America and the Caribbean: 2019-2021*, regional strategy (UNFPA).
- United Nations (2017), *Situation of Women and Girls with Disabilities and the Status of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities: Report of the Secretary-General*, 28 July, A/72/227.
- United Nations (2019), *United Nations Disability Inclusion Strategy* (United Nations).
- United Nations (n.d.), "Disability inclusive language guidelines". Available at <https://www.ungeneva.org/en/disability-inclusive-language> (accessed 14 February 2023).
- United Nations, CEDAW (Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women) (2010), *General Recommendation No. 18 on the Core Obligations of States Parties under Article 2 of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*, 16 December, CEDAW/C/GC/18.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs (2015), “#Envision2030: 17 goals to transform the world for persons with disabilities”. Available at <https://www.un.org/development/desa/disabilities/envision2030.html> (accessed 14 February 2023).

United Nations, Human Rights Council (2021), Resolution on accelerating efforts to eliminate all forms of violence against women and girls: preventing and responding to all forms of violence against women and girls with disabilities, 26 July, A/HRC/RES/47/15.

United Nations General Assembly (1993), *Declaration on the Elimination of Violence against Women*, 20 December, A/RES/48/104.

United Nations General Assembly (2006), *UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities*, 13 December, A/RES/61/106.

United Nations, n.d., United Nations Disability Inclusive Language Guidelines, UN Geneva, 2019

UN Trust Fund (2021): UN Trust Fund to End Violence against Women Strategic Plan (2021-2025), New York, NY

UN Trust Fund (2022), GDS Update on 2018 UN Women Commitment 2: UN Trust Fund Special Window on Disabilities. Internal Background Paper.

UN Women (2018), *The Empowerment of Women and Girls with Disabilities: Towards Full and Effective Participation and Gender Equality* (New York, UN Women).

UN Women (2019), *The Value of Intersectionality in Understanding Violence against Women and Girls (VAWG)* July 2019, policy brief (London, Imkaan).

UN Women (2020), *Sexual Harassment against Women with Disabilities in the World of Work and on Campus* (New York, UN Women).

UN Women (2022), *Gender, Age and Disability: Addressing the Intersection*, Briefs on women and girls with disabilities series (New York, UN Women).

UN Women (2017), Special Thematic Window to Address Violence against Women and Girls with Disabilities: Internal Background Paper (UN Trust Fund).

WHO (World Health Organization) (2022), *Global Report on Health Equity for Persons with Disabilities* (Geneva, WHO).

WHO and World Bank (2011), *World Report on Disability* (WHO).

Women Enabled International (2018), Preliminary Submission on Deprivation of Liberty and Women and Girls with Disabilities to the Working Group on the Issue of Discrimination against Women in Law and in Practice.

ANNEXES

Annexe A : Tableau des projets

Description des 22 projets sélectionnés

Organisation bénéficiaire, pays, titre du projet, dates	Bref aperçu narratif
ADD International C21, Cambodge Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap au Cambodge : un modèle de mobilisation communautaire	ADD International est une ONG internationale basée au Royaume-Uni. Son projet au Cambodge vise à améliorer les besoins de protection des femmes et des filles en situation de handicap. Bien que ce groupe connaisse des taux de violence plus élevés de la part des membres de leur famille, les stratégies de prévention primaire au Cambodge ne s'adressent pas spécifiquement à eux. Le projet couvre six provinces et repose sur le travail du Centre de crise des femmes cambodgiennes, un bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, et travaille avec des femmes et des filles en situation de handicap qui ont survécu à la violence dans leur famille ou qui risquent d'y être exposées. En travaillant en partenariat avec deux organisations locales de femmes, deux organisations locales de personnes en situation de handicap et trois réseaux de femmes, ADD International vise à renforcer la capacité des réseaux de femmes en situation de handicap à mener des actions de prévention primaire. Ces efforts comprennent l'adaptation de la méthodologie de mobilisation communautaire SASA!, l'utilisation de modèles positifs pour contribuer au changement des normes sociales et la réalisation de recherches visant à mieux comprendre les approches intersectionnelles de la prévention primaire.
ARROW C22, Bangladesh Protection contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap au Bangladesh (PROVA) 2019–2022	Ce projet s'est déroulé au niveau national et dans cinq sous-districts du Bangladesh. L'objectif global de ce projet était « d'accroître la confiance des femmes et des filles en situation de handicap dans les zones cibles du projet en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et procréatifs et leur droit à ne pas subir de violences sexuelles et basées sur le genre ». Il comportait quatre principaux résultats à atteindre : (1) accroître le soutien de la communauté aux femmes et aux filles en situation de handicap (en sensibilisant les journalistes et les responsables officiels des systèmes judiciaires et en mettant en place des comités sous-districts multisectoriels sur les meilleures pratiques de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap) ; (2) renforcer le plaidoyer contre la violence sexuelle et basée sur le genre et le droit des femmes et des filles en situation de handicap à la santé et aux droits sexuels et procréatifs (par la formation des organisations locales et des organisations de personnes en situation de handicap et l'élaboration de manuels adaptés aux personnes en situation de handicap), y compris la formation des fonctionnaires locaux, tels que ceux des tribunaux locaux ; (3) donner aux femmes et aux filles en situation de handicap les moyens de comprendre et d'exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, de protection juridique et d'absence de violence, grâce à une série de supports d'information, d'éducation et de communication et à des activités régulières comprenant des groupes de soutien pour les femmes et les filles en situation de handicap, la formation de centres de soutien au niveau des districts et la sensibilisation des familles et des voisins ; et (4) organiser des dialogues régionaux sur ces questions en vue de les soumettre aux processus de rapports internationaux sur les droits humains et le développement, y compris la création d'un comité national de plaidoyer chargé d'assurer le suivi et de jouer le rôle de chien de garde sur cette question. Le projet comprend une étude de base sur les violences à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap au Bangladesh. Le projet visait à réduire la violence et la discrimination, réelles et potentielles, que les femmes et les filles en situation de handicap ont subies ou pourraient subir (c'est-à-dire moins d'incidents violents à l'encontre des bénéficiaires).
BB C21, Haïti Safe and Capable: communautés haïtiennes prévenant la violence à l'encontre des filles et des femmes en situation de handicap 2018-2022 (prolongation d'un an en raison de la maladie de COVID-19)	BB est une organisation de défense des droits humains qui aide les individus à créer des mouvements pour se libérer de l'oppression et de l'isolement. Ce projet vise à combler le manque de connaissances et à mettre l'accent sur l'intersection entre la violence à l'égard des femmes et le handicap, afin de contribuer à l'évolution des normes et des attitudes sociales et à la prévention de la violence. En collaboration avec deux organisations haïtiennes partenaires qui sont dirigées par, représentent et servent les POD, BB s'est concentré sur les femmes et les filles en situation de handicap de tous âges ; les organisations partenaires ; les membres de l'équipe SASA! et le réseau communautaire Pouvoir aux filles ; et le grand public à Lavale, dans le département du Sud-Est d'Haïti, qui comprend principalement des communautés rurales. Le projet comprenait des recherches sur les expériences des femmes et des filles en situation de handicap ; la création de matériel contextuel en créole et en anglais pour des interventions utilisant les méthodologies SASA!/Pouvoir aux filles, appelées « Safe and Capable » ; la mobilisation des communautés en utilisant les ressources SASA!/Pouvoir aux filles/Safe and Capable ; le plaidoyer pour la mise en œuvre de lois et de politiques pertinentes ; le renforcement des capacités/le soutien technique aux partenaires de l'intervention Safe and Capable, et à d'autres organisations effectuant un travail d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, et l'augmentation de leurs capacités de gestion de la connaissance.
CBM C22, Pakistan Renforcement des mécanismes de soutien pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles en situation de handicap dans deux districts (Multan et Muzaffargarh) de la province du Pendjab 2019–2022	CBM est une organisation allemande qui dispose d'un bureau local au Pakistan. Elle a travaillé dans deux districts de la province du Punjab, au Pakistan, avec une ODF locale, Bedari, et des OPH pour cibler les femmes en situation de handicap individuellement, et en groupes, la communauté et les institutions. Le projet est systématiquement attaqué à la violence à l'égard des femmes et des filles, en situation de handicap ou non, et a travaillé sur trois niveaux : (1) avec les femmes et les filles (en situation de handicap ou non) pour leur donner les moyens d'agir ; (2) avec les communautés (membres de la communauté, hommes et garçons en particulier) pour réduire leur tolérance vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes et des filles et s'assurer qu'ils s'y opposent ; et (3) améliorer les systèmes au niveau du district et de la communauté afin de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et d'y répondre en créant des mécanismes de protection communautaires, en renforçant les compétences des responsables, en créant une équipe spéciale au niveau du district et en rendant les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles plus inclusives à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.

**Organisation bénéficiaire,
pays, titre du projet, dates**

Bref aperçu narratif

CDIA

C21, Paraguay

Le Paraguay inclut les droits des filles et des adolescentes en situation de handicap 2018–2021

CDIA est un réseau de 30 OSC qui défendent, promeuvent et surveillent les droits de l'enfant au Paraguay. Son projet est axé sur la lutte contre la violence à l'égard des filles, la violence au sein de la communauté, y compris la violence sexuelle exercée par des personnes non partenaires, la violence dans les écoles et les espaces publics, et la traite des êtres humains. L'objectif du projet était de fournir aux membres des OSC et des groupes communautaires, aux professionnels de l'éducation et aux fonctionnaires des informations, des formations, des outils, des données analytiques et une assistance technique pour améliorer la coordination interinstitutionnelle et intersectorielle et accroître l'efficacité des efforts de prévention de la violence et de lutte contre ses conséquences. Le projet a été mis en œuvre dans quatre départements (Alto Paraná, Caaguazú, Central, Paraguari) et dans la capitale, Asunción.

CELS

C22, Argentine

La réforme des pratiques hospitalières et judiciaires pour éradiquer la violence à l'égard des femmes souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels en asile à l'hôpital psychiatrique Dr. Alejandro Korn, Buenos Aires, Argentine 2019–2022

L'objectif du projet CELS était de mettre fin à la violence systémique à l'égard des femmes vivant avec un handicap psychosocial ou intellectuel à l'hôpital psychiatrique Dr. Alejandro Korn de Buenos Aires. Le projet a fait campagne pour mettre fin aux pratiques violentes au sein de l'hôpital, notamment la contraception chirurgicale forcée et l'adoption forcée d'enfants ; il a œuvré pour que les femmes qui y sont soignées aient accès à la justice ; et il a plaidé pour que l'hôpital adopte un programme de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre. Pour atteindre ces objectifs, le projet a créé un centre permettant aux femmes d'accéder à la justice, a formé le personnel hospitalier et les responsables juridiques, a sensibilisé les femmes à la violence basée sur le genre et a intenté un procès historique pour reconnaître les droits des femmes vivant avec un handicap et toute violence commise à leur encontre à l'hôpital.

FUSA

C21, Argentine

Projet DeSeAr (droits sexuels en Argentine) avec inclusion : promouvoir l'accès aux droits sexuels et reproductifs pour les femmes et les filles en situation de handicap en Argentine 2018-2022 (prolongation de six mois en raison de la maladie de COVID-19)

L'organisation de la société civile FUSA s'efforce d'aider les femmes en situation de handicap à surmonter les obstacles qu'elles rencontrent dans l'accès aux services et à l'information en matière de santé sexuelle et reproductive en Argentine. Le projet visait à atteindre 4 320 femmes et filles en situation de handicap, ainsi que 300 professionnels de la santé et fonctionnaires. Il s'est concentré sur les mesures nécessaires pour obtenir un changement positif, notamment l'autonomisation des femmes en situation de handicap pour qu'elles reconnaissent et revendiquent leurs droits, un changement d'attitude des professionnels de la santé et l'adoption de politiques publiques inclusives intégrant l'égalité des genres et le handicap. Pour lutter contre les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes en situation de handicap, le projet a adopté des stratégies aux niveaux individuel, institutionnel et structurel.

Au niveau individuel, le projet offre une formation et un renforcement des capacités aux femmes en situation de handicap afin qu'elles reconnaissent et revendiquent leurs droits ; au niveau institutionnel, le projet offre une formation et un renforcement des capacités aux prestataires de services de santé (médecins, infirmier·ère, sages-femmes) afin qu'ils deviennent des leaders et des points focaux pour l'information et les services liés à la santé sexuelle et reproductive ; et, au niveau structurel, le projet plaide auprès des acteurs clés de l'État et des OSC (sociétés scientifiques, mouvements de femmes et de personnes en situation de handicap) pour promouvoir des changements juridiques, politiques et sociaux afin de garantir la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive aux femmes en situation de handicap.

IDEH

C22, Haïti

Égalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et aux institutions de lutte contre la violence basée sur le genre pour les femmes et les filles en situation de handicap 2019–2022

L'objectif du projet était de s'assurer que les femmes et les filles en situation de handicap de Port-au-Prince, des Gonaïves et de Hinche puissent bénéficier de manière adéquate des services offerts par les institutions dans les cas de violence à l'égard des femmes et des filles. C'est pourquoi IDEH s'est efforcé de renforcer les capacités des femmes en situation de handicap à devenir des leaders au sein de leurs communautés et à exiger des changements de politique. Il a encouragé les autorités gouvernementales et le grand public à apporter des changements positifs et des réponses plus efficaces aux besoins des femmes en situation de handicap. La recherche et la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes en situation de handicap ont également constitué un aspect important du projet.

LCDZ

C21, Zimbabwe

Accès à la justice pour les filles et les femmes en situation de handicap au Zimbabwe 2018–2021

LCDZ, un ancien bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, a reçu une deuxième proposition de financement basée sur l'impact et le potentiel d'apprentissage d'un projet antérieur. Elle s'est concentrée sur six districts ruraux et mal desservis présentant des taux élevés de pauvreté et de VIH/SIDA, districts qui auraient des taux d'incidence très élevés de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. Le projet a reproduit les stratégies existantes pour fournir une assistance pratique aux femmes et aux filles en situation de handicap, pour améliorer leur accès à la justice dans les cas de violence sexuelle et pour renforcer les capacités des principaux prestataires de services. Un nouvel aspect introduit ici est la collaboration avec le ministère de la santé et de la protection de l'enfance en vue de normaliser et de décentraliser l'évaluation psychiatrique. Cet aspect découle directement des enseignements tirés du premier projet, qui a révélé que l'obligation légale de se rendre à Harare pour une évaluation psychiatrique constituait un obstacle important à la justice. LCDZ travaille déjà en étroite collaboration avec le système gouvernemental « Victim Friendly System » (Système favorable aux victimes), qui rassemble les différents acteurs offrant des services post-violence aux victimes de violences sexuelles dans le pays, et a établi des partenariats solides avec 35 organisations de personnes en situation de handicap et d'autres groupes communautaires dans tout le pays. LCDZ avait l'intention de collaborer avec l'initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulée « Advancing the Rights of Women and Girls with Disabilities in Zimbabwe » (Faire progresser les droits des femmes et des filles en situation de handicap au Zimbabwe).

Organisation bénéficiaire, pays, titre du projet, dates

Bref aperçu narratif

LEGIS

C22, Guatemala

Prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et promouvoir leur accès à la justice
2019 - 2022

Au Guatemala, un projet a été mis en œuvre par LEGIS, qui s'efforce d'améliorer l'accès à la justice pour les femmes et les filles en situation de handicap et de leur donner les moyens d'agir. Le Guatemala a ratifié la CDPH des Nations Unies en 2009, et une loi visant à mettre fin au féminicide et à la violence à l'égard des femmes a été adoptée la même année. Néanmoins, la législation nationale n'a pas été modifiée pour refléter pleinement les droits et libertés énoncés dans la convention. La stigmatisation et la discrimination fondées sur le handicap et le genre restent des obstacles majeurs à l'accès à la justice, tout comme le manque de connaissances des femmes et des filles en situation de handicap sur leurs droits humains, ainsi que la méconnaissance, la reconnaissance ou le respect de ces droits par le public. Cette initiative a permis de sensibiliser et de renforcer les capacités des prestataires de services et des fonctionnaires, notamment des juristes, des policiers, des travailleurs sociaux, des psychologues et des professionnels de la santé, afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins des femmes en situation de handicap victimes de violences. LEGIS a assuré la formation et la sensibilisation, le renforcement des capacités des individus et des institutions, et l'accès gratuit à la justice pour les femmes et les filles en situation de handicap qui ont survécu à la violence. Il a également offert une assistance technique et une expertise pour faciliter l'harmonisation des politiques, stratégies et lois nationales existantes avec les dispositions de la CDPH des Nations Unies.

MDRI-S

C21, Serbie

Des services accessibles aux femmes en situation de handicap victimes de violences carcérales
2018–2021

Ce projet a permis d'intensifier et de développer des travaux antérieurs avec des femmes et des filles dans des établissements de détention, financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Le projet précédent a permis de modifier les perspectives des femmes et des filles elles-mêmes et de susciter l'intérêt des prestataires de services pour cette question. La deuxième phase du projet visait à garantir que les femmes et les filles souffrant de handicaps psychosociaux ou intellectuels en Serbie bénéficient d'un plus grand soutien et soient en mesure de vivre leur vie sans violence carcérale grâce à l'acquisition de connaissances et d'une plus grande confiance en soi, et à la fourniture de services en cas d'abus de ce type. Le projet a proposé des cours de formation, des modèles et des normes aux prestataires de services afin d'améliorer les services offerts aux femmes en situation de handicap, dont certaines ont survécu à des violences carcérales.

MTM

C21, Guatemala

Accès à la justice et autonomisation des femmes, des adolescentes et des filles en situation de handicap et victimes de violences
2018–2021

MTM a mis en œuvre un projet visant à répondre aux besoins des groupes marginalisés de femmes et de filles exposées à la violence sexiste (y compris les femmes et les filles en situation de handicap) dans les régions où les taux de violence à l'égard des femmes et des filles sont les plus élevés au Guatemala. L'objectif était d'encourager des changements positifs dans la vie des femmes et des filles en situation de handicap par le biais de diverses approches. MTM s'est efforcée de faciliter les litiges stratégiques et de promouvoir une approche juridique, psychologique et sociale globale afin de garantir un soutien efficace aux survivantes. Le projet a également permis de renforcer les capacités et la formation en matière de droits humains et d'accès à la justice, de renforcer les capacités institutionnelles des ONG et des autres parties prenantes qui collaborent au projet, et de maintenir un plaidoyer et un dialogue permanents avec les autorités gouvernementales.

NDWA

C22, Népal

Partenariat inclusif contre la violence (INPAV)
2019–2022

NDWA, une organisation dirigée par des femmes, a travaillé en consortium avec d'autres pour mettre en œuvre ce projet dans différents districts du pays. Il a abordé la question de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, qui prend de plus en plus d'ampleur au Népal, et les limites des politiques et programmes existants pour répondre aux besoins de ces femmes et de ces filles ou pour s'engager avec elles dans la recherche de solutions. Le projet visait à :

- Donner aux femmes et aux filles en situation de handicap les moyens de prévenir la violence et d'obtenir justice
- Renforcer les services et les mécanismes de lutte contre la violence basée sur le genre
- Créer des groupes d'entraide pour mener des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer
- Développer la capacité des femmes en situation de handicap à accéder aux services et à faire campagne pour mettre fin à la violence

NCAV

C22, Mongolie

Soutien aux femmes et aux filles en situation de handicap victimes de violences sexistes
2019–2022

NCAV, une petite organisation dirigée par des femmes, s'efforce de mettre fin à la violence domestique, de protéger et de défendre les survivantes en Mongolie. Son projet consistait à piloter un modèle de refuge à Oulan-Bator pour les survivantes de la violence qui fournit des services inclusifs ; le refuge est accessible aux femmes et aux filles en situation de handicap. Le projet a principalement soutenu les survivantes de la violence au sein de la famille, y compris la violence entre partenaires intimes, la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique, la violence économique et la violence à l'égard des filles.

NUWODU

C21, Ouganda

Réduction de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dans le district d'Amuria
2018–2021

NUWODU a mis en œuvre un projet visant à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dans le district d'Amuria, dans la région orientale de l'Ouganda. Il visait à sensibiliser et à informer les dirigeants locaux, les familles et les femmes et les filles elles-mêmes sur les droits des femmes et des filles en situation de handicap et sur le cadre juridique qui les protège. En s'efforçant d'accroître la confiance et les connaissances des femmes et des filles en matière de droits et de formes de violence, le projet vise à leur donner les moyens de prendre les mesures qui s'imposent. Des femmes et des filles en situation de handicap sélectionnées ont reçu une formation pour agir en tant qu'assistantes juridiques communautaires afin de promouvoir la sensibilisation et la mobilisation, et de s'engager auprès des dirigeants locaux. Le projet a également aidé les femmes et les filles en situation de handicap à former des groupes locaux d'apprentissage entre pairs, ce qui a renforcé leur confiance à long terme et leur a permis de s'exprimer.

OHANA

C22, Indonésie

Mettre fin à la violence à l'égard des femmes en situation de handicap en Indonésie
2019–2022

L'organisation de femmes OHANA a mis en œuvre son projet visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dans cinq districts de la ville de Yogyakarta. Le projet a travaillé avec des femmes et des filles en situation de handicap ayant un faible niveau d'éducation et d'alphabétisation, ainsi qu'avec des personnes vivant dans la pauvreté et dans des zones rurales. Les activités comprenaient le renforcement des capacités des prestataires de services sociaux et de santé et des institutions de santé psychosociale afin de fournir des services inclusifs et accessibles ; la sensibilisation et l'éducation par le biais de campagnes et d'ateliers ; les « cercles ohana » pour les survivantes, qui fournissent des informations et des références aux prestataires de services ; et le plaidoyer au niveau national sur une loi en attente visant à mettre fin à la violence sexuelle.

Organisation bénéficiaire, pays, titre du projet, dates

Bref aperçu narratif

P&H

C22, Pérou

Une vie digne et sans violence pour les filles et les femmes en situation de handicap à Lima, Cusco et San Martín - Pérou 2019–2022

Ce projet, mis en œuvre par P&H, a permis d'améliorer l'accès aux services pour les femmes vivant avec un handicap dans les régions de Lima, Cusco et San Martín. Le projet :

- Campagne visant à rendre visibles les expériences, les besoins et les droits des femmes en situation de handicap afin de prévenir et de mettre fin à la violence à leur égard
- Amélioration de l'accès aux services multisectoriels pour les femmes et les filles en situation de handicap victimes de violences et renforcement de ces services
- L'objectif est de donner à une génération de femmes en situation de handicap les moyens d'agir grâce à la formation
- Des discussions ont été organisées pour évaluer les politiques, plans et stratégies existants qui traitent de la prévention et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes en situation de handicap

L'objectif du projet était de permettre aux femmes et aux filles en situation de handicap autonomes de trois localités du Pérou d'accéder à un système de protection adapté à leurs besoins en matière de protection contre la violence. Il a un résultat intermédiaire principal : les femmes et les filles en situation de handicap auront un meilleur accès à des services essentiels, sûrs et appropriés pour mettre fin à la violence dont elles sont victimes.

SHS

C21, Palestine

Protéger les femmes et les filles en situation de handicap de la violence en Palestine (HEMAYA) 2018–2022

Le projet HEMAYA visait à améliorer l'accès des femmes et des filles en situation de handicap à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adéquats. Il vise à renforcer l'inclusion des filles et des femmes souffrant de tous types de handicaps dans les programmes et les systèmes destinés à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Le projet a été mis en œuvre en Cisjordanie et à Gaza en collaboration avec Al Marsad, une organisation d'universitaires et de chercheurs qui travaillent sur les droits économiques, sociaux et civils en Palestine. Il s'est concentré, en particulier, sur les communautés marginalisées dans les camps de réfugiés, les territoires de la zone C et les communautés bédouines. Les activités comprenaient l'analyse des facteurs affectant les femmes et les filles en situation de handicap, le renforcement des capacités, le plaidoyer, la sensibilisation et la mise en réseau afin d'influencer les acteurs et les institutions clés.

SOLIFE

C22, Nigeria

Autonomisation des femmes et des filles en situation de handicap par l'amélioration de l'inclusion sociale et l'élimination de la violence basée sur le genre dans les États d'Osun et de Kwara (EMPOWER) 2019–2022

L'objectif du projet était de mieux protéger les femmes et les filles en situation de handicap des États d'Osun et de Kwara contre la violence basée sur le genre et de mieux les aider à accéder aux services essentiels d'ici à 2022. Trois résultats intermédiaires principaux ont été pris en compte : (1) amélioration de l'efficacité des politiques, des plans d'action nationaux et des systèmes de responsabilité pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles dans les deux États, (2) amélioration de la prévention grâce à des changements de comportement, d'attitudes et de pratiques, et (3) renforcement institutionnel de SOLIFE pour répondre à la maladie de COVID-19 et adapter les interventions en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. La situation attendue à la fin du projet était qu'un nombre considérable de femmes et de filles dans les États d'Osun et de Kwara aient accès à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adéquats qui contribuent à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans leur communauté grâce aux multiples interventions du projet EMPOWER dans les États ciblés. Le projet EMPOWER améliore l'inclusion sociale des femmes et des filles en situation de handicap dans les États d'Osun et de Kwara au Nigeria en leur donnant les compétences et les services nécessaires pour éliminer la violence sexiste dont elles sont victimes. Le projet s'engage également avec les parties prenantes concernées, telles que les administrateurs de l'enseignement, les journalistes, les forces de l'ordre, les juristes, les professionnels de la santé et les acteurs non étatiques, afin de garantir la création d'un environnement permettant aux femmes et aux filles en situation de handicap de vivre à l'abri de la violence basée sur le genre. Un nombre considérable de femmes et de filles en situation de handicap dans les États d'Osun et de Kwara ont accès à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adéquats qui contribuent à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans leur communauté grâce aux interventions EMPOWER dans les États ciblés.

SWAGAA

C22, Eswatini

Ne laisser personne de côté : vers un Eswatini sans violence à l'égard des femmes et des filles 2019–2022

Le projet s'est efforcé de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en changeant les attitudes à l'égard du genre, en améliorant la fourniture de services aux personnes ayant subi des violences et en sensibilisant aux droits des réfugiés et aux droits des jeunes femmes et des filles en situation de handicap. Le projet a été mis en œuvre dans des communautés de la région de Lubombo, y compris le camp de réfugiés de Malindza. Les principales activités ont consisté à promouvoir les services existants par le biais d'un modèle « d'arrêter le bus », qui a permis d'atteindre des communautés éloignées ; à autonomiser les filles et les jeunes femmes par le biais d'un mentorat et d'une formation aux aptitudes à la vie quotidienne ; à lutter contre la violence des soignants à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap par le biais d'une formation ; et à utiliser le dialogue pour remettre en question les perceptions du handicap.

UNABU

C21, Rwanda

Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap au Rwanda 2018–2022

UNABU, une organisation gérée par et pour des femmes en situation de handicap, a mis en œuvre un projet visant à réduire la violence économique et sexuelle au sein de ce groupe particulièrement à risque dans cinq districts du Rwanda. Le projet visait à modifier les attitudes et les comportements en améliorant la connaissance et la sensibilisation aux droits humains et à la violence basée sur le genre parmi les femmes en situation de handicap de 120 groupes d'autodéfense et parmi les membres de la communauté. Elle a également renforcé l'accès à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adéquats pour les femmes et les filles qui ont survécu à la violence.

WCC

C21, Kenya

Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap au Kenya 2018–2021

Le projet a été mis en œuvre par WCC et s'est concentré sur trois sites regroupant des ethnies différentes au Kenya. Il vise à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap et à augmenter le taux de condamnation des agresseurs. WCC a travaillé avec des prestataires de services et des intervenants de première ligne pour améliorer les attitudes, les mécanismes de protection et les services multisectoriels. WCC a travaillé avec deux partenaires : Advantage Africa, une ONG basée au Royaume-Uni qui possède une grande expérience du développement communautaire en Afrique de l'Est, et la Kibwezi Disabled Persons' Organization (Organisation des personnes en situation de handicap de Kibwezi). L'objectif était de faire participer les femmes à des activités d'autonomisation, de soutenir les capacités des prestataires de services, d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de théâtre communautaire par l'intermédiaire de la troupe de théâtre communautaire Twaweza, qui avait l'habitude de concevoir et de jouer des pièces sur la violence à l'égard des femmes dans des contextes communautaires.

Annexe B : Méthodologie

Au cours des cinq dernières années, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies s'est concentré sur le soutien aux OSC travaillant avec les femmes et les filles marginalisées subissant des formes de discrimination intersectionnelles. Depuis 2018, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies apporte son soutien, par le biais d'un Volet de financement spécial, aux OSC qui se consacrent à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, avec ce portefeuille couvrant 22 projets dans 17 pays. Un certain nombre de ces projets étant en cours de clôture et le Volet spécial arrivant à son terme, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a commandé cet examen de synthèse afin de rassembler les résultats et les enseignements tirés de l'ensemble du portefeuille de projets clôturés et actifs axés sur les femmes et les filles en situation de handicap.

L'objectif principal de cet examen de synthèse était d'identifier les enseignements communs et les leçons émergentes dans l'ensemble du portefeuille des femmes et des filles en situation de handicap qui peuvent apporter une valeur ajoutée au secteur, en particulier pour les bailleurs de fonds. Les quatre observations suivantes ont été identifiées :

- Synthétiser et analyser les principaux enseignements tirés du portefeuille pour les femmes et les filles en situation de handicap
- Réflexion rétrospective sur le Volet spécial pour les femmes et les filles en situation de handicap
- Identifier les leçons clés pour les bailleurs de fonds en ce qui concerne le soutien des programmes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles avec les femmes et les filles en situation de handicap

À l'origine, l'identification et la synthèse des principaux résultats programmatiques (résultats intermédiaires/impact) du portefeuille pour les femmes et les filles en situation de handicap faisaient également partie des objectifs de la recherche. Toutefois, au cours du processus de recherche, il a été décidé d'intégrer cet objectif dans une recherche distincte et ultérieure, en partie parce que la majorité des rapports et évaluations finaux n'avaient pas encore été reçus à l'époque.

Il a été décidé qu'un examen de synthèse serait effectué pour étudier le portefeuille de rapports de suivi spécifiques aux projets, les évaluations externes finales et les produits de la connaissance des femmes et des filles en situation de handicap (en fonction de la disponibilité à ce moment-là). Ces documents ont été analysés et synthétisés en deux étapes, et deux groupes de discussion ont été organisés avec des représentants des 22 bénéficiaires du portefeuille.

Cet examen de synthèse a suivi les approches et les méthodes associées à la méta-synthèse qualitative, qui vise à rassembler les résultats sur un thème choisi de manière à ce que les résultats soient (en termes conceptuels) supérieurs à la somme des parties (Finlayson et Dixon, 2008, p. 60). L'examen de synthèse a mis l'accent sur l'interprétation des données qualitatives, donnant un aperçu des interventions d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles axées sur les femmes et les filles en situation de handicap en général.

Une analyse thématique transversale a été jugée la plus appropriée, compte tenu de l'objectif global de l'étude et de la nature de la documentation disponible. Chaque projet de bénéficiaire a été (dans un premier temps) abordé et analysé comme un cas isolé, avant de faire l'objet d'une analyse comparative (analyse transversale). Une analyse thématique a été réalisée à ces deux étapes. La première étape était plus déductive et la seconde plus inductive.

Les cinq questions de recherche suivantes ont guidé de manière explicite et déductive le processus d'extraction des données et le premier cycle d'analyse (voir ci-dessous).

1. Quels sont les principaux types d'interventions ayant émergé dans l'ensemble du portefeuille consacré aux femmes et aux filles en situation de handicap ?
2. Quels sont les principaux résultats (résultats intermédiaires et impact) ayant été documentés qui démontrent l'efficacité des approches spécifiques d'intervention, et quelles sont les preuves de cette efficacité ?
3. Quels sont les principaux enseignements que les différents bénéficiaires du Volet disent avoir tirés de ce processus de mise en œuvre de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles pour les femmes et les filles en situation de handicap ?
4. Quels sont les défis et les obstacles spécifiques aux interventions d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles pour les femmes et les filles en situation de handicap identifiés (et comment ont-ils été abordés) ?
5. Qu'est-ce qui soutient la durabilité de ces interventions d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles pour les femmes et les filles en situation de handicap ?

Conformément aux approches et aux méthodes de la méta-synthèse qualitative, après la conclusion de la première phase d'analyse déductive, deux des questions de recherche ont été retirées pour faire l'objet d'une étude distincte. Il s'agit de questions sur les résultats clés (question 2) et sur la durabilité (question 5).

Compte tenu de la nature variée des 22 projets du portefeuille, ainsi que de la taille et des ressources différentes des organisations qui les mettent en œuvre, il a été décidé de faire preuve de souplesse en ce qui concerne la documentation examinée.

Aucune documentation n'a été rejetée en raison de la perception qu'avaient les chercheurs de la qualité ou de la validité de la recherche, bien que la réflexion sur la rigueur méthodologique ait fait partie de l'analyse.

Le portefeuille des femmes et des filles en situation de handicap se compose de 22 projets, pour lesquels l'une ou l'autre des documentations ci-dessous pourrait être disponible :

- Deux rapports de suivi annuels (suivant le modèle du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies)
- Un rapport de suivi final (suivant le modèle du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies)
- Une évaluation externe menée par un consultant indépendant
- Produit de la connaissance (document public créé par l'organisation bénéficiaire)

L'examen de la documentation fournie par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les 22 projets a révélé que la plupart d'entre eux n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation externe. Tous les projets n'ont pas fait l'objet d'une évaluation externe en raison de la taille de la subvention, et toutes les évaluations externes de ce portefeuille spécifique n'ont pas été achevées (au moment où l'examen de synthèse a été réalisé, seuls 4 projets sur 22 avaient fait l'objet d'une évaluation externe, dont l'une n'était pas encore finalisée). Trois autres projets ont donné lieu à des produits de connaissance axés sur les enseignements tirés au cours du projet. Ils ont fait partie de la première phase d'analyse en remplacement d'une évaluation externe. De nombreux projets (14 sur 22) n'avaient pas encore achevé leur projet et/ou leur rapport de suivi final, et ne disposaient donc que de deux rapports de suivi (annuels).

La nature, le contenu et la qualité des différents rapports de suivi et d'évaluation varient également considérablement. Par conséquent, la première étape de l'analyse a consisté à examiner rapidement les documents disparates de chaque projet afin de créer un document de synthèse spécifique pour chaque projet. L'objectif était de rassembler et de synthétiser les mêmes informations importantes pour l'étude (si elles étaient disponibles) dans le document de synthèse de chaque projet, créant ainsi une plus grande homogénéité dans les données inter-projets analysées au cours de la deuxième étape. C'est pourquoi une approche flexible a été suivie.

Par ordre de priorité, les documents suivants ont été examinés :

- Section narrative du rapport final
- Évaluation externe (sections sélectionnées)
- Sélection de produits de connaissance du public
- Rapports annuels de suivi (sections sélectionnées)
- Résultats et rapport d'activité du rapport final (sections sélectionnées)

Un modèle de codage générique a été créé sur la base des questions de recherche, identifiant des thèmes spécifiques pour lesquels les données pertinentes pouvaient être rassemblées et synthétisées dans les documents de synthèse du projet. Les informations appropriées ont ensuite été identifiées et rassemblées dans 22 documents de synthèse de projet en utilisant une approche déductive (en suivant le modèle).

La deuxième étape de l'analyse a utilisé les 22 documents de synthèse des projets comme sources de données pour une analyse thématique transversale. Alors que la première étape était déductive, guidée par les questions de recherche, la deuxième étape était inductive, conformément à l'approche de l'examen de synthèse qui consiste à respecter ce qui émerge des données.

Deux groupes de discussion ont été organisés vers la fin de la deuxième phase d'analyse. Ces groupes de discussion ont eu deux objectifs : ils ont permis de collecter des données et de valider les résultats préliminaires de l'examen de synthèse afin d'obtenir un retour d'information et des commentaires.

Les 22 bénéficiaires du portefeuille ont été invités à participer à l'un des groupes de discussion. Ils ont également été invités à demander à leurs principaux partenaires de mise en œuvre de se joindre à eux. Au total, 14 représentants de 11 organisations bénéficiaires et d'une organisation partenaire ont participé aux groupes de discussion. Quatre autres organisations bénéficiaires, qui n'ont pas pu se joindre aux groupes de discussion, ont répondu par écrit aux questions du groupe de discussion qui leur avaient été communiquées par l'équipe de recherche. Tous les participants aux groupes de discussion ont rempli un formulaire de consentement écrit et, pour garantir la confidentialité, les enregistrements et les transcriptions des groupes de discussion n'ont été partagés avec personne d'autre que l'équipe de recherche. Les notes, les transcriptions et les réponses écrites des groupes de discussion ont fait l'objet d'une analyse thématique.

L'analyse de la littérature ne faisait pas partie de la méthodologie. Toutefois, une fois les deux étapes de l'analyse terminées, un temps très limité a été consacré à la vérification d'une sélection de documents universitaires et de littérature grise particulièrement pertinents pour les thèmes qui ont émergé du processus d'analyse. L'objectif de cet exercice était d'établir des liens entre les données émergentes et discutées dans le rapport et l'ensemble des données disponibles.

Les grandes lignes de l'examen de synthèse ont été communiquées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et, après retour d'information, les grandes lignes ont été finalisées et l'examen de synthèse complet a été rédigé.

Annexe C : Guides pour les groupes de discussion et formulaire de consentement

1. Les six thèmes qui ressortent des rapports des 22 projets de cette méta-analyse sont : la participation, la collaboration, l'engagement des systèmes et des institutions, l'évolution des mentalités sur le handicap, les adaptations et les pivots et, enfin, l'intersection complexe du genre et du handicap. Ces six thèmes vous semblent-ils pertinents ? Pensez-vous qu'il y ait quelque chose à ajouter ou à contester ?
2. Vous avez tou-te-s participé à des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, qui ont permis de lutter contre la violence à l'égard des femmes et/ou des filles en impliquant des femmes et/ou des filles en situation de handicap. L'intersection entre le genre et les handicaps est difficile. Sur la base de votre expérience, quels sont, selon vous, les défis spécifiques à relever pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG) avec les femmes et les filles en situation de handicap en particulier ?
3. Au vu de ces défis, pouvez-vous nous parler de ce qui vous a aidé à relever ces défis spécifiques ? Qu'est-ce qui a aidé votre organisation à travailler sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles avec les femmes et/ou les filles en situation de handicap ?
4. Sur la base des enseignements que vous avez tirés de la mise en œuvre de ce projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, que pensez-vous que le secteur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles au sens large doit encore comprendre sur le travail de prévention de la violence avec les femmes et les filles en situation de handicap en particulier ?
5. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de votre projet, quelle est la chose que vous souhaiteriez vraiment que les bailleurs de fonds comprennent mieux en ce qui concerne le travail de prévention de la violence avec les femmes et les filles en situation de handicap ?
6. Votre travail sur les handicaps a été financé par un Volet de financement spécial du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies axée sur les femmes et les filles en situation de handicap. Quel est, selon vous, l'intérêt d'avoir un Volet spécial pour ce domaine ?
7. Si vous réfléchissez à ce que vous avez appris au cours de la mise en œuvre de votre projet et si vous pouviez nous faire part d'une leçon clé, quelle serait-elle ?

CONSENTEMENT À PARTICIPER À DES GROUPES DE DISCUSSION DANS LE CADRE D'UNE RECHERCHE DE SYNTHÈSE

Nous aimerions vous inviter à participer à un examen de synthèse rassemblant les leçons apprises et les résultats des projets du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant les femmes et les filles en situation de handicap. Vous êtes invité-e spécifiquement parce qu'une organisation pour laquelle vous travaillez ou avez travaillé a mis en œuvre un projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dans le cadre du Volet spécial 2018-2022 sur les handicaps.

Veillez prendre le temps de lire les informations présentées ici, qui expliquent les détails de ce projet, et contactez-moi si vous avez besoin d'explications ou de précisions sur un aspect de l'étude. En outre, votre participation est **entièrement volontaire** et vous êtes libre de refuser de participer. Si vous refusez, cela n'aura aucune incidence négative sur vous ou votre organisation, de quelque manière que ce soit. Vous êtes également libre de vous retirer de l'étude à tout moment, même si vous acceptez d'y participer. Les informations qui ont été collectées auprès de vous jusqu'à ce moment-là seront encore utilisées, si vous donnez votre consentement.

Nous vous demandons (en tant que représentant-e de votre organisation) de participer à une discussion de groupe en ligne, au cours de laquelle nous discuterons des résultats préliminaires du processus de collecte et de synthèse des enseignements tirés de projets spécifiques du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (y compris ceux de votre organisation), ainsi que de vos expériences et enseignements spécifiques en matière de travail avec des femmes et/ou des filles en situation de handicap, et nous partagerons vos pensées et opinions. La discussion ne durera pas plus d'une heure.

Vous resterez anonyme et votre nom ne sera pas mentionné dans les rapports. Vous recevrez une version préliminaire du rapport que vous pourrez examiner avant sa publication pour vérifier si nous y faisons référence à votre organisation. Vous ne recevrez aucune rémunération pour votre participation à cette étude. La confidentialité sera assurée par l'utilisation de codes au lieu de noms et par le stockage des données sur des ordinateurs protégés par un mot de passe. Seuls les chercheurs auront accès aux notes prises.

La session sera enregistrée. Vous aurez le droit de revoir/éditer l'enregistrement après la session si vous le souhaitez. Ces enregistrements peuvent également être transcrits. Le transcripteur signera un accord de confidentialité et cette transcription ne sera pas communiquée au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Dans tous les rapports, articles de journaux ou présentations préparés sur la base des données collectées au cours de cette étude, vous resterez anonyme.

Si vous acceptez de participer à cette étude, veuillez signer la déclaration de consentement ci-dessous et l'envoyer par courrier électronique à la chercheuse principale, le Dr Selina Palm (selinapalm@hotmail.com).

DÉCLARATION DU/DE LA PARTICIPANT·E

En signant ci-dessous, je soussigné·e (*ajouter le nom complet*), accepte de participer à cette étude de recherche sur les résultats et les enseignements tirés du Volet spécial du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, menée par les docteurs Selina Palm et Elisabet Le Roux.

Je déclare que :

- J'ai pris connaissance des informations ci-dessus.
- Si je ne parle pas couramment l'anglais, j'ai consulté quelqu'un qui le parle et qui a pu me traduire et m'expliquer.
- J'ai eu l'occasion de poser des questions et toutes mes questions ont reçu une réponse adéquate.
- Je comprends que la participation à cette étude est **volontaire** et que je n'ai subi aucune pression pour y prendre part.
- Je peux choisir de quitter l'étude à tout moment et ne serai en aucun cas pénalisé·e ou lésé·e.
- Toutes les questions relatives au respect de la vie privée, à la confidentialité et à l'utilisation des informations que je fournis m'ont été expliquées convenablement.

Signé le _____

Signature du participant



220 East 42nd Street
New York, New York 10017, USA

www.unwomen.org
www.facebook.com/unwomen
www.twitter.com/un_women
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen